

**Enquête auprès des écoles et des municipalités du
Manitoba sur les frais et les politiques d'utilisation associés
à l'usage des écoles par les communautés et l'utilisation
des installations municipales par les écoles**

Rapport final

Soumis au
Ministère de l'Éducation du Manitoba

Soumis par
Conseil canadien sur l'apprentissage
Direction de la recherche et de la mobilisation des savoirs
1805-701, rue West Georgia
Vancouver (C.-B.)
V7Y 1C6

Équipe de recherche

Directeur de recherche

Charles Ungerleider

Gestionnaire de recherche

Sonia Guerriero

Équipe de développement de l'enquête

Sonia Guerriero, Godfrey von Nostitz-Tait

Équipe de l'analyse des données quantitatives

Sonia Guerriero, Geniva Liu

Équipe de l'analyse des données qualitatives

Isabelle Eaton, Sonia Guerriero

Remerciements

L'équipe de recherche souhaite remercier Paul Paquin, conseiller pédagogique en Éducation physique et éducation à la santé, ministère de l'Éducation, pour son aide et son soutien inestimable tout au long du projet. Nous voulons également remercier les personnes suivantes qui nous ont offert leurs commentaires durant le développement de l'enquête : Jean-Vianney Auclair, sous-ministre adjoint, Bureau de l'éducation française, ministère de l'Éducation; Annette Willborn, Directrice, Direction des loisirs et des services régionaux, Vie saine, Jeunesse et Aînés; Kris Doull, Directeur régional, Vie saine, Jeunesse et Aînés; et Ellen Kelley, consultante, Vie saine, Jeunesse et Aînés. Enfin, nous voudrions remercier tous les directeurs d'école, directeurs généraux, commissions des loisirs et municipalités qui ont participé à l'enquête.

Table des matières

Résumé.....	5
1.0 Contexte	7
2.0 Objectifs de recherche	8
3.0 Méthodologie.....	9
3.1 Développement de l'enquête	9
3.2 Collecte de données et procédure.....	11
3.3 Recrutement des participants.....	12
3.4 Analyse des données.....	13
3.5 Limites	13
4.0 Conclusions des questions fermées.....	14
4.1 Taux de réponses	14
4.2 Conclusions de l'enquête auprès des directeurs généraux	15
4.2.1 Obstacles et défis de l'utilisation conjointe des installations.....	16
4.3 Conclusions de l'enquête auprès des directeurs	17
4.3.1 Utilisation communautaire des installations scolaires	19
4.3.2 Utilisation par les écoles d'installations communautaires	26
4.3.3 Obstacles et défis avec l'utilisation conjointe d'installations.....	27
4.4 Conclusions de l'enquête auprès des municipalités.....	29
4.4.1 Obstacles et défis à l'utilisation conjointe des installations.....	35
5.0 Conclusions des questions ouvertes.....	37
5.1 Codage et analyse des réponses.....	37
5.2 Défis avec l'utilisation conjointe des installations.....	39
5.2.1 Ententes et politiques	40
5.2.2 Communication	40
5.2.3 Coûts.....	42
5.2.4 Demande	45
5.2.5 Démographie et géographie	46
5.2.6 Personnel.....	47
5.2.7 Disponibilité des ressources.....	48
5.2.8 Sécurité et protection	49
5.2.9 Espace.....	51
5.3 Suggestions pour surmonter les défis.....	52
6.0 Découvertes clés et suggestions pour le développement de politiques futures.....	56
6.1 Découvertes clés	57
6.1.1 Procédures, politiques et ententes.....	57
6.1.2 Demande et disponibilité des installations.....	58
6.1.3 Exigences en matière de surveillance	59
6.1.4 Frais et coûts d'utilisation	59
6.2 Suggestions pour le développement de politiques futures.....	60
6.2.1 Frais et coûts d'utilisation	61

6.2.2 Développement de nouvelles installations.....	61
6.2.3 Formalisation des ententes.....	62
7.0 Références.....	64
Annexe A : Enquête auprès des directeurs généraux.....	65
Annexe B : Enquête auprès des directeurs et directrices.....	68
Annexe C : Enquête auprès des directeurs et directrices du Conseil scolaire de Winnipeg	77
Annexe D : Enquête auprès des municipalités et des commissions des loisirs	81
Annexe E : Lettre d’invitation à l’enquête aux directeurs généraux et directeurs et directrices.	87
Annexe F : Lettre d’invitation à l’enquête aux directeurs municipaux et directeurs des loisirs ..	91
Annexe G : Courriel électronique aux directeurs généraux.....	95
Annexe H : Courriel électronique aux directeurs et directrices d’école	97
Annexe I : Courriel électronique aux municipalités et commissions des loisirs	99

Résumé

Le présent rapport décrit les conclusions d'une enquête menée au Manitoba concernant les frais d'utilisation et les politiques en matière d'utilisation communautaire des écoles et d'utilisation par les écoles des installations municipales. La recherche fait suite à la recommandation du Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires de considérer des moyens de maximiser l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires. Les résultats de cette enquête ont servi de fondement au développement de politiques futures liées aux frais d'utilisation et aux ententes d'utilisation conjointe.

En collaboration avec un groupe de travail comprenant des représentants des ministères de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, trois enquêtes ont été développées ciblant l'ensemble des directeurs d'école, des directeurs généraux de division et des représentants des commissions scolaires et des municipalités du Manitoba. Un total de 404 répondants a complété l'enquête (représentant 47,8 % de tous les participants invités).

En général, les résultats de l'enquête révèlent que les besoins des écoles et les demandes de la collectivité dépassent les capacités des installations scolaires. Les directeurs, les directeurs généraux et les représentants des municipalités et des commissions des loisirs s'entendent pour dire que la demande sur les installations scolaires excède l'espace disponible et que l'utilisation par la collectivité des installations scolaires est limitée par les propres besoins de l'école, à la fois pendant et à l'extérieur des heures régulières de cours. L'utilisation scolaire des installations municipales est identifiée comme un défi pour les écoles étant donné le coût prohibitif relatif aux frais d'utilisation et de transport, les conflits horaires et l'espace disponible. La surveillance est souvent citée comme nécessaire afin de s'assurer de la sécurité des utilisateurs ainsi que de l'usage approprié de l'équipement; toutefois, la dotation obligatoire en personnel (surveillance, sécurité ou garde) est citée comme un fardeau additionnel par les écoles qui les empêche de rendre les installations scolaires disponibles aux usagers de la collectivité.

Parmi les autres découvertes clés, nous avons relevé un fort consensus sur le besoin de développer et de mettre en place des ententes d'utilisation d'installations, idéalement des ententes d'utilisation conjointe entre les écoles, les divisions scolaires et les municipalités ou les commissions des loisirs. Ces ententes devraient contenir des procédures et politiques claires et explicites touchant les enjeux clés tels que les frais et les coûts d'utilisation, la priorisation des usagers, les procédures de réservation, les exigences de surveillance, les responsabilités et les assurances. Les répondants ont souligné que de telles ententes existaient, mais qu'elles n'étaient pas bien comprises ou mises en œuvre de manière constante, en particulier dans l'application des frais d'utilisation et les coûts de l'installation. Il est à noter qu'il y avait une cohérence et constance considérable entre ces aspects de l'utilisation et le partage de

l'installation que les répondants ont identifiés comme problématiques et/ou compliqués et les suggestions d'amélioration qu'ils ont proposées.

Les suggestions pour le développement de politiques futures comprennent : du financement additionnel pour la programmation des loisirs et le développement des installations, des subventions pour couvrir les frais opérationnels et de dotation en personnel pour l'utilisation par la collectivité des installations scolaires et l'utilisation scolaire d'installations communautaires, de même qu'un financement ou des subventions pour le transport des utilisateurs scolaires aux installations communautaires. Les répondants ont convenu que le développement d'installation devrait être fait en consultation avec les intervenants clés pour permettre la maximisation ou l'utilisation optimale de l'espace. Des recommandations ont été faites pour la mise en œuvre et l'harmonisation d'ententes (d'utilisation conjointe) formelles pour s'assurer d'un accès et d'une utilisation équitables, de même que pour aborder les défis actuels touchant la communication et l'incompréhension.

1.0 Contexte

En 2004, le gouvernement du Manitoba a créé le groupe de travail « Des enfants en santé, pour un avenir en santé » afin de consulter les Manitobains sur les enjeux qui affectent la santé des enfants dans le domaine de la nutrition, l'activité physique et la prévention des blessures.

Les recommandations faites par le groupe de travail comprenaient : un plus grand accès aux installations de loisirs par l'utilisation communautaire des écoles, la conception innovatrice de nouvelles installations et la promotion d'activités qui dépendent moins des installations comme la marche, le cyclisme et le ski. De manière spécifique, les recommandations étaient les suivantes (page 30)¹ :

19. Que le gouvernement provincial travaille avec les divisions scolaires et les administrations locales pour élaborer des normes applicables aux accords sur l'utilisation communautaire des écoles. Les normes aideraient à accroître l'usage partagé des installations communautaires et scolaires en minimisant les frais d'utilisateur, tout en prévoyant la souplesse nécessaire en fonction du contexte et des besoins locaux.

20. Que le gouvernement provincial travaille avec les divisions scolaires pour déterminer et régler les coûts financiers de ces accords.

21. Que le gouvernement provincial exige que la conception des nouvelles écoles, des nouvelles installations récréatives et des nouveaux centres communautaires comprenne des options pour les loisirs, comme des sentiers de randonnée, des chemins et des terrains de jeux. Ces installations devraient être élaborées en consultation avec les collectivités et être ouvertes à tous les résidents, y compris les enfants, les familles et les personnes âgées.

Les trois recommandations susmentionnées menèrent à la création du Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC) qui a pour mandat d'étudier les façons de maximiser l'utilisation conjointe d'installations communautaires et scolaires et de donner des conseils en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations faites par le groupe de travail « Des enfants en santé, pour un avenir en santé ». Dans un rapport publié en 2008, le CCUCISC recommandait que (page 9)² :

2. Le gouvernement provincial effectue un sondage auprès des divisions scolaires et des municipalités concernant les frais d'utilisation et les politiques relatives à l'utilisation des

¹ Gouvernement du Manitoba. (2005). *Enfants en santé, pour un avenir en santé*. Rapport du groupe de travail. Winnipeg, Manitoba : Auteur.

² Ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. (2008). *Comité consultatif sur l'utilisation conjointe d'installations scolaires et communautaires. Rapport final*. Winnipeg, Manitoba : Auteur.

installations scolaires par des groupes communautaires, et des installations communautaires par des écoles. Les résultats de ce sondage serviraient de point de départ à l'élaboration future de politiques applicables aux frais d'utilisation et aux accords d'utilisation conjointe.

Cette recommandation a mené à une demande de propositions émise par le ministère de l'Éducation, la Citoyenneté et de la Jeunesse³ en 2009 pour mener une telle enquête, résultant dans la recherche rapportée ici.

2.0 Objectifs de recherche

La Direction de la recherche et de la mobilisation des savoirs⁴ du Conseil canadien sur l'apprentissage s'est vue octroyer le contrat de mener l'enquête. L'objectif global de l'enquête était de recueillir de l'information en lien avec les frais et les politiques d'utilisation actuels relatifs à l'utilisation communautaire d'installations scolaires et à l'utilisation par les écoles d'installations communautaires. L'enquête serait administrée à toutes les divisions scolaires et municipalités du Manitoba.

En se basant sur les consultations avec le groupe de travail composé de représentants de l'Éducation, la Citoyenneté et de la Jeunesse et Culture, Patrimoine et Tourisme, il a été décidé de développer des questionnaires d'enquêtes ciblés pour les quatre groupes suivants de répondants :

1. Écoles et divisions scolaires
 - a) Directeurs généraux de divisions scolaires
 - b) Directeurs d'écoles
2. Municipalités
 - a) Directeurs des loisirs (des municipalités qui participent aux commissions des loisirs financées grâce au programme de subventions « Possibilités récréatives - Partenaires dans les loisirs »)
 - b) Directeurs généraux (des municipalités qui ne participent pas aux commissions des loisirs financées grâce au programme de subventions « Possibilités récréatives - Partenaires dans les loisirs »)

Au Manitoba, une commission des loisirs est une entité autorisée établie par les autorités municipales participantes pour offrir du leadership, des programmes et des services en matière de loisirs dans une région donnée. Le programme de subventions « Possibilités récréatives - Partenaires dans les loisirs » encourage les corporations municipales et les divisions scolaires à

³ Maintenant le ministère de l'Éducation.

⁴ Maintenant Le Groupe Directions : Recherche et analyse des politiques, LLP.

former des partenariats visant à procurer un vaste éventail de loisirs pour les communautés grâce à du leadership qualifié en loisirs.

3.0 Méthodologie

3.1 Développement de l'enquête

Afin de développer les questionnaires de l'enquête, un examen de la documentation des politiques des écoles et des ententes d'utilisation des installations actuellement en place au Manitoba a été effectué. Les ententes d'utilisation conjointe suivantes ont été soumises à l'examen par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse :

1. Entente d'utilisation conjointe d'installations entre la Commission des loisirs St. Laurent et la division scolaire Prairie Rose
2. Entente d'utilisation des installations entre la municipalité d'Altona et la division scolaire de Border Land
3. Entente d'utilisation conjointe d'installation entre la commission des parcs et des loisirs Riverton-Bifrost et la division scolaire Evergreen

En plus des éléments ci-dessus, nous avons procédé à l'examen de politiques de deux divisions scolaires :

4. Division scolaire de Winnipeg : Utilisation d'installations scolaires
5. Division scolaire de Pembina Trails : Utilisation communautaire des écoles

Les résultats de l'examen de la documentation ont relevé les principaux enjeux en matière de politiques et procédures devant être étudiés dans l'enquête :

- Type d'ententes (utilisation conjointe ou bilatérale, unilatérale, formelle, informelle)
- Types de groupes d'utilisateurs (p. ex. : programme d'école ou de division, groupes préscolaires/garderie, groupes de soutien communautaire, etc.)
- Disponibilité des installations (p. ex. : avant les heures d'école, après les cours, fins de semaine, etc.)
- Types d'installations disponibles (p. ex., salle de classe, gymnase, piscine, aréna, courts, etc.)
- Procédure d'application
- Priorisation de l'espace
- Frais de location et exemptions
- Utilisation de l'équipement
- Réservations et annulations
- Responsabilités et dommages
- Personnel et surveillance
- Entretien et sécurité

En plus de recueillir de l'information sur les politiques et procédures actuelles, l'enquête offre également la possibilité aux répondants de donner des commentaires concernant :

- les obstacles et défis de l'utilisation conjointe d'installations scolaires et communautaires,
- des suggestions d'amélioration.

En se basant sur les conclusions de l'examen de la documentation, deux ébauches d'enquête ont été développées, une pour les directeurs d'école et directeurs généraux et l'autre pour les municipalités. Les ébauches d'enquête ont été révisées par les membres d'un groupe de travail composé de représentants d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba. Les ébauches d'enquête ont été révisées en se basant sur les commentaires d'un groupe de travail et transférés à huit personnes qui n'étaient pas familières avec l'enquête pour la mise à l'essai. Les participants au projet pilote durent réviser l'enquête tout en gardant certaines questions à l'esprit :

1. Est-ce que la question est claire et sans ambiguïté? Nous devons nous assurer que la question ne soit pas mal interprétée.
2. Est-ce que les choix de réponses satisfont tous les (principaux) choix possibles? Nous devons nous assurer que seule une minorité de répondants choisisse « autre ». Si trop de personnes choisissent « autre », nous n'avons donc pas énuméré tous les choix de réponse pertinents.
3. Manque-t-il des questions importantes?
4. Y a-t-il des questions superflues?
5. Avez-vous d'autres commentaires à nous formuler?
6. Veuillez jeter un coup d'œil à la deuxième enquête qui ne vise pas votre groupe cible. Une impression générale concernant son contenu serait également grandement appréciée.

Des révisions supplémentaires ont été faites en se basant sur les commentaires fournis par les répondants au projet pilote. De plus, suite aux discussions émanant du groupe de travail, il fut décidé de développer des enquêtes distinctes pour les directeurs d'école et les directeurs généraux de division. Le questionnaire d'enquête pour les directeurs généraux ne contenait pas de question à propos de l'utilisation actuelle de l'espace puisque seuls les directeurs d'école ont accès à des informations aussi spécifiques. Aussi, un questionnaire d'enquête abrégé a été développé spécifiquement pour les directeurs d'école de la division scolaire de Winnipeg. Puisque la division scolaire de Winnipeg utilise un système de réservation centralisé, une grande partie des données exigées étaient identiques pour les écoles d'une même division. Ces données furent extraites manuellement du système de réservation et transmises à l'équipe de recherche pour l'analyse. Les directeurs de la division scolaire de Winnipeg ont répondu à une version abrégée du questionnaire d'enquête qui ne contenait que les questions de l'enquête complète à l'intention des directeurs concernant les enjeux spécifiques aux écoles qui n'auraient pas été disponibles dans un système de réservation centralisé. Avec la version du

questionnaire d'enquête spécifique aux directeurs des loisirs et directeurs généraux, quatre versions de l'enquête ont donc été développées.

Chaque questionnaire d'enquête comportait une explication du but de la recherche et la manière dont seraient utilisés les résultats. Les répondants ont été informés que leur participation était complètement volontaire et que tous les renseignements recueillis demeuraient strictement confidentiels. La terminologie suivante a été employée :

Entente formelle bilatérale ou conjointe : Une entente formelle entre la municipalité, la commission des loisirs ou un autre organisme de groupe communautaire et une école ou un conseil scolaire stipulant un accès conjoint aux installations entre l'école et les usagers communautaires.

Entente formelle unilatérale : Une entente formelle signée entre la municipalité, la commission des loisirs ou un autre organisme de groupe communautaire et l'école ou le conseil scolaire concernant l'utilisation par l'école d'installations municipales/communautaires ou de l'utilisation municipale/communautaire des installations de l'école (p. ex. : entente de location).

Entente informelle : Une entente verbale entre la municipalité, la commission des loisirs ou un autre organisme de groupe communautaire et l'école ou le conseil scolaire concernant l'utilisation conjointe ou l'utilisation unilatérale des installations.

À moins d'indication contraire, l'expression « entente d'utilisation d'installation » fut utilisée tout au long de l'enquête pour faire référence à chacune des ententes ci-dessus. Les termes « municipalité », « commission des loisirs », « comité des loisirs » et « département des loisirs » furent utilisés de manière interchangeable. À des fins de concision, le terme « municipalité » a été utilisé pour faire référence à chacun des termes ci-dessus.

Les questionnaires d'enquête finaux contenaient des questions ouvertes et fermées. Suite à leur approbation, les questionnaires d'enquête ont été traduits en français. Chaque enquête prenait environ 20 minutes à remplir; à l'exception de l'enquête aux directeurs généraux, qui prenait environ cinq minutes. Des copies de chaque enquête se trouvent aux annexes A à D.

3.2 Collecte de données et procédure

Avant le début de la collecte de données, des lettres d'invitation formelle ont été envoyées à tous les directeurs d'écoles, directeurs généraux d'écoles, directeurs des loisirs et directeurs généraux des municipalités du Manitoba pour présenter le projet et solliciter leur participation à l'enquête. Les lettres étaient signées par les coprésidents du Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC). À ce moment-là,

il s'agissait du sous-ministre adjoint, Bureau de l'éducation française, Éducation et du directeur, Direction des loisirs et des services régionaux, Culture, Patrimoine et Tourisme⁵. Deux lettres distinctes ont été rédigées : une pour les directeurs et directeurs généraux et l'autre pour les directeurs des loisirs et directeurs généraux et les deux étaient disponibles en anglais et en français. Des copies des lettres sont jointes à l'annexe E et F.

Suivant les lettres d'invitation formelle, une lettre contenant les directives pour accéder à l'enquête a été envoyée par courriel par le Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA). Cette lettre courriel, également disponible en anglais et en français, indiquait l'adresse Web (URL) pour accéder à l'enquête en ligne, les échéances et les informations de contact pour le gestionnaire de projet du CCA, s'il y avait des difficultés techniques. Des copies des trois lettres courriel sont présentées aux annexes G, H et I.

En cliquant sur l'URL dans le courriel, le répondant accédait au système d'enquête en ligne ECHO, développé par le CCA.⁶ En accédant au système de l'enquête, un écran d'introduction était affiché contenant une description de l'enquête et les définitions de « bilatérale », « unilatérale », « formelle » et « informelle » pour s'assurer que tous les participants avaient la même compréhension de la terminologie utilisée. En cliquant sur le bouton « Suivant » au bas de la page d'introduction, le répondant acceptait de participer à l'étude. L'identification des répondants était gardée anonyme, bien qu'on leur demandait le nom de leur école, division, municipalité ou commission des loisirs de même que leur poste. Cette information fut recueillie à des fins d'analyse uniquement.

3.3 Recrutement des participants

Les adresses courriel des directeurs généraux de division ont été fournies au CCA par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse et celles des directeurs des loisirs et des directeurs généraux ont été fournis par Culture, Patrimoine et Tourisme. Les directeurs généraux de division se firent demander de transférer le courriel contenant l'URL de l'enquête aux directeurs d'école au nom du CCA. Seuls les directeurs d'écoles publiques ont été invités à répondre⁷.

Des rappels par courriel ont été envoyés deux semaines après le courriel initial. Bien qu'à l'origine, la collecte de données ne devait durer que deux semaines, il a été décidé de prolonger les échéances pour augmenter la taille des échantillons. En tout, les quatre enquêtes ont été ouvertes et disponibles en ligne de novembre 2009 à février 2010.

⁵ Les noms de ministères ont changé pendant l'étude.

⁶ <http://echo.ccl-cca.ca>.

⁷ L'enquête ne ciblait pas les directeurs d'écoles indépendantes ou des Premières Nations.

3.4 Analyse des données

Les réponses en ligne ont été exportées vers le logiciel Excel pour des analyses quantitatives (questions fermées) et qualitatives (questions ouvertes).

3.4.1 Analyses quantitatives

Après avoir exporté les données vers le logiciel d'analyse statistique, on procéda au nettoyage des données avant de procéder aux analyses. Les données quantitatives furent sujettes à des analyses descriptives standard. Lorsque cela fut possible, les données furent rassemblées par région pour en faciliter l'interprétation. Dans le corps du rapport, nous présentons les proportions décrivant les tendances globales qui émergent et, lorsque possible, les conclusions sont rassemblées par région ou par division scolaire.

3.4.2 Analyses qualitatives

Le codage et l'analyse qualitative furent effectués pour les questions ouvertes. Une description est donnée au début de cette section plus loin dans le présent rapport.

3.5 Limites

Comme toutes les études de cette nature, la présente enquête comporte des limites. Bien que tous les directeurs généraux, directeurs, et commissions des loisirs et municipalités aient été invités à participer, la participation était volontaire et les conclusions, par conséquent, ne sont pas représentatives de tous les directeurs généraux, directeurs, commissions des loisirs et municipalités au Manitoba. Pour cette raison, nous donnons les taux de réponses et la proportion de chaque région ou division scolaire représentée par les données.

De plus, les données fournies par la division scolaire de Winnipeg ont été recueillies à partir d'un système de réservation centralisé. Ainsi, une seule personne a répondu au nom de 79 écoles. On ne peut pas savoir s'il existe des différences entre les écoles. De même, un seul répondant a complété l'enquête au nom de tous les directeurs de la division scolaire Louis Riel. Dans ce cas, le répondant transférait un ensemble de réponses-modèles à tous les directeurs de la division, qui étaient chacun responsables de remplir seuls l'enquête en ligne. Il n'est donc pas possible de savoir s'il existe des différences entre les écoles de cette division scolaire.

4.0 Conclusions des questions fermées

Nous présentons premièrement les conclusions des questions fermées, suivies des conclusions des questions ouvertes. Les conclusions concernant les questions fermées sont présentées par groupe de répondants (directeurs, directeurs généraux, municipalités et commission des loisirs). Les conclusions sur les questions ouvertes sont regroupées par groupes de répondants pour faciliter l'interprétation des ressemblances et des différences parmi les groupes.

Dans les sections suivantes, nous décrivons les tendances globales et présentons les conclusions séparément pour les directeurs généraux, directeurs, commissions des loisirs et municipalités. Les conclusions pour les commissions scolaires et municipalités ont été combinées parce que ces deux groupes ont répondu à la même enquête.

4.1 Taux de réponses

Le taux de réponses pour les quatre groupes de répondants était de 47,8 %. Le tableau 1 ci-dessous illustre la répartition par groupe de répondants. Le taux de réponses le plus élevé a été obtenu auprès des directeurs généraux et représentants des commissions des loisirs. La taille de l'échantillon de 404 personnes donne une marge d'erreur (ou « intervalle de confiance ») de +/- 4,8 % à un niveau de confiance de 95 %. En d'autres mots, si un échantillon de même taille était sélectionné dans la même population, on obtiendrait 95 fois sur 100 le même résultat à l'intérieur de la marge +/- 4,8 %. Cela se trouve dans un intervalle acceptable pour ce type d'enquête.

Tableau 1. Taux de réponse par groupe de répondants

Groupe cible	Nombre invité à participer	Nombre qui ont répondu à l'enquête	Taux de réponse
Directeurs généraux de divisions scolaires	38	24	63,2 %
Directeurs d'écoles	691	315	45,6 %
Commissions des loisirs ^a	52	34	65,4 %
Municipalités ^b	65	31	47,7 %
Total	846	404	47,8 %

^a Municipalités qui ont participé aux commissions des loisirs financées grâce au programme de subventions « Possibilités récréatives - Partenaires dans les loisirs ».

^b Municipalités qui n'ont pas participé aux commissions des loisirs financées grâce au programme de subventions « Possibilités récréatives - Partenaires dans les loisirs ».

4.2 Conclusions de l'enquête auprès des directeurs généraux

Au total, 24 directeurs généraux de division scolaire ont répondu à l'enquête, ce qui représente 63,2 % de tous les directeurs généraux invités à participer. Le tableau 2 ci-dessous présente les réponses des districts/divisions scolaires, la répartition par région et la proportion des divisions ou districts représentés dans la région. La représentation dépasse 50 % pour toutes les régions à l'exception de la région centrale.

Tableau 2. Réponses de districts/divisions scolaires à l'enquête et la proportion de la région représentée

Région	Nom de la division scolaire/district	Proportion de la région représentée
Central	Division scolaire Portage la Prairie	42,9 %
	Division scolaire Prairie Spirit	
	Division scolaire Western	
Northern/Éloignée	Division scolaire Flin Flon	60,0 %
	Division scolaire Frontier	
	Division scolaire Kelsey	
Parkland/Westman	Division scolaire Brandon	54,5 %
	Division scolaire Fort La Bosse	
	Division scolaire Mountain View	
	Division scolaire Southwest Horizon	
	Division scolaire Turtle Mountain	
Southeast/Interlake	Division scolaire Border Land	63,6 %
	Division scolaire Evergreen	
	Division scolaire Interlake	
	Division scolaire Lakeshore	
	Division scolaire Lord Selkirk	
	Division scolaire The Red River Valley	
	Division scolaire Whiteshell	
Winnipeg	Division scolaire Louis Riel	62,5 %
	Division scolaire River East Transcona	
	Division scolaire St. James-Assiniboia	
	Division scolaire de Winnipeg	
	Collège technique de Winnipeg ^a	

^a Le collège technique de Winnipeg, une école professionnelle régionale pour les étudiants secondaires et postsecondaires, est supervisé par un conseil d'administration composé de représentants de la province du Manitoba et de la division scolaire de Pembina Trails.

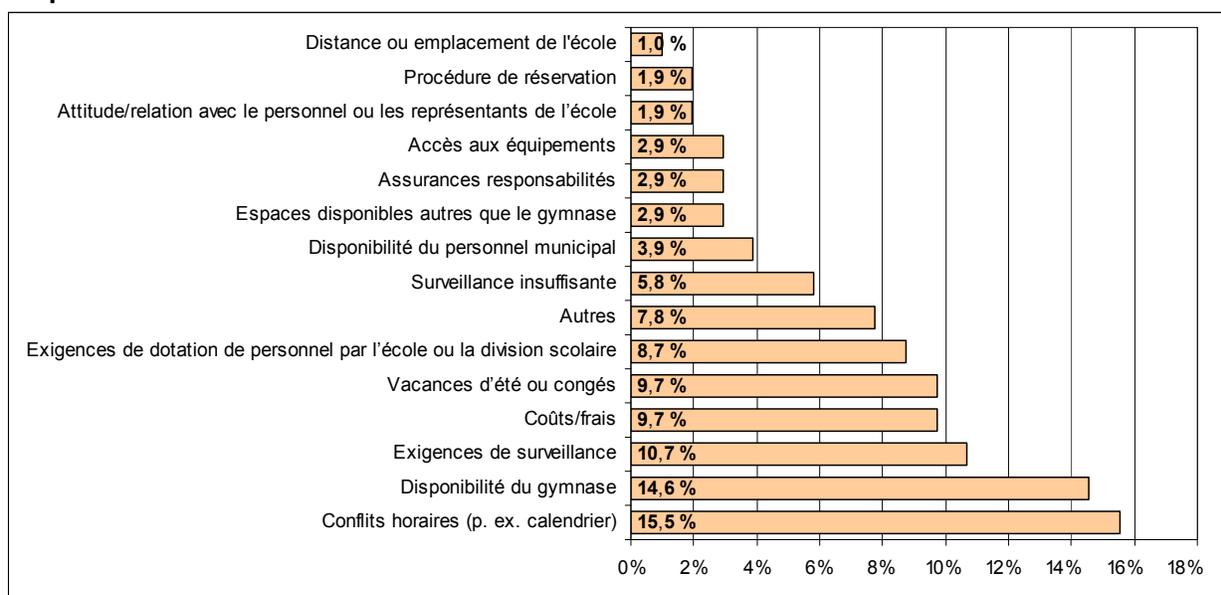
Les 24 répondants des divisions scolaires ont indiqué qu'il existe des directives formelles pour l'utilisation communautaire des installations scolaires et toutes les divisions à l'exception d'une seule (division scolaire Fort La Bosse) ont des politiques relatives à l'utilisation par les

communautés des écoles. Toutefois, seulement 14 (58,3 %) des 24 divisions ont indiqué qu’elles avaient une ou plusieurs entente(s) d’utilisation conjointe avec la municipalité ou la commission des loisirs locale.

4.2.1 Obstacles et défis de l’utilisation conjointe des installations

Les directeurs généraux devaient énumérer les cinq principaux obstacles à l’utilisation communautaire des installations scolaires. Un décompte de chaque obstacle a été obtenu et une proportion calculée en se basant sur le nombre de fois que l’obstacle a été mentionné (sans égard au rang) sur le nombre total de tous les obstacles mentionnés (voir le graphe 1 ci-dessous). En général, les conflits horaires furent l’élément le plus souvent mentionné (15,5 %), suivi de la disponibilité du gymnase (14,6 %), les exigences de surveillance (10,7 %), les coûts ou les frais (9,7 %) et les vacances d’été et d’hiver (9,7 %). Les éléments les moins souvent cités furent la distance ou l’emplacement de l’école (1 %), la procédure de réservation (1,9 %) et l’attitude ou les relations avec le personnel ou les représentants de l’école (1,9 %).

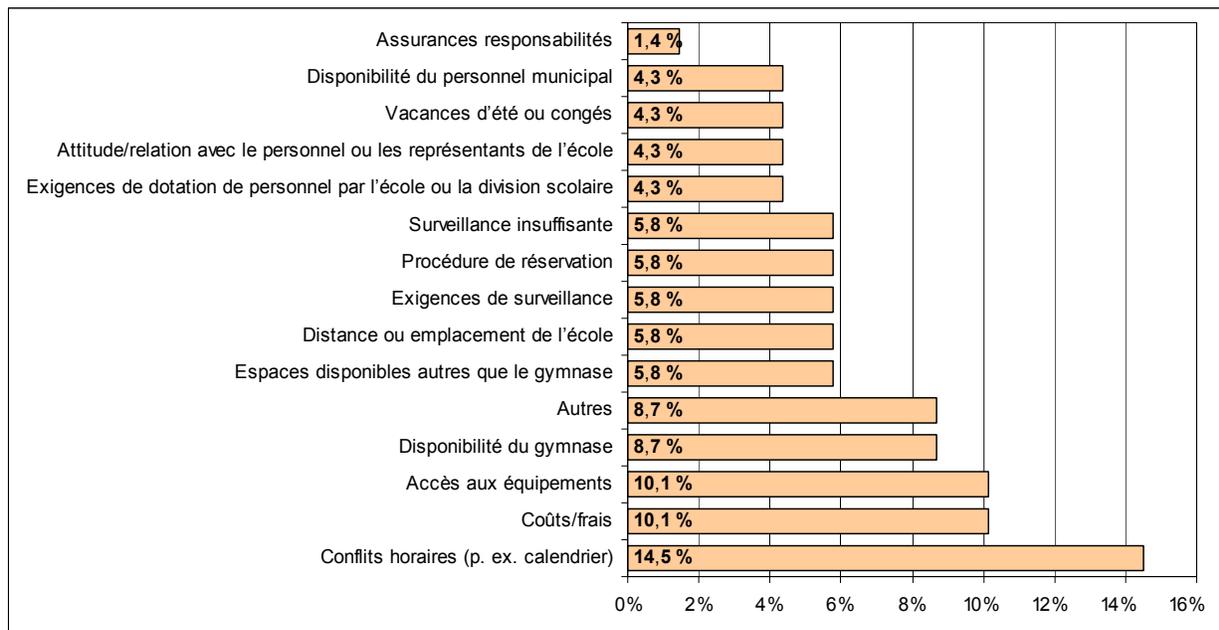
Graphe 1. Obstacles à l’utilisation communautaire des installations scolaires



Lorsqu’on leur demandait d’énumérer les cinq principaux obstacles à l’utilisation par les écoles des installations communautaires, les directeurs généraux ont identifié le plus souvent les conflits horaires (14,5 %), les coûts ou les frais (10,1 %), l’accès à l’équipement (10,1 %), la disponibilité du gymnase (8,7 %) et finalement les autres obstacles (8,7 %) (voir le Graphe 2 ci-dessous). Les éléments le moins souvent cités furent les responsabilités en matière d’assurance (1,4 %), la disponibilité du personnel municipal, les vacances d’été et des Fêtes, l’attitude ou la

relation avec le personnel ou les représentants de l'école et l'exigence de dotation en personnel par école ou la division scolaire (4,3 % chacun).

Graphe 2. Obstacles à l'utilisation par les écoles d'installations communautaires



Que ces obstacles soient perçus de la perspective de l'utilisation communautaire des installations scolaires ou de l'utilisation scolaire d'installations communautaires, les conflits horaires furent l'obstacle le plus souvent cité. Parmi les autres obstacles communs, on retrouvait la disponibilité du gymnase et les coûts ou les frais d'utilisation de l'installation.

4.3 Conclusions de l'enquête auprès des directeurs

Des 691 directeurs d'école qui ont reçu une invitation à participer à l'enquête, 351 ont répondu à l'enquête, ce qui constitue 45,6 % des directeurs d'écoles du Manitoba. Le tableau 3 ci-dessous présente la proportion des écoles représentées dans chaque division ou district. Seulement trois divisions (divisions scolaires de Brandon, Frontier et Lord Selkirk) n'ont pas répondu à l'enquête et elles ne sont, par conséquent, pas représentées dans les conclusions de l'enquête auprès des directeurs. Deux directeurs ayant répondu à l'enquête n'ont pas donné le nom de leur école. Toutefois, leurs réponses ont été incluses dans toutes les conclusions reportées.

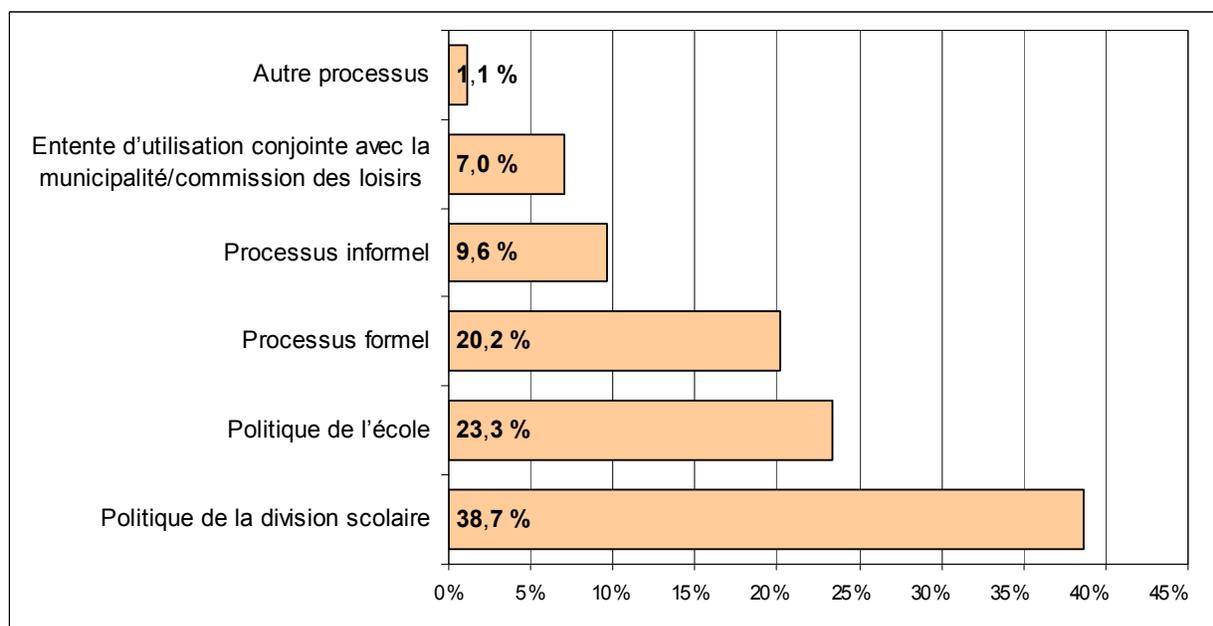
Tableau 3. Proportion des écoles représentées par division ou district

Nom de la division	Proportion des écoles représentées
Division scolaire Beautiful Plains	35,7 %
Division scolaire Border Land	35,7 %
Division Scolaire Franco-Manitobaine	66,7 %
Division scolaire Evergreen	12,5 %
Division scolaire Flin Flon	50,0 %
Division scolaire Fort La Bosse	36,4 %
Division scolaire Garden Valley	27,3 %
Division scolaire Hanover	52,9 %
Division scolaire Interlake	19,0 %
Division scolaire Kelsey	60,0 %
Division scolaire Lakeshore	90,0 %
Division scolaire Louis Riel	82,1 %
Division scolaire Mountain View	43,8 %
District scolaire Mystery Lake	28,6 %
Division scolaire Park West	35,7 %
Division scolaire Pembina Trails	33,3 %
Division scolaire Pine Creek	7,7 %
Division scolaire Portage la Prairie	77,8 %
Division scolaire Prairie Rose	19,2 %
Division scolaire Prairie Spirit	75,0 %
Division scolaire Red River Valley	20,0 %
Division scolaire River East Transcona	54,8 %
Division scolaire Rolling River	31,3 %
Division scolaire Seine River	46,7 %
Division scolaire Seven Oaks	19,0 %
Division scolaire Southwest Horizon	58,3 %
Division scolaire St. James-Assiniboia	59,3 %
Division scolaire Sunrise	5,0 %
Division scolaire Swan Valley	33,3 %
Division scolaire Turtle Mountain	28,6 %
Division scolaire Turtle River	14,3 %
Division scolaire Western	25,0 %
District scolaire Whiteshell	100,0 %
Division scolaire de Winnipeg	96,3 %
Proportion totale des écoles représentées	45,6 %

4.3.1 Utilisation communautaire des installations scolaires

La grande majorité (87 %) des directeurs ont rapporté que l'espace dans l'école était alloué à l'utilisation communautaire. La plupart a cité une politique de la division scolaire comme moyen permettant de gérer l'usage des installations (38,7 %), suivi par une politique de l'école (23,3 %). Voir le graphe 3 ci-dessous. Seulement 7 % des directeurs ont indiqué que leur école disposait d'une entente d'utilisation conjointe avec une municipalité ou une commission des loisirs (représentant 43 écoles).

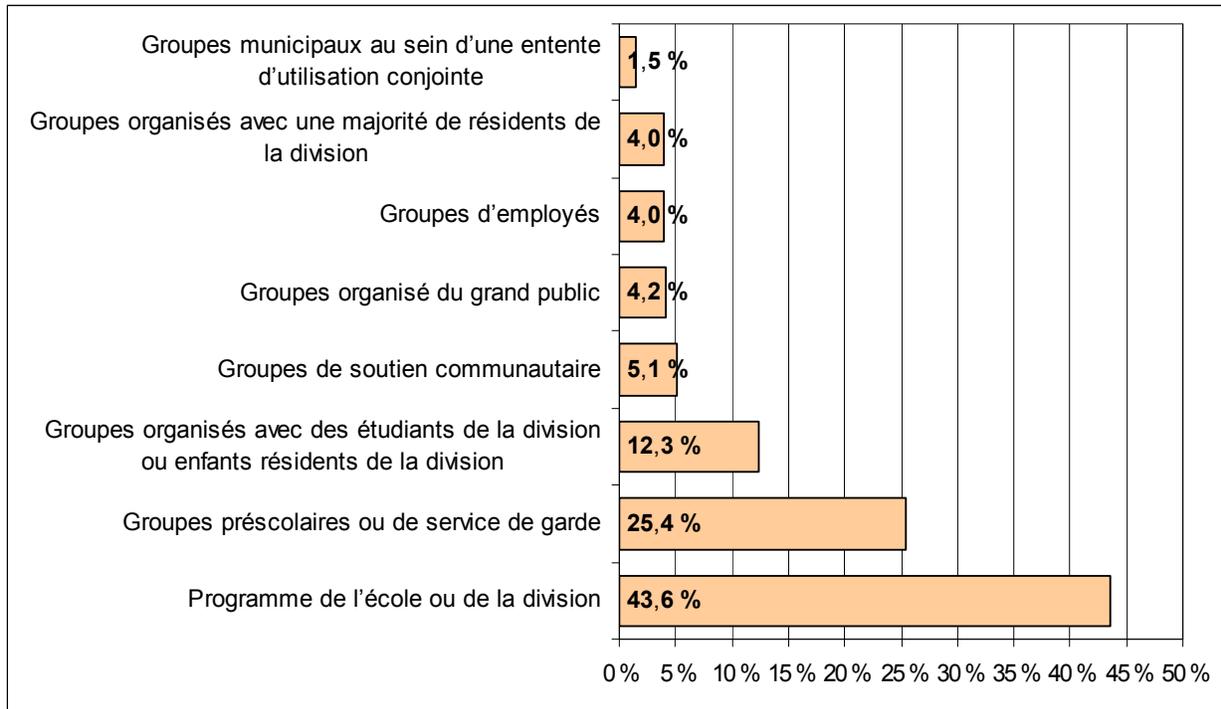
Graphe 3. Moyens pour l'attribution d'installations scolaires



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait.

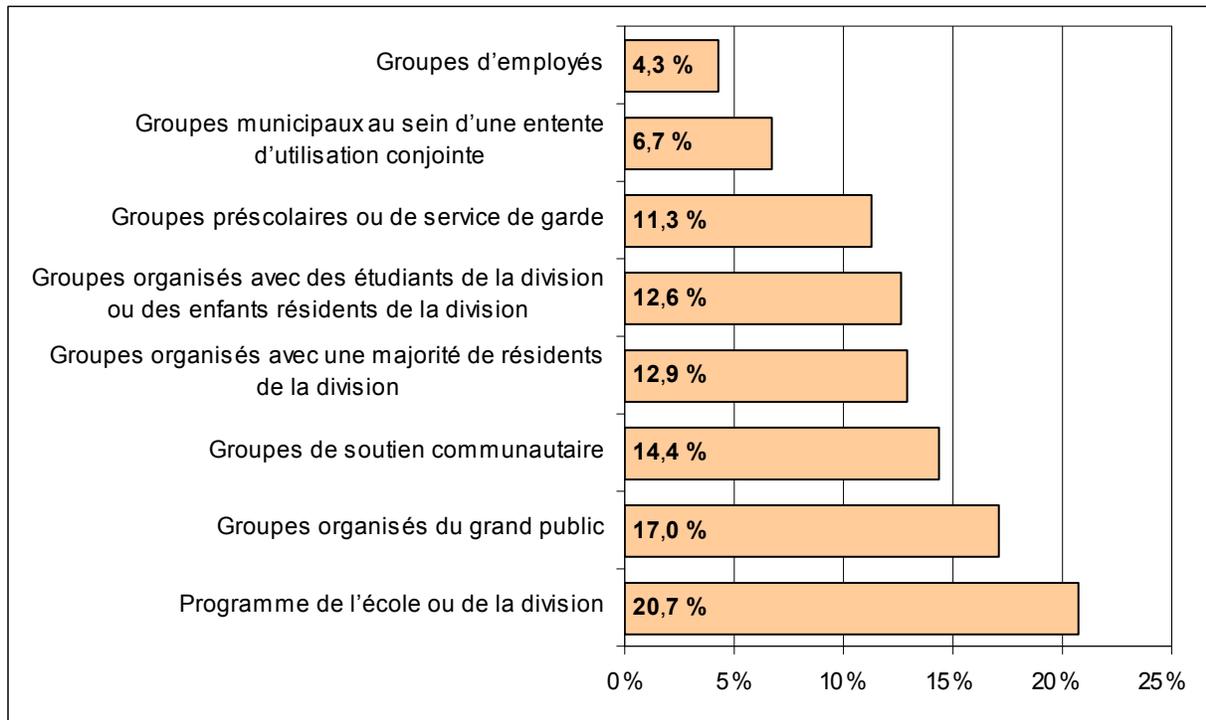
Les installations scolaires sont généralement réservées aux programmes des écoles ou de la division (43,6 %), aux groupes préscolaires ou de garderie (25,4 %) et aux groupes organisés avec des élèves de la division ou des enfants préscolaires résidents (12,3 %) pendant les heures régulières d'école (de 8 h 30 à 16 h). À l'extérieur des heures régulières d'école, ce qui comprend les fins de semaine et les congés, les installations scolaires continuent d'être attribuées principalement aux programmes de l'école ou de la division (20,7 %). Toutefois, d'autres groupes communautaires profitent de l'espace, comme les groupes organisés du grand public (17 %), les groupes de soutien communautaire, p. ex., les clubs de filles et de garçons (14,4 %) et aux groupes organisés avec une majorité de résidents de la division (12,9 %). Voir les graphes 4 et 5 ci-après. Une grande proportion (78,4 %) des directeurs a indiqué que les utilisateurs communautaires doivent se soumettre à un processus de demande formel pour l'utilisation des installations scolaires.

Grphe 4. Attribution des installations scolaires pendant les heures régulières d'école



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait. Les heures régulières d'école sont de 8 h 30 à 16 h.

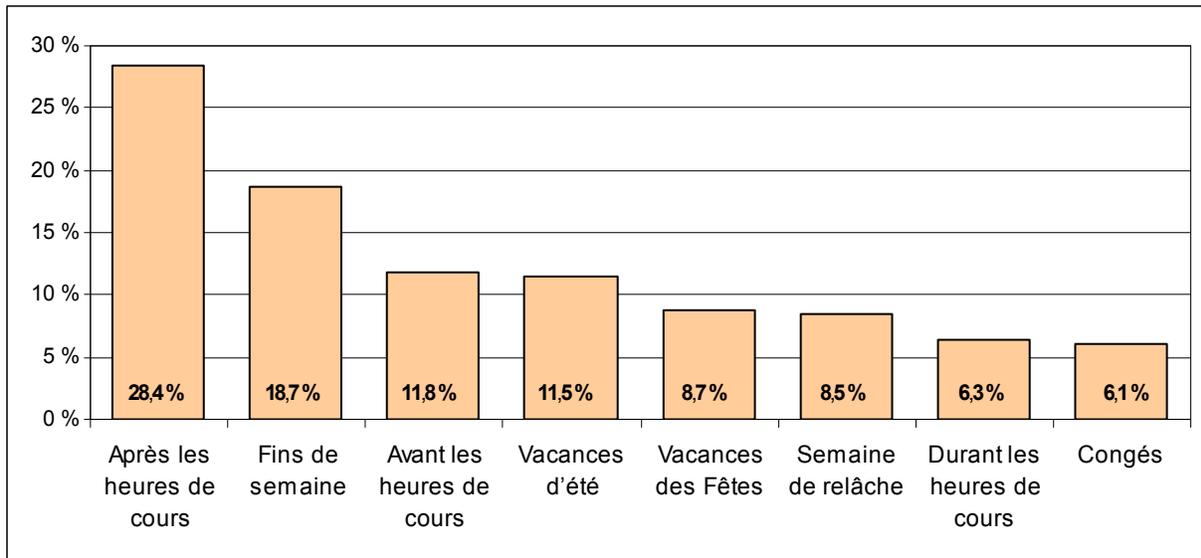
Graphe 5. Attribution des installations scolaires à l'extérieur des heures régulières d'école



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait. Les heures régulières d'école sont de 8 h 30 à 16 h.

Les installations scolaires sont généralement disponibles pour la communauté après les heures de cours (28,4 %) ou les fins de semaine (18,7 %). Une petite proportion (6,3 %) des écoles dont provenaient les répondants possèdent des installations disponibles pendant les heures de cours (voir graphe 6).

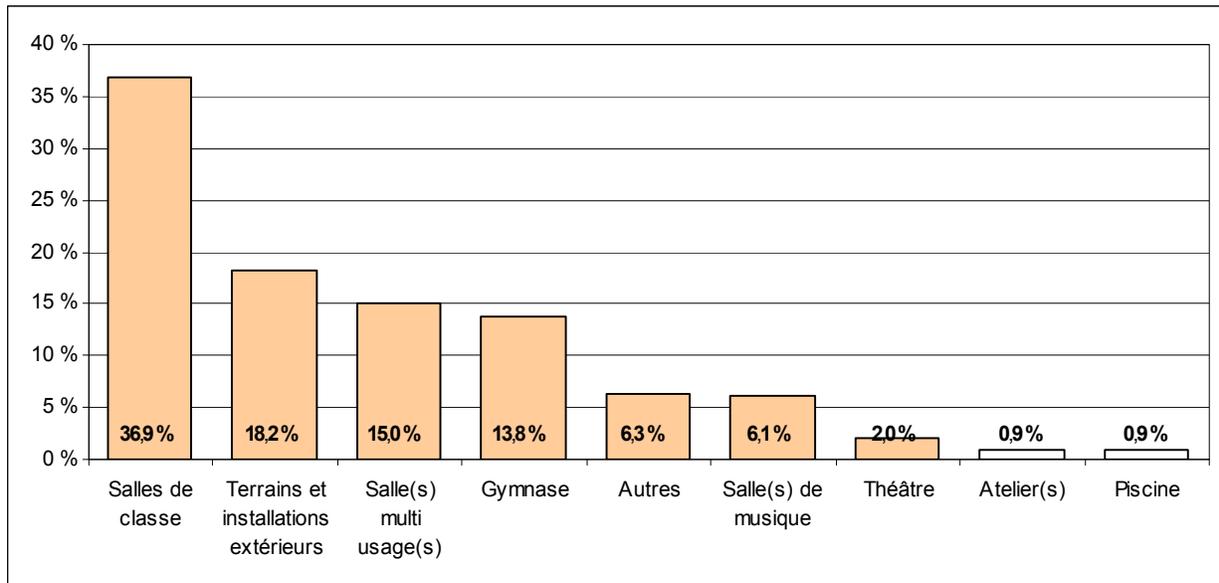
Graphe 6. Disponibilité des installations scolaires pour l'utilisation par la communauté



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait. Les heures régulières d'école sont de 8 h 30 à 16 h.

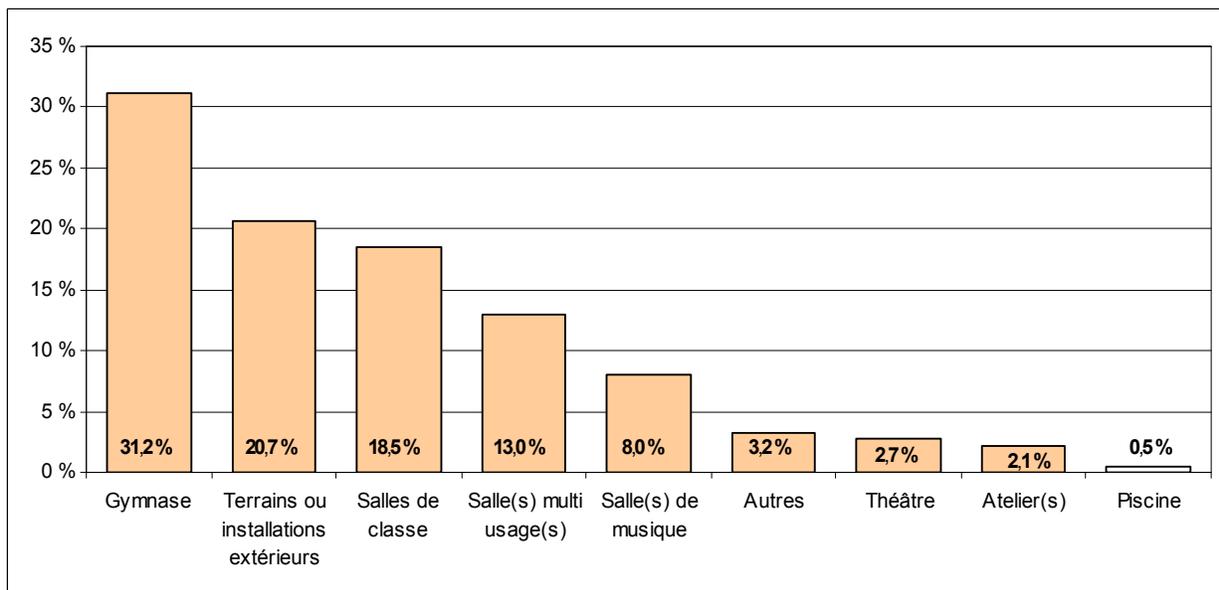
Pendant les heures régulières de cours (8 h 30 à 16 h), les directeurs ont indiqué que les salles de classe (36,9 %), les terrains ou les installations extérieures (18,2 %), les salles multi usages (15 %) et le gymnase (13,8 %) sont disponibles pour l'utilisation par la communauté. En contraste, à l'extérieur des heures régulières de classe (p. ex., tôt le matin, le soir et les fins de semaine incluant le vendredi soir), le gymnase est l'installation le plus souvent disponible à l'utilisation par la communauté (31,2 %), suivi des terrains ou des installations extérieures (20,7 %) et des salles de classe (18,5 %). Voir les graphes 7 et 8 ci-dessous.

Graphe 7. Types d'installations scolaires disponibles pendant les heures régulières de classe



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait. Les heures régulières d'école sont de 8 h 30 à 16 h.

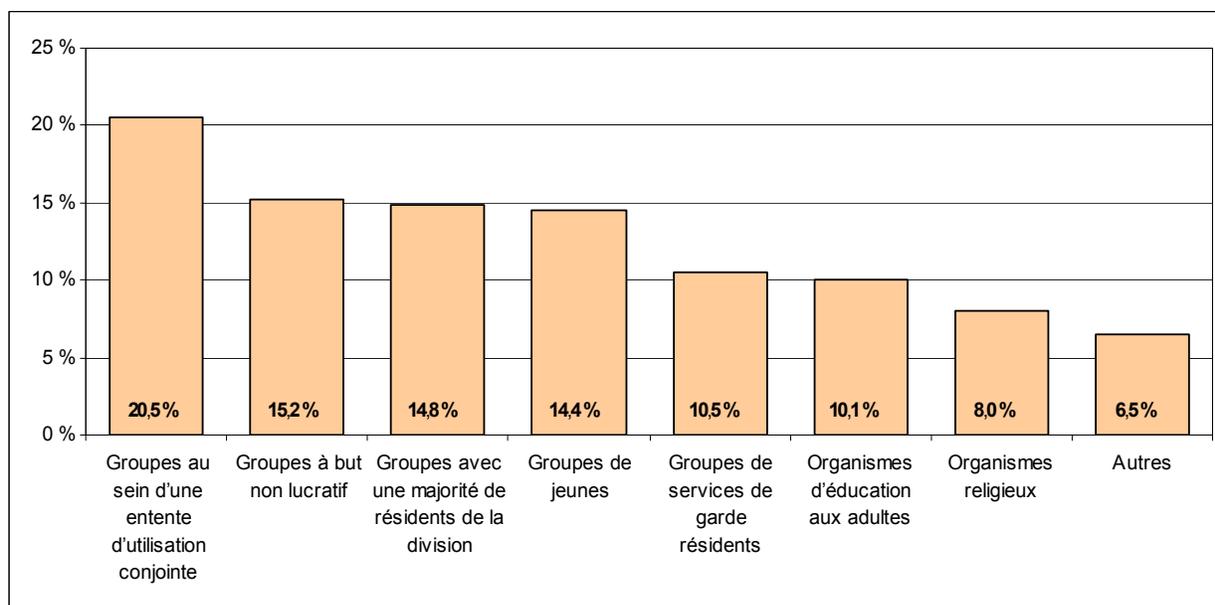
Graphe 8. Types d'installations scolaires disponibles à l'extérieur des heures régulières de classe



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait. Les heures régulières d'école sont de 8 h 30 à 16 h. « À l'extérieur des heures régulières de classe » se définit par tôt le matin, les soirées et fins de semaine, incluant les vendredi soirs.

Près de la moitié (49,2 %) des directeurs d'école ont rapporté que les utilisateurs communautaires n'ont pas à payer de frais de location pour l'utilisation des installations scolaires. Toutefois, 15 % des directeurs n'ont pas répondu à cette question. Les groupes communautaires exempts de frais de location comprennent les groupes tels que des groupes avec une entente d'utilisation conjointe (20,5 %), les groupes à but non lucratif (15,2 %), les groupes avec une majorité de résidents de la division (14,8 %) et les groupes de jeunes (14,4 %). Voir le graphe 9 ci-dessous.

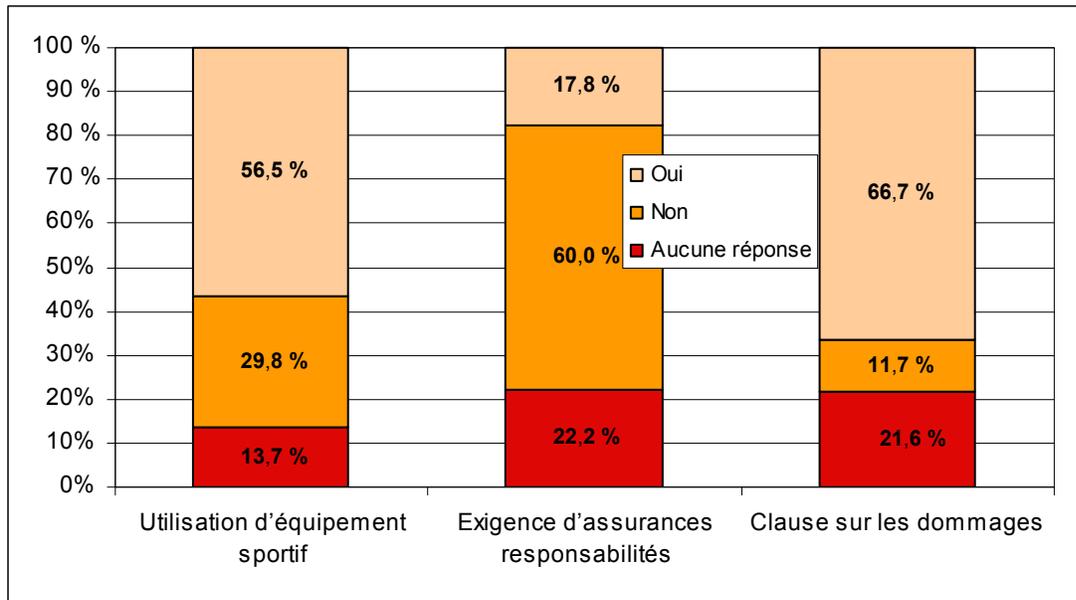
Graphe 9. Groupes communautaires exempts des frais de location pour l'utilisation des installations scolaires



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait.

Les enquêtes ont été conçues pour recueillir des données concernant les enjeux spécifiques de l'utilisation par la communauté des installations scolaires. Les directeurs d'école se sont fait demander si les utilisateurs communautaires peuvent normalement utiliser l'équipement sportif de l'école, si les utilisateurs communautaires doivent se procurer de l'assurance responsabilité et si les ententes d'utilisation communautaire couvrent les dommages à l'équipement ou les installations scolaires causés par les utilisateurs de la communauté. Le graphe 10 ci-dessous illustre la répartition des réponses à ces questions.

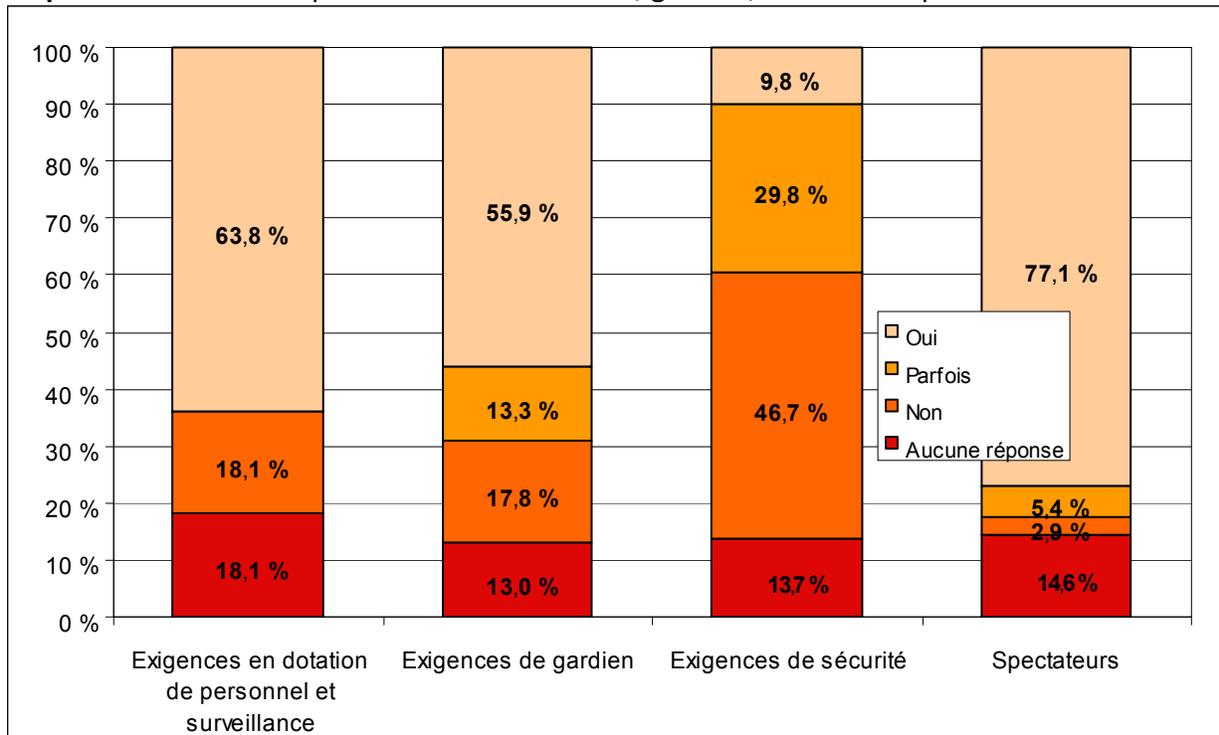
Graphe 10. Utilisation de l'équipement sportif, assurance responsabilité et dommages



Lorsqu'on leur demanda qui était responsable des dommages causés à la propriété de l'école, 47,9 % des directeurs ont indiqué que le groupe communautaire auquel la personne appartient est responsable, 4,8 % a répondu que la personne ayant causé le dommage en est responsable et 1 % a indiqué que l'école est responsable.

Les directeurs se sont fait également demander si les ententes d'utilisation communautaire spécifient la dotation en personnel et la surveillance pour l'utilisation communautaire des installations scolaires, si un gardien ou un membre du personnel de sécurité est requis sur les lieux durant l'utilisation communautaire des installations scolaires et si les spectateurs sont permis aux événements communautaires ayant lieu sur la propriété de l'école. Le graphe 11 ci-dessous indique la répartition des réponses à ces questions.

Graphe 11. Dotation en personnel et surveillance, gardien, sécurité et spectateurs



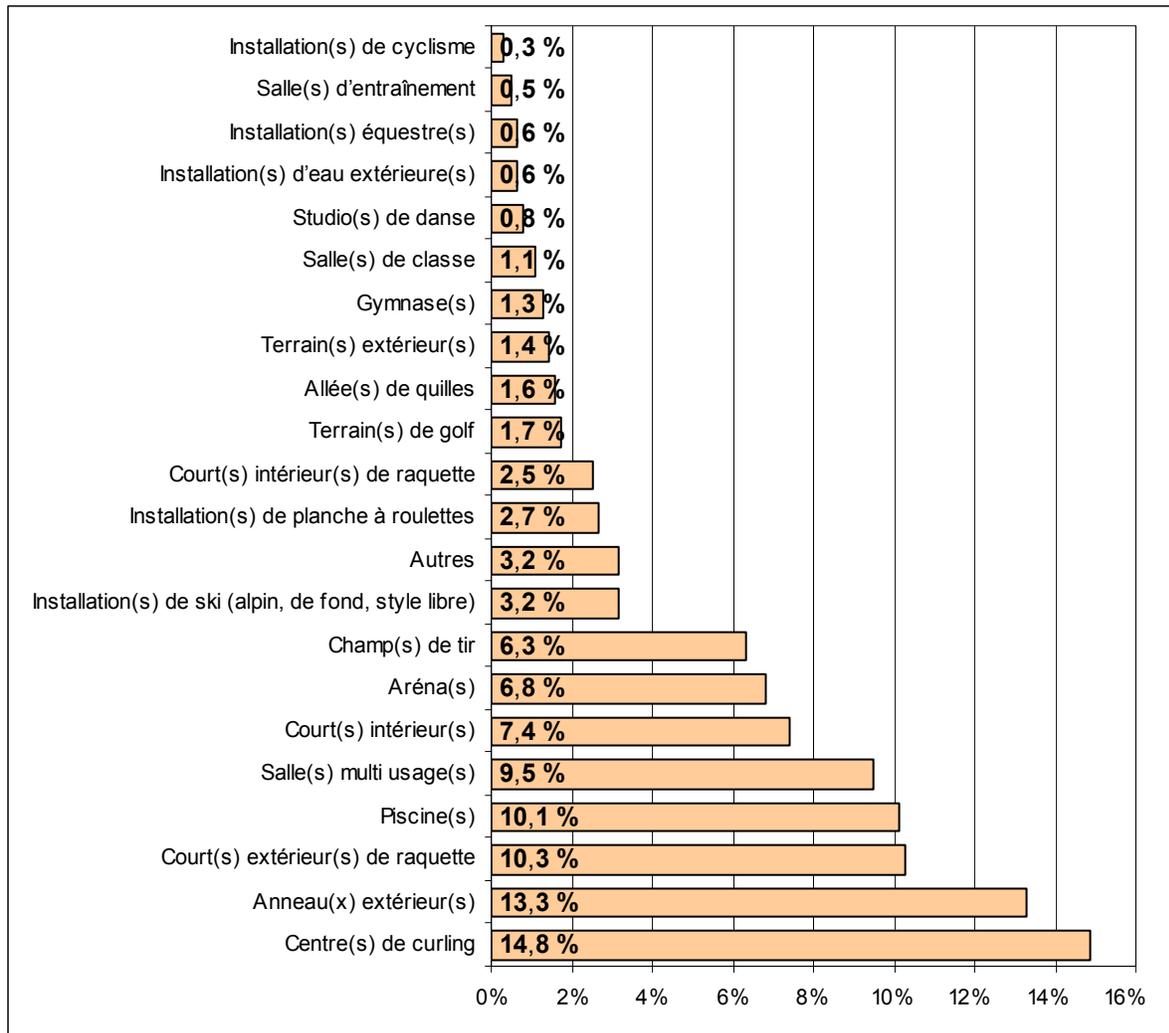
Lorsqu'on leur demanda qui était responsable de la surveillance, de la dotation en personnel et des responsabilités associées, la réponse la plus fréquente fut que les utilisateurs ou les groupes communautaires sont responsables (68,3 %), suivis par le groupe ou l'utilisateur communautaire et l'école (16,5 %).

4.3.2 Utilisation par les écoles d'installations communautaires

Près de la moitié de tous les directeurs d'école (46,3 %) ont répondu que leur école a besoin d'installations municipales ou communautaires (11,4 % n'ont pas répondu à cette question). Les éléments les plus cités furent : les centres de curling (14,8 %), les patinoires extérieures (13,3 %), les courts de tennis (10,3 %), les piscines (10,1 %) et les salles multi usages (9,5 %). Voir le graphe 12 ci-dessous.

Seulement 29,8 % des directeurs ont répondu que leur école paye des frais de location pour l'utilisation d'installations municipales ou communautaires. Toutefois, la majorité (52,1 %) des directeurs n'a pas répondu à cette question. Les installations nécessitant le paiement de frais de location furent identifiées comme étant : les arénas intérieurs (17,5 %), les piscines (15,4 %), les centres de curling (13,6 %), les terrains de golf (11,8 %) et les allées de quille (11,5 %).

Graphe 12. Installations municipales et communautaires requises par les écoles



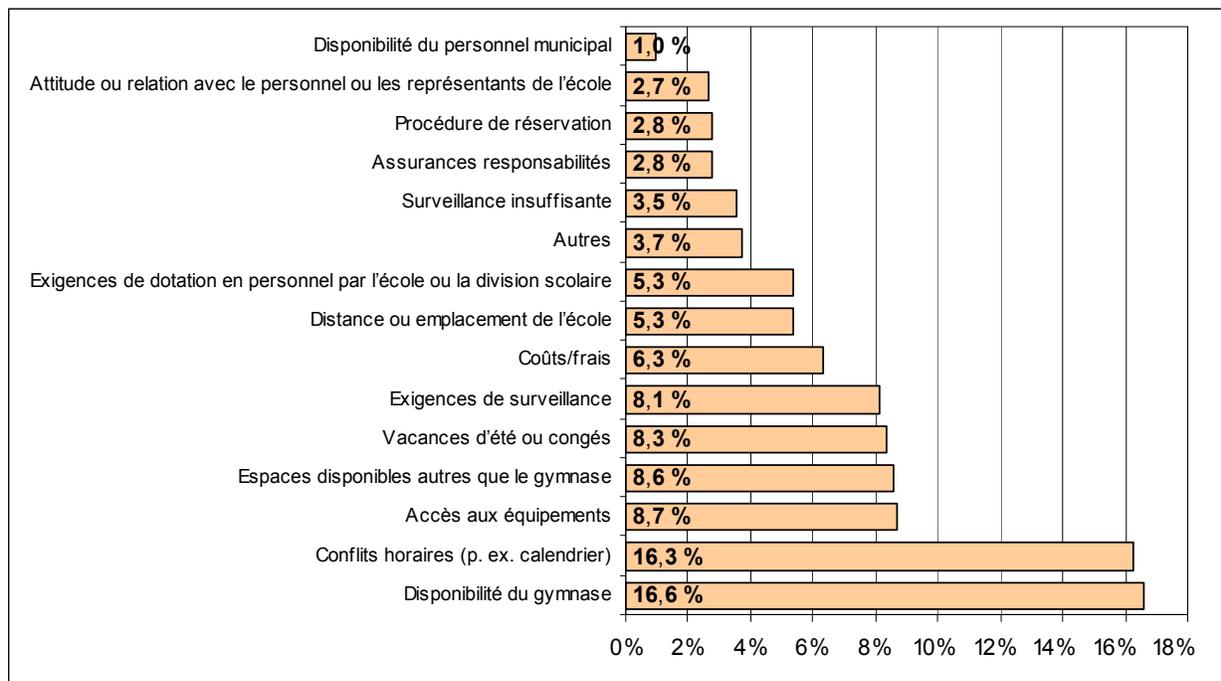
Remarque : Les répondants se sont fait demander de sélectionner tout ce qui s'appliquait.

4.3.3 Obstacles et défis avec l'utilisation conjointe d'installations

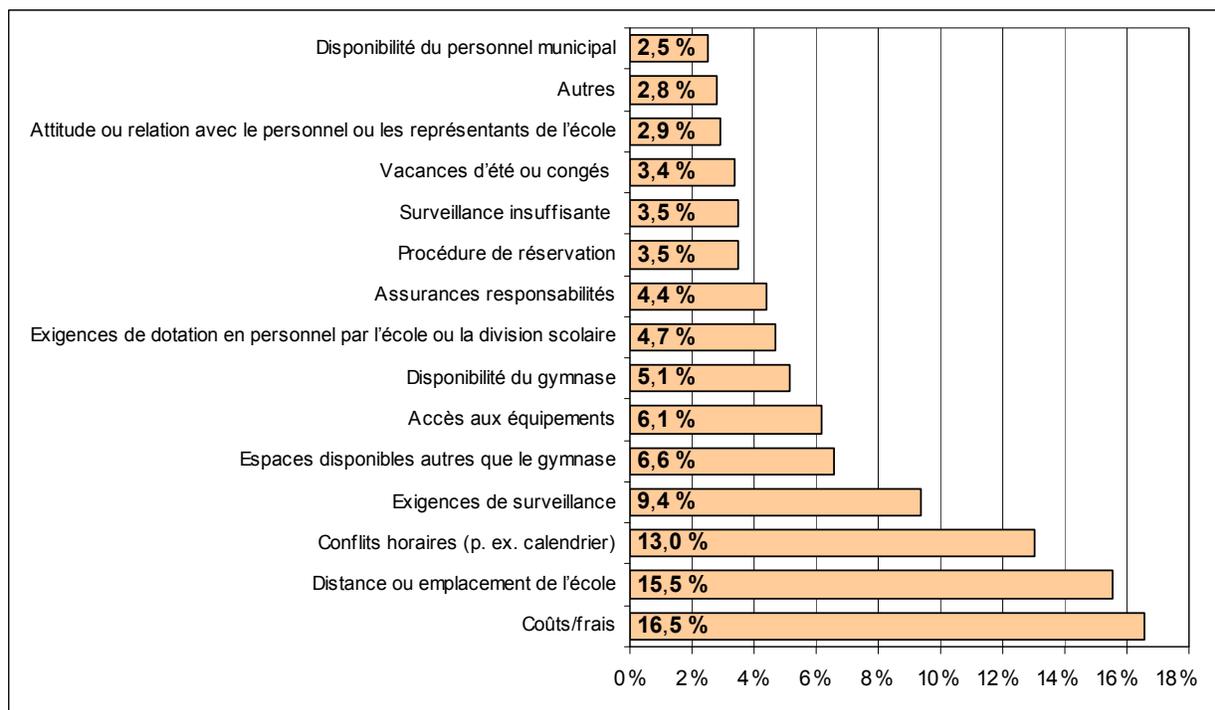
Les directeurs devaient énumérer les cinq principaux obstacles à l'utilisation par la communauté des installations scolaires. Un décompte de chaque obstacle a été obtenu et une proportion a été calculée en se fondant sur le nombre de mentions pour chacun des obstacles (sans égard au rang) divisé par le nombre total de tous les obstacles mentionnés. La disponibilité du gymnase fut l'obstacle le plus souvent cité (16,6 %), suivi par les conflits horaires (16,3 %), l'accès à l'équipement (8,7 %), la disponibilité d'autres espaces que le gymnase (8,6 %) et les vacances d'été ou des Fêtes (8,3 %).

Lorsqu'on leur demanda quels sont les obstacles à l'utilisation par l'école des installations communautaires, la réponse la plus souvent citée fut les coûts ou les frais (16,5 %), suivie de la distance ou l'emplacement de l'école (15,5 %), des conflits horaires (13 %), des exigences en matière de surveillance (9,4 %) et de la disponibilité d'espaces autres que le gymnase (6,6 %). Voir les graphes 13 et 14 ci-dessous.

Graphe 13. Obstacles à l'utilisation par la communauté des installations scolaires



Graphe 14. Obstacles à l'utilisation par l'école des installations communautaires

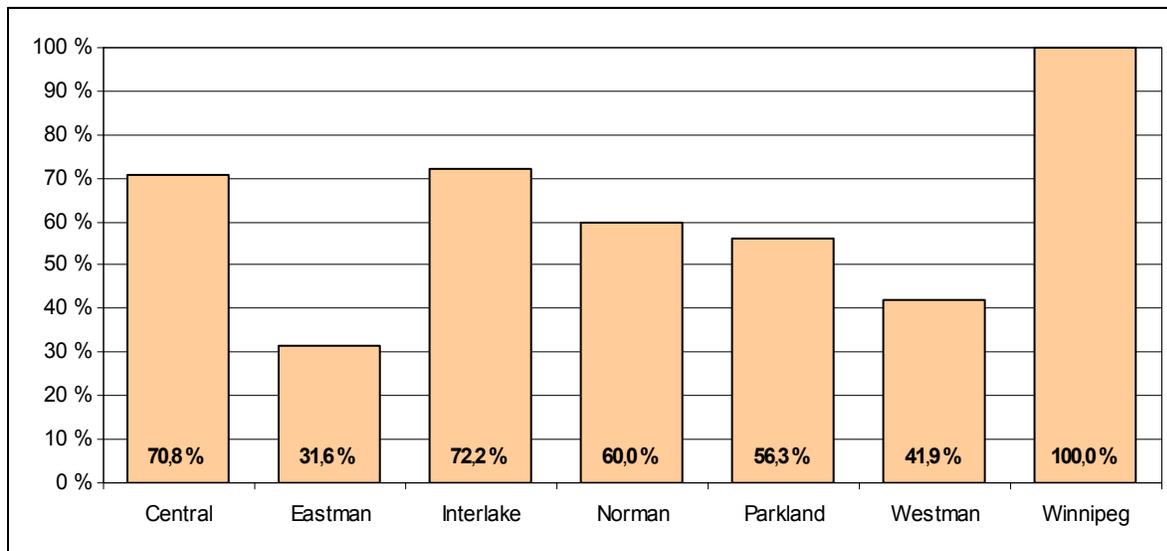


4.4 Conclusions de l'enquête auprès des municipalités

65 municipalités et commissions des loisirs ont répondu à l'enquête, représentant 55,6 % de toutes les municipalités et des commissions des loisirs du Manitoba qui étaient invitées à participer. Des 65 répondants, 34 étaient des commissions des loisirs (52,3 %) qui sont financées grâce au programme de subventions « Possibilités récréatives - Partenaires dans les « loisirs » et 31 étaient des municipalités (47,7 %) qui ne participent pas au programme de subventions « Possibilités récréatives - Partenaires dans les loisirs ».

Le graphe 15 présente la proportion de chaque région représentée. Les régions Central et Interlake furent représentées à plus de 70 %. Eastman et Westman ont été les moins bien représentées à 31,6 % et 41,9 %, respectivement. La région de Winnipeg, bien qu'elle présente une représentation de 100 %, ne comprend qu'une seule municipalité et ne compte pas de commission des loisirs.

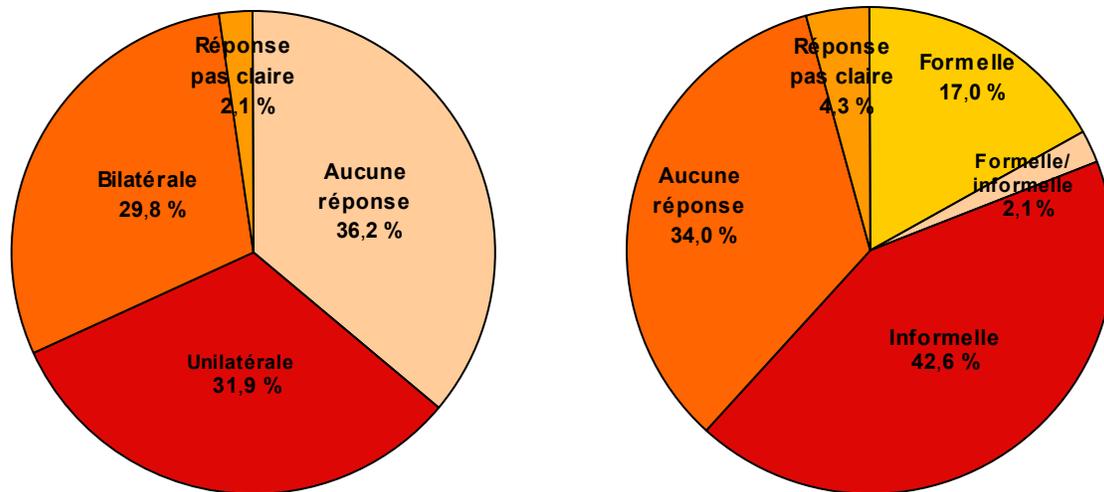
Graph 15. Distribution des municipalités et des commissions des loisirs par région et proportion de la région représentée



Remarque : Il n'y a qu'une seule municipalité dans Winnipeg et aucune commission des loisirs.

Une grande proportion (72,3 %) des répondants ont indiqué que leur municipalité ou commission des loisirs dispose d'une ou plusieurs ententes d'utilisation conjointe avec l'école locale ou la division scolaire. De tous ceux qui rapportèrent avoir une entente d'utilisation conjointe en place, 61,8 % était des commissions des loisirs et 31,9 % des municipalités. La plupart des ententes sont unilatérales (31,9 %) et informelles (42,6 %). Le graphe 16 ci-dessous illustre ces répartitions. Il est à noter qu'une proportion considérable des répondants n'a pas fourni de réponse à cette question (voir « réponse pas claire » et « aucune réponse »).

Graphe 16. Répartition des types d'ententes



Il est également à noter que les données fournies par les répondants des commissions des loisirs ne correspondent pas aux données fournies par le ministère Vie saine, Jeunes et Aînés. Par exemple, selon le ministère de Vie saine, Jeunes et Aînés, 20 commissions des loisirs ont une entente d'utilisation conjointe en place avec une division scolaire partenaire. Des 20 commissions des loisirs connues pour avoir une entente d'utilisation conjointe en place, seulement 14 ont participé à l'enquête. De ces 14 répondants, 7 (50 %) ont répondu qu'ils avaient une entente d'utilisation conjointe bilatérale avec la division scolaire participante, trois ont rapporté que l'entente en était une unilatérale et quatre n'ont pas répondu à la question. Le tableau 4 ci-dessous présente les conclusions fournies par les répondants à l'enquête en relation avec les données fournies par le ministère Vie saine, Jeunes et Aînés.

Tableau 4. Ententes d'utilisation conjointe en place en fonction des éléments rapportés par les répondants de l'enquête

Compréhension du statut d'entente d'utilisation conjointe VSJA ^a	Réponse à l'enquête concernant l'entente d'utilisation conjointe unilatérale/bilatérale ^b	Nombre de répondants
En traitement	Aucune réponse	2
	Aucune enquête	2
Non	Aucune réponse	4
	Aucune enquête	12
	Unilatérale	8
	Bilatérale	1
Oui	Aucune réponse	4
	Aucune enquête	6
	Unilatérale	3
	Bilatérale	7
Total		49

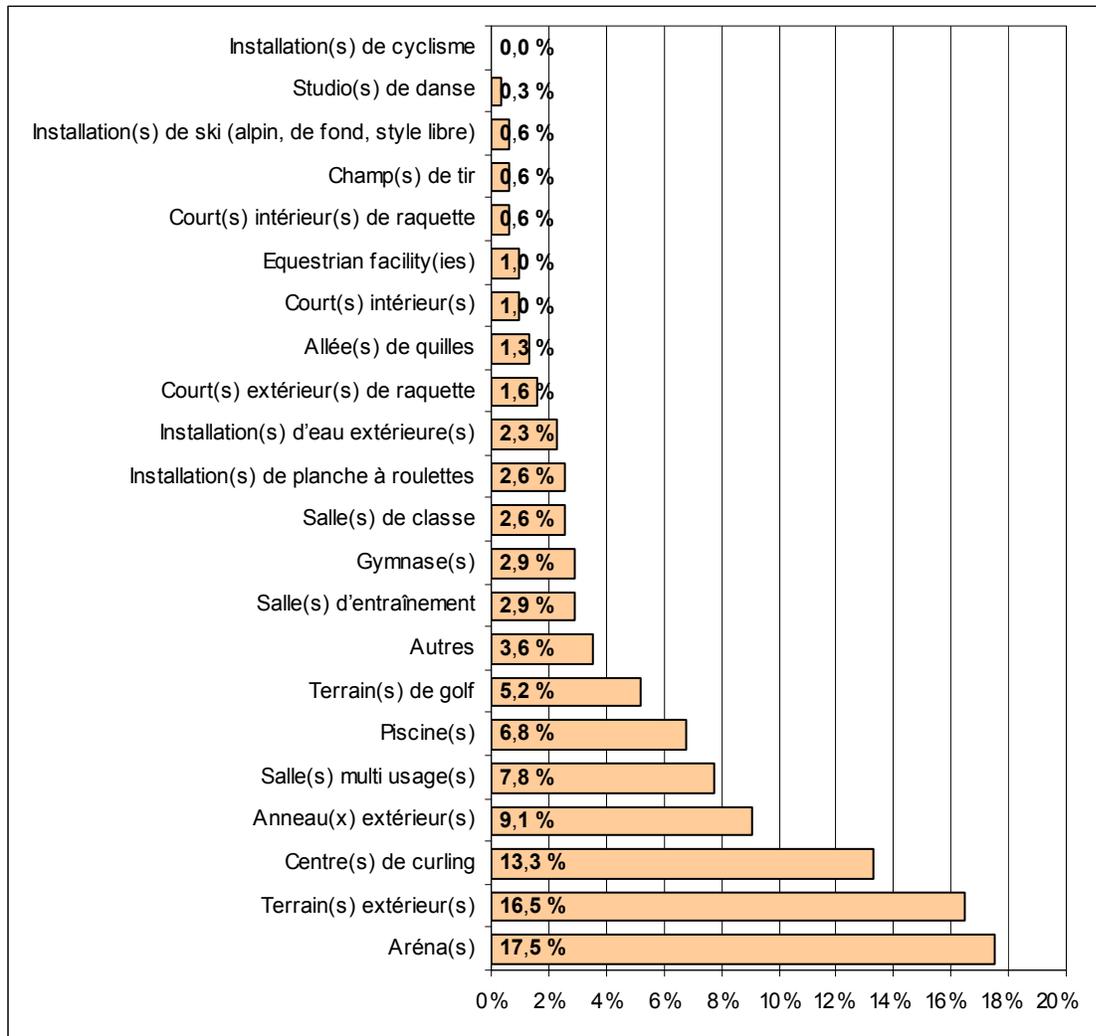
^a Données fournies par les autorités de Vie saine, Jeunesse et Aînés (VSJA), Direction récréative et services régionaux.

^b Données fournies par les répondants de l'enquête.

Près de la moitié (48,9 %) des répondants ont indiqué que les ententes d'utilisation d'installations ne contenaient pas un processus d'application pour les utilisateurs scolaires des installations municipales ou communautaires, 31,9 % ont rapporté qu'un processus d'application était compris et 19,1 % ont répondu qu'un processus d'application était à la fois inclus et non inclus.

Les répondants se sont fait demander quelles installations municipales ou communautaires étaient disponibles pour l'école. La réponse la plus fréquente fut les arénas (17,5 %), suivie des terrains extérieurs (16,5 %), des centres de curling (13,3 %), des patinoires extérieures (9,1 %) et des salles multi usages (7,8 %). Voir graphe 17 ci-dessous.

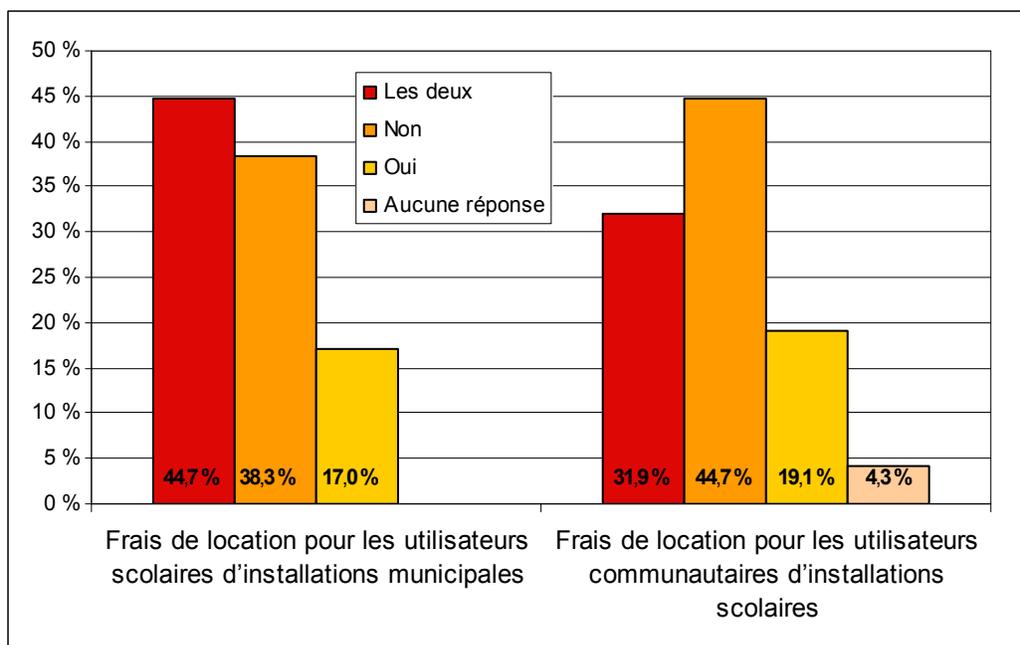
Graphe 17. Installations municipales et communautaires disponibles pour l'utilisation par l'école



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait.

Une faible proportion de répondants ont indiqué que les ententes d'utilisation d'installations stipulent que les utilisateurs scolaires doivent payer des frais de location pour l'utilisation des installations municipales ou communautaires (17 %) et 38,3 % ont indiqué que les frais de location ne sont pas exigés. Voir le graphe 18 ci-dessous. Les répondants ont eu la possibilité de sélectionner « oui et non » à cette question dans l'éventualité où ils pouvaient être exempts de payer les frais dans certaines circonstances; près de la moitié (44,7 %) ont répondu que les ententes d'utilisation d'installations pouvaient exiger ou non que les utilisateurs scolaires paient des frais de location. En contraste, les ententes d'utilisation d'installations ne nécessitent pas que les utilisateurs communautaires des installations scolaires paient des frais de location dans 44,7 % des cas, 19,1 % demandent le paiement de frais de location et 31,9 % exigent ou non de payer des frais de location, selon les circonstances.

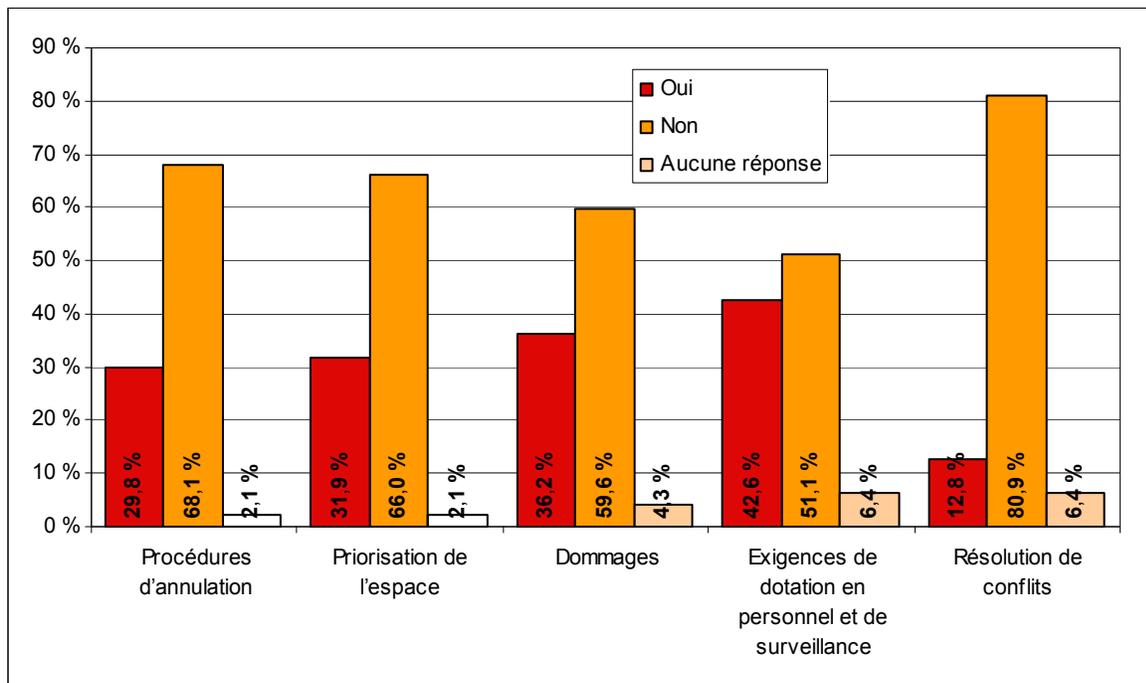
Graphe 18. Frais de location pour les utilisateurs scolaires des installations municipales et utilisateurs communautaires des installations scolaires



Les répondants se sont fait poser des questions concernant les clauses spécifiques qui pouvaient être incluses dans les ententes d'utilisation d'installations avec les écoles ou divisions scolaires, comme les procédures d'annulation, les directives pour la priorisation de l'espace, la responsabilité en cas de dommages, les exigences de dotation en personnel et la surveillance ainsi que les procédures pour la résolution de disputes. Pour la plupart, les répondants ont répondu que ces clauses spécifiques ne sont pas incluses dans leurs ententes d'utilisation d'installations. Voir le graphe 19 ci-dessous pour une répartition des réponses selon les clauses. L'exception semble être en ce qui concerne les exigences de dotation en personnel et la

surveillance, où 42,6 % des répondants ont indiqué que leur entente d'utilisation d'installation avec l'école ou la division scolaire contient une telle clause. Lorsqu'on leur demanda qui était responsable de la dotation en personnel et la surveillance, 53,8 % des répondants ont rapporté que cela était la responsabilité de l'école et 25,6 % ont rapporté que cela était la responsabilité de la municipalité.

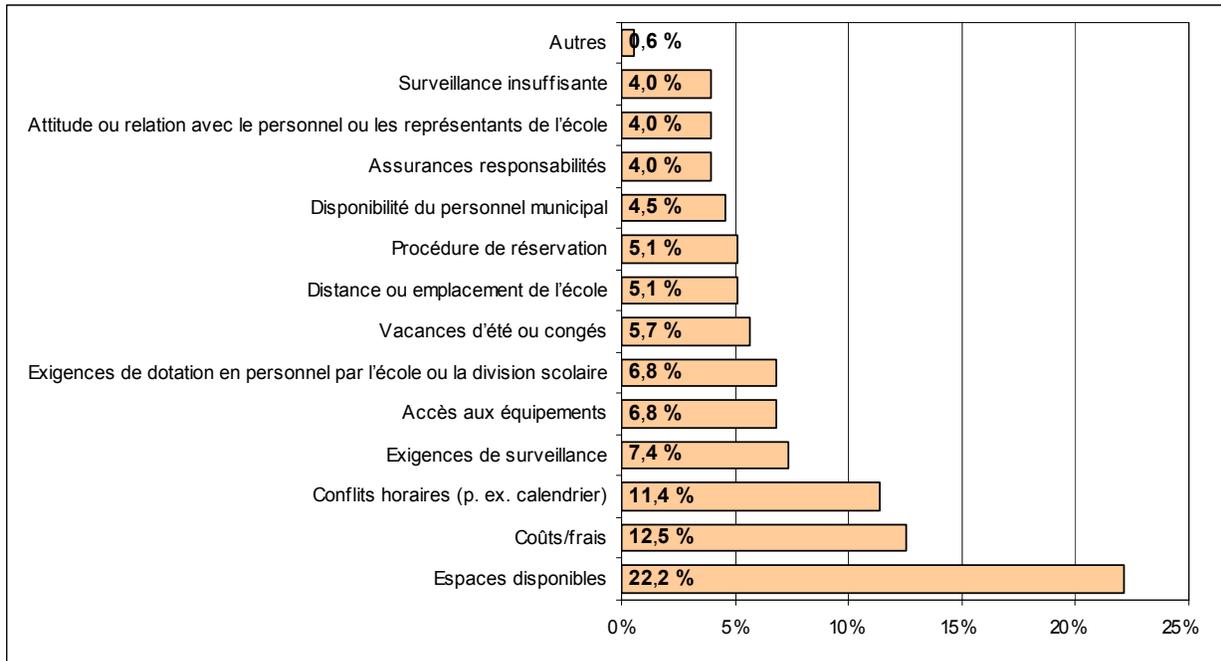
Graphe 19. Clauses contenues dans les ententes d'utilisation d'installations



4.4.1 Obstacles et défis à l'utilisation conjointe des installations

Les répondants se sont fait demander d'énumérer les principaux défis rencontrés par les municipalités et les commissions des loisirs en matière d'utilisation par l'école d'installations municipales et communautaires. Un décompte de chaque défi a été obtenu et une proportion calculée en fonction du nombre de fois que le défi était mentionné sur le nombre total de tous les défis mentionnés. L'obstacle le plus souvent rapporté concernant l'utilisation par l'école d'installations communautaires fut la disponibilité de l'espace (22,2 %), suivi par les coûts ou les frais (12,5 %), les conflits horaires (11,4 %) et les exigences de surveillance (7,4 %). Voir graphe 20 ci-après.

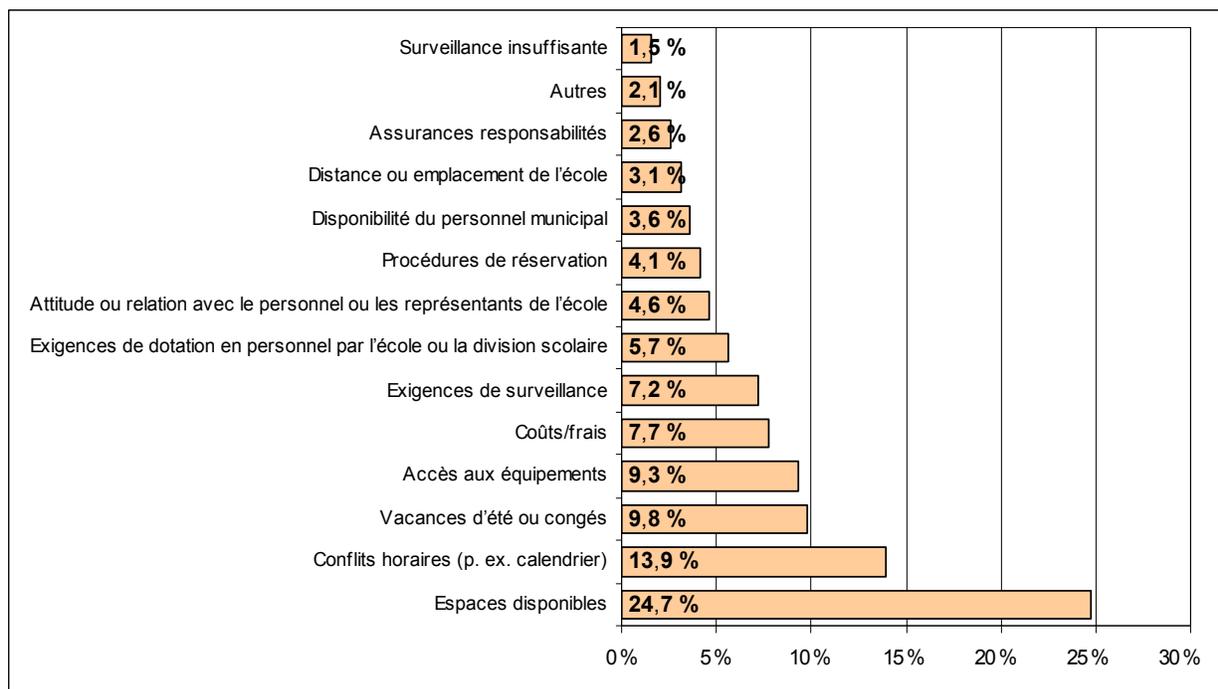
Graphe 20. Obstacles à l'utilisation par l'école des installations communautaires



Remarque : Les répondants se sont fait demander de sélectionner tout ce qui s'appliquait.

Lorsqu'on leur demanda quels étaient les défis et les obstacles à l'utilisation par la communauté des installations scolaires, les répondants ont rapporté la disponibilité de l'espace le plus fréquemment (24,7 %), suivi par les conflits horaires (13,9 %), les vacances d'été ou congés (9,8 %) et l'accès à l'équipement (9,3 %). Voir le graphe 21 ci-dessous.

Grphe 21. Obstacles à l'utilisation par la communauté des installations scolaires



Remarque : Les répondants devaient sélectionner tout ce qui s'appliquait.

5.0 Conclusions des questions ouvertes

Les trois enquêtes qui ont été préparées contenaient plusieurs questions ouvertes. Grâce à ces questions, les répondants ont été invités à partager de l'information supplémentaire, que ce soit en relation avec des questions spécifiques ou, de manière plus générale, pour fournir des commentaires additionnels à propos des enjeux qui n'étaient pas abordés par les autres questions de l'enquête. Les principales conclusions résultant de nos analyses des réponses sont données dans la présente section. Avant de décrire ces conclusions, nous décrivons comment les réponses ont été codées et analysées.

5.1 Codage et analyse des réponses

Les réponses ont été analysées selon deux approches différentes, à l'aide du logiciel d'analyse de données qualitatives NVivo 8.0. Premièrement, nous avons attribué un code unique aux questions de suivi ou à celle d'information additionnelle pour des questions fermées spécifiques. Par exemple, dans les cas où on demandait aux répondants de donner de l'information supplémentaire s'ils avaient répondu « oui » à la question « Est-ce que votre division scolaire dispose de directives formelles en place pour l'utilisation communautaire des

installations scolaires? », nous avons attribué aux réponses de tous les répondants le code « Description de directives formelles ». Le tableau ci-dessous présente la description des codes développés pour chaque question de ce type, de même qu'un résumé de la distribution des réponses pour ces questions. Les catégories de codage sont données dans l'ordre de présentation des questions dans les questionnaires d'enquête.

Tableau 5. Distribution des réponses d'enquête fournies à titre d'information additionnelle en relation à des questions fermées spécifiques

Nom	Nombre de réponses attribuées à ce code	Proportion des réponses ^a
Description des directives formelles actuellement en place pour l'utilisation par la communauté d'installations scolaires, tel que rapporté par les directeurs généraux	24	3 %
Description du processus formel d'application par lequel les utilisateurs de la communauté font une demande d'application pour utiliser des installations scolaires	240	33 %
Description des frais de location exigés de ou payés par les utilisateurs communautaires pour l'utilisation d'installations scolaires OU exigés de ou payés par les utilisateurs scolaires pour l'utilisation d'installations communautaires	218	30 %
Explication des conditions selon lesquelles un gardien peut être requis sur place pendant l'utilisation par la communauté des installations scolaires	39	5 %
Explication des conditions suivant lesquelles du personnel de sécurité puisse être requis sur les lieux pendant l'utilisation communautaire d'installations scolaires	93	13 %
Explications des conditions selon lesquelles des spectateurs ont accès aux événements communautaires qui ont lieu sur la propriété de l'école	18	2 %
Description de qui est responsable des dommages à l'équipement ou aux installations scolaires lorsque ces dernières sont utilisées par la communauté	91	13 %
Nombre total de réponses codées	723	100 %

^a Pourcentage des éléments totaux où de l'information additionnelle a été demandée en rapport avec une question spécifique.

Les réponses aux questions ouvertes qui n'étaient pas associées à des questions fermées spécifiques ont été codées différemment. Pour analyser ces questions, nous avons commencé par survoler les réponses fournies par les directeurs, à partir desquelles nous avons identifié des thèmes importants. Ce premier examen a servi au développement des codes étant donné qu'il contenait le plus grand nombre de répondants et qu'il était susceptible de susciter le plus grand nombre de réponses possibles. Ces dernières furent par la suite converties en catégories

générales permettant la documentation des tendances de réponses. Nous avons ensuite identifié des sous-catégories pertinentes pour chacune des catégories générales, afin de documenter les enjeux spécifiques soulevés par les répondants. Les sous-catégories ont été identifiées selon leur récurrence dans les réponses. Cela nous a permis, par exemple, de subdiviser la catégorie générale « coûts » en sous-catégories comme « équipement », « fournitures », « transport », « frais d'utilisation » et « salaires ». Puisque les catégories générales et les sous-catégories ont été développées à partir des données de l'enquête elles-mêmes, nous avons pu être assurés que les catégories analytiques ainsi développées « correspondaient bien » aux réponses fournies par les répondants. Il devrait être noté que, nonobstant la division susmentionnée de catégories générales en sous-catégories, afin de permettre une analyse plus en profondeur, nous avons utilisé les catégories générales pour recueillir les affirmations qui ne « correspondaient » à aucune sous-catégorie. Cela nous a permis d'obtenir l'information pertinente sans essayer de « forcer » les réponses des répondants dans des catégories qui ne convenaient pas conceptuellement. Des descriptions des types d'énoncés à être attribués à chaque catégorie de code ont également été développées par s'assurer de la constance tout au long de l'analyse.

Le codage des réponses a donc débuté à partir d'une liste initiale de catégories développées à partir de l'enquête des directeurs. Toutefois, ces catégories ont été raffinées tout au long du codage, pour éliminer autant que possible les catégories chevauchantes ou redondantes, ou celles qui se sont avérées être de peu d'utilité dans les faits. Le codage a commencé avec l'enquête des directeurs, suivi par les enquêtes aux directeurs généraux et aux municipalités et commissions des loisirs. Suivant les données des deux derniers instruments, des catégories additionnelles de codage ont été développées pour saisir les enjeux pertinents relevés par ces répondants.⁸ Toutefois, lorsque possible, les données provenant de tous les sondages ont été intégrées aux catégories de codage pertinentes développées sur la base de l'enquête des directeurs, pour permettre de saisir différentes perspectives dans la même catégorie à propos de chaque enjeu.

5.2 Défis avec l'utilisation conjointe des installations

À la fin de chaque enquête, les répondants devaient donner plus d'information concernant l'utilisation communautaire des installations scolaires et l'utilisation scolaire des installations communautaires de même que décrire un ou plusieurs scénarios de défis. Il s'agissait d'une question ouverte sans limite quant au nombre de caractères.

⁸ Ce processus de développement de catégories de codage itératif ou progressif est une pratique généralement acceptée dans l'analyse de rétroactions données par les répondants aux éléments comme les questions ouvertes.

5.2.1 Ententes et politiques

- L'utilité d'avoir en place des ententes et politiques d'utilisation claires et bien comprises entre les écoles, les groupes et les utilisateurs communautaires fut reconnue par plusieurs répondants. Elle fut soulignée par les répondants de localités ayant déjà de telles ententes en place, de même que par ceux pour qui il n'existe pas de telles ententes. Dans plusieurs cas, les répondants ont en fait relevé que les ententes de longue date ont été essentielles aux relations harmonieuses entre les groupes d'intervenants.
- Plusieurs répondants des localités qui ne possèdent pas de telles ententes ont indiqué qu'elles seraient souhaitables afin de prévenir le favoritisme ou pour s'assurer qu'aucun groupe ne soit tenu à l'écart des installations de manière injuste.
- Toutefois, les réponses fournies par plusieurs répondants suggèrent que même dans les cas où de telles ententes sont en place, elles ne sont pas toujours bien comprises ou nécessairement mises en œuvre de manière constante. Cela est reconnu par les répondants comme ayant le potentiel de provoquer des frictions ou même des conflits et de mener à la perception d'un fardeau financier injuste.
- Les ententes formelles sont également perçues comme une manière d'éviter les frictions entre les groupes utilisateurs (écoles ou municipalités) sur les coûts encourus par les propriétaires d'installations pour entretenir les installations et/ou remplacer l'équipement endommagé.

5.2.2 Communication

Un seul énoncé a été classé dans la catégorie Communication. L'énoncé indiquait que les communications et formalités de politiques étaient occasionnellement perçues comme des obstacles aux approches créatives et innovatrices à l'utilisation de l'école. Des sous-catégories spécifiques à la communication ont également émergées des données et elles ont été raffinées au long du processus de codage.

Attentes de la communauté

- Les répondants ont indiqué que les utilisateurs de la communauté demandent de pouvoir utiliser d'autres installations que les installations scolaires et ils ont suggéré de mettre en place des politiques harmonisées pour régulariser l'utilisation de tous les types d'installations.
- Les répondants ont également indiqué que les définitions de catégories d'utilisateurs (utilisateurs scolaires, utilisateurs communautaires, utilisateurs de la « communauté étendue » et « groupes non-affiliés ») devraient fournir un système de priorisation pour l'attribution de l'installation, mais elles se sont avérées problématiques au point où les

attentes de la communauté en matière d'accès aux installations puissent ne pas être influencées par le statut attribué.

- Les répondants ont également indiqué que les attentes de la communauté ont été influencées par l'existence d'installations autres que les écoles et que, dans des communautés *sans* autres installations, on s'attend souvent à ce que l'école soit le lieu pour tenir des événements communautaires et pour la vie en collectivité.

Relations entre la communauté et l'école

- Les répondants scolaires ont tendance à indiquer que les groupes communautaires ont suffisamment accès aux installations de l'école et qu'ils ont fait beaucoup d'efforts pour répondre positivement aux attentes de la communauté. La majorité des répondants de l'école ont également reconnu le problème de la demande excessive d'utilisation des installations.
- Les écoles en milieu défavorisé et celles de plus petites communautés où il n'y a que quelques installations sont, en particulier, susceptibles de se voir comme ayant des relations solides et positives avec les communautés avoisinantes.
- Certains répondants ont indiqué que les relations communautés-école concernant l'utilisation d'installations sont parfois malmenées par le peu d'attention des utilisateurs communautaires lors de leur utilisation d'installations scolaires.
- Toutefois, d'autres, comme il est rapporté ailleurs dans le présent rapport, ont indiqué qu'un déséquilibre perçu à propos des attentes et le niveau d'utilisation par les utilisateurs communautaires des installations scolaires, relativement aux utilisateurs scolaires des installations communautaires, ont parfois miné les relations entre la communauté et les écoles.
- Finalement, certains répondants ont suggéré que l'utilisation d'installations scolaires devrait être motivée par des objectifs et buts éducatifs et que les groupes donnent parfois une fausse représentation, ou « exagèrent » la valeur éducative de leur programmation comme moyen de se garantir l'accès aux installations scolaires.

Respect des besoins de l'école (personnel)

- Cette catégorie reflète des énoncés par les répondants scolaires qui ont rapporté l'importance de préserver l'ordre des espaces dans les écoles occupés par les enseignants et ils se sont plaints de : pénurie occasionnelle de surveillance adéquate par les responsables de groupes communautaires; non-respect des espaces du matériel de l'école; manque de compréhension des groupes communautaires et/ou de respect des politiques de l'école en matière d'utilisation des installations et/ou de l'équipement.

Planification horaire

- Les répondants ont exprimé de la frustration à propos des politiques pour les installations communautaires qui exigent un nombre minimum d'heures d'utilisation durant les heures d'école, spécialement lorsque ce nombre minimum d'heures et les coûts associés avec la location d'installations dans de telles circonstances peut excéder les besoins de l'école.
- Les répondants ont indiqué que les difficultés se présentent occasionnellement lors de la communication avec les détenteurs de permis en cas d'annulation ou des changements d'horaire imprévus dus aux événements ou contraintes scolaires sur l'utilisation de telles installations.
- Les répondants ont souligné l'importance d'avoir suffisamment de temps pour planifier des événements spécifiques et la difficulté de le faire à la lumière des horaires en conflits et des engagements par l'école vis-à-vis des intervenants de la communauté.
- Les répondants se sont plaints de ne pas être capables de profiter des plages horaires non traditionnelles de l'école (comme les fins de semaine, les vacances des Fêtes ou les vacances d'été) à cause des restrictions imposées sur les horaires de travail des services de garde dans les conventions collectives.
- Les répondants ont également soulevé les défis rencontrés par les groupes récemment formés ou groupes émergents à trouver l'accès aux installations scolaires, particulièrement à la lumière des demandes élevées pour de telles installations.

5.2.3 Coûts

Les énoncés généraux touchant les coûts indiquent que les municipalités font face à des coûts considérables pour offrir des programmes et opérer les installations. Des sous-catégories spécifiques aux coûts ont également émergées des données et ont été raffinées au long du processus de codage.

Coûts pour le remplacement, la réparation ou l'entretien de l'équipement

- Les écoles, en particulier, ont noté l'impact sur leurs ressources financières d'avoir à couvrir les coûts d'entretien et/ou de remplacement de leur équipement comme un résultat de l'utilisation par les groupes communautaires ou utilisateurs externes qui ont accès aux installations scolaires et qui n'ont pas leur propre équipement.
- Certains répondants scolaires ont ajouté qu'ils croient que cela les met dans une position difficile avec les parents des élèves, dont plusieurs ont fait des efforts considérables pour lever des fonds afin d'acheter de l'équipement pour l'école et qu'ils se retrouvent parfois avec de l'équipement endommagé ou inutilisable suite au manque de soin de la part des utilisateurs communautaires.

- Plusieurs répondants scolaires ont particulièrement noté que leur planification budgétaire n'est pas conçue pour prendre en considération l'impact de cette utilisation sur leurs ressources et que l'imposition de frais modestes pour l'utilisation des installations scolaires par les utilisateurs communautaires pour couvrir de telles dépenses contribuerait à réduire le fardeau financier sur les écoles.
- Certains répondants scolaires ont également apparu frustrés par le manque de compréhension, de la part des utilisateurs communautaires du besoin d'utiliser avec soin et d'aider à préserver les installations rénovées dans les écoles (p. ex., nouveaux planchers, etc.).
- Les répondants scolaires ont également noté que l'accès aux installations communautaires est parfois limité par les coûts d'achat ou de location d'équipement exigé (p. ex., vestes de flottaison pour utiliser une piscine communautaire) qui placent un fardeau monétaire excessif sur les écoles.
- Les répondants ont également indiqué que déterminer qui est responsable pour les dommages aux équipements, et qui doit donc porter le fardeau de payer pour la réparation ou remplacement de l'équipement, peut parfois régler les problèmes de dépenses reliées à l'usure.

Coûts pour transporter les utilisateurs vers les installations

- Les répondants de l'école, en particulier, ont indiqué les défis considérables posés par le besoin de transporter les élèves aux installations communautaires, particulièrement dans le cas de petites écoles situées dans des communautés rurales avec un accès difficile ou coûteux vers des installations centralisées.
- Les coûts mentionnés se rapportent : aux moyens de transport et/ou au temps de personnel requis pour offrir le transport, à la nécessité d'assurer la sécurité des élèves pendant le transport ou surveillera la surveillance si/quand l'accès aux installations communautaires altère les horaires normaux des écoles.
- Dans certains cas, et malgré la possibilité d'avoir accès à des installations spécialisées (p. ex., arénas, centres de curling) dans les municipalités avoisinantes, les répondants scolaires, en particulier, ont souligné que les coûts de transport sont en fait suffisamment élevés pour limiter l'utilisation de ces installations.
- Alors que la distance joue un rôle dans l'augmentation des coûts de transport, d'autres répondants ont relevé que la taille et/ou le type d'installations communautaires qui leur sont accessibles sont problématiques puisqu'ils sont insuffisants pour accommoder tous les étudiants qui désirent avoir accès aux installations. Cela met les écoles dans l'embarras d'avoir à planifier de nombreux déplacements à ces installations afin d'offrir un accès équitables à tous les étudiants.
- Les répondants ont également noté que les coûts de transport s'étendent parfois au besoin de transporter l'équipement requis afin d'utiliser de manière appropriée les installations locales.

Coûts relatifs aux frais d'utilisateurs

- Plusieurs répondants ont reconnu ne pas connaître la tarification qui s'appliquait aux utilisateurs scolaires et communautaires. Dans plusieurs cas, même lorsqu'ils savent qu'une tarification existait, les répondants ont indiqué qu'ils ne sont pas toujours certains de la nature de cette tarification.
- La nature des tarifications semble très variable parmi les répondants. Certains répondants ont indiqué ne pas avoir besoin de payer des frais. D'autres ont rapporté devoir payer des frais lorsqu'ils utilisent d'autres installations, mais ne pas être capables de charger des frais eux-mêmes pour couvrir les dépenses découlant des suites de l'utilisation de leur propres installations par d'autres. Certains ont indiqué que des ententes de frais préférentiels sont en place entre les communautés et les écoles et/ou que les tarifs varient selon le type d'installations utilisées. Certains répondants ont indiqué qu'ils payent pour des installations selon des tarifs horaires, alors que d'autres ont indiqué qu'ils payent selon la fréquence d'utilisation.
- Dans certaines communautés, les écoles payent le même tarif applicable que pour les groupes à but non lucratif lorsqu'ils ont accès à des installations communautaires.
- Certains répondants ont indiqué que des frais d'utilisation ne sont pas chargés à moins que des activités profitables aient eu lieu sur place ou que les frais varient selon le type d'activité qui a lieu (bien qu'il ne fut pas spécifié comment les différentes activités peuvent affecter la structure tarifaire).
- Parmi les répondants scolaires qui ont mentionné avoir à payer des frais pour utiliser les installations communautaires, il y a un consensus global selon lequel certains types d'installations particulières ont tendance à être trop dispendieuses étant donné les budgets limités des écoles. Cela a été remarqué en particulier pour les arénas, bien qu'on doive mentionner qu'au moins une école répondante a indiqué que l'équipe de hockey de l'école locale a eu du temps de glace gratuit pendant les heures de cours.
- Les répondants ont également indiqué qu'ils se font souvent demander de couvrir les coûts d'un gardien (p. ex., pour nettoyer) lorsqu'ils ont accès aux installations. Ce qui est intéressant, c'est que plusieurs répondants scolaires ont indiqué qu'ils se font parfois charger des frais pour aider à couvrir les coûts de nettoyage et le personnel d'entretien employé par les installations communautaires, mais qu'ils sont responsables de payer les coûts de leur propre personnel de nettoyage lorsque les usagers communautaires avaient accès aux installations de l'école.
- Les données provenant d'ententes suggèrent parfois que les utilisateurs communautaires ont fait des dons aux écoles en échange de l'utilisation de leurs installations.
- Au moins un répondant d'une installation communautaire a noté que l'école n'a pas utilisé ces installations autant que désiré et que cela pourrait être dû aux frais chargés à l'école pour avoir accès aux dites installations.
- Les frais d'utilisation semblent parfois prendre la forme d'un frais de permis dans certains cas, bien qu'il n'est pas évident si de tels permis sont pour un usage unique ou

multiple de l'installation requise, et s'ils sont accompagnés de frais chargés pour couvrir les coûts d'équipement, heures du personnel, etc.

- Les répondants ont également indiqué que les frais applicables ont été déterminés sur une base de cas-par-cas, et qu'une telle variabilité s'est avérée parfois complexe à des fins de planification (particulièrement dans des cas où il est perçu que les frais restent élevés pour décourager l'utilisation durant les heures normales d'opération).
- Certains répondants d'écoles de milieu défavorisés ont indiqué de surcroît que l'impact des frais d'utilisation est particulièrement taxant pour leurs ressources financières, alors que les familles de leurs élèves n'ont pas les moyens de faire les contributions pour couvrir les frais d'utilisation imposés par les installations communautaires.

Coûts relatifs aux salaires

- Comme il est indiqué ailleurs, tous les types de répondants (scolaires, directeurs généraux et des municipalités ou des commissions des loisirs) ont exprimé qu'ils ont souvent encouru des frais relatifs aux salaires pour le personnel requis pour donner l'accès aux installations ou pour surveiller pendant l'utilisation d'installations.
- Certains répondants se sont plaints *devoir* par ententes de travail payer le salaire du personnel nécessaire pour donner l'accès aux installations lorsque le dit personnel a exprimé être prêt à donner de leur temps pour donner accès aux installations aux groupes.

5.2.4 Demande

Les énoncés généraux à propos de la demande suggèrent que les répondants scolaires soient souvent enthousiastes à soutenir les besoins communautaires pour l'espace de loisir. Des sous-catégories spécifiques de demande ont également émergées des données et ont été raffinées au long du processus de codage.

Demande excessive

- La demande excessive, ainsi que la disponibilité de l'espace, sont perçues comme des obstacles significatifs à l'utilisation d'installation optimale.
- Il y a un consensus parmi les types de répondants que la demande sur l'espace dans les installations scolaires tend à excéder l'espace disponible.
- Plusieurs utilisateurs communautaires ont indiqué que leur utilisation d'installations scolaires est limitée par les propres besoins de la programmation de l'école. Cela est perçu, à son tour, comme une contrainte sur l'habileté à offrir une programmation plus variée ou plus grande.

- Le problème de la demande excessive et la gestion des besoins pour l'espace insuffisant semble se compliquer à cause des procédures de réservation d'espace inconstantes ou pas claires.
- Certains répondants scolaires ont indiqué qu'ils ont de la difficulté à satisfaire les besoins communautaires et à respecter les ententes d'utilisation conjointe étant donné la planification évolutive de l'école et les besoins changeants ou imprévus des écoles tout au long de l'année.
- Certains répondants scolaires ont indiqué que la demande pour leur espace est si élevée qu'elle interfère avec la capacité du personnel d'entretien pour nettoyer les espaces partagés avec les utilisateurs communautaires.

Pénurie de demande

- Un nombre limité de répondants de petites communautés ou d'écoles élémentaires a indiqué qu'il y a une demande limitée ou aucune demande pour leurs installations, étant donné la taille ou l'emplacement des celles-ci.

Changements de dernière minute

- Certains répondants communautaires ont indiqué être parfois incommodés par des changements imprévus à l'utilisation d'espace désigné dans une école pour accommoder la planification en évolution de l'école. Cela a résulté en une demande additionnelle en matière de temps pour aviser les utilisateurs qui s'attendent à pouvoir utiliser les installations scolaires.
- Des problèmes ont été identifiés concernant des procédures de réservation inconstantes qui résultent en la double-réservation d'installations, et les besoins résultant d'ajuster ou annuler les utilisations prévues de l'installation à la dernière minute.
- Certains répondants scolaires ont indiqué que les activités scolaires qui durent plus longtemps que prévu ont également mis au défi leur capacité à respecter les horaires établis pour l'utilisation des installations pour les utilisateurs communautaires.

5.2.5 Démographie et géographie

Les énoncés généraux codés comme des contraintes imposées par la démographie et la géographie sont centrés sur les enjeux de la coordination pour l'utilisation des installations entre différentes municipalités couvertes par une seule division scolaire ou, inversement, sur différentes divisions scolaires devant coordonner leur demande de services avec une seule

municipalité. Des sous-catégories spécifiques de démographie et géographie ont également émergées des données et été raffinées au long du processus de codage.

Promotion et spécificités culturelles

- Certains répondants, particulièrement ceux des écoles situées dans des communautés de minorité linguistique, ethniques ou religieuses, ont indiqué qu'ils considèrent que l'école doit jouer un rôle clé dans la promotion des intérêts de ces communautés.
- Conséquemment, la priorité est donnée aux membres de telles communautés dans l'utilisation d'installations scolaires.

Exode rural

- Certains participants perçoivent l'exode de communautés et régions rurales comme un facteur influençant le niveau de demande pour les installations.

5.2.6 Personnel

Les énoncés généraux concernant les enjeux relatifs au personnel semblent se centrer autour de la communication et de la compétence du personnel impliqué dans la réservation d'installation. Des sous-catégories spécifiques du personnel ont également émergées des données et ont été raffinées au long du processus de codage.

Disponibilité du personnel

- Les enjeux touchant la disponibilité du personnel sont souvent reflétés dans les coûts encourus par les répondants pour couvrir le salaire du personnel. Les répondants ont indiqué, par exemple, que dans les cas où les groupes n'ont pas désigné une personne ou un membre du personnel pour ouvrir/fermer le bâtiment, ils doivent payer le personnel gardien de l'école pour donner l'accès aux installations.
- Les répondants ont également exprimé des préoccupations à propos des enjeux relatifs à la distance séparant les domiciles du personnel de l'école du lieu de travail et l'incapacité qui en résulte à dépendre du personnel pour donner accès aux installations scolaires à l'extérieur des heures d'école. Cela peut être perçu comme une limitation pour l'utilisation des installations scolaires.
- De plus, les répondants ont indiqué que ne pas avoir de personnel disponible pour surveiller pendant les événements limite la capacité des groupes à utiliser les installations disponibles.

- Finalement, les répondants ont noté que l'utilisation des installations est parfois limitée par l'horaire assigné au personnel de l'installation (un exemple a été donné d'occasions limitées d'utiliser des installations scolaires pendant les vacances des Fêtes et d'été, puisqu'elles coïncident avec des périodes plus intense d'entretien et de nettoyage pour le personnel de conciergerie de l'école).

Formation et qualifications

- Les répondants ont indiqué que des défis existent en ce qui a trait au manque de formation adéquate et de qualifications dans le personnel désigné pour superviser les événements et l'espace utilisé par les groupes externes. Ils ont énuméré ces défis comme des dommages aux équipements et aux installations.
- Les préoccupations de sécurité pour les participants ou utilisateurs n'ont pas été souvent soulignées. Toutefois, certains répondants se préoccupent des jeunes enfants qui sont laissés aux installations trop tôt par leurs gardiens ou parents et ainsi laissés aux soins ou sous la surveillance du personnel qui n'est pas officiellement qualifié pour superviser des enfants.

Charge de travail

- Plusieurs répondants ont indiqué qu'ils sont hésitants à ajouter de la charge de travail à leur personnel en leur demandant d'être disponibles pour donner l'accès aux installations à l'extérieur des heures régulières et/ou en en ajoutant simplement à leur charge de travail (p. ex., personnel du service de garde se faisant demander de nettoyer davantage suite à l'accès par un groupe externe aux installations).
- Dans les cas où le personnel de l'installation n'a pas besoin de donner l'accès aux installations, certains répondants ont également indiqué qu'ils sont réticents à imposer du travail additionnel au personnel du groupe utilisateur qui devra travailler plus d'heures pour donner un accès sécuritaire aux installations.
- De plus, des répondants ont exprimé des préoccupations quant au manque de temps de personnel pour s'assurer d'une planification et d'une programmation appropriée des installations partagées.

5.2.7 Disponibilité des ressources

Les énoncés généraux à propos des enjeux de la disponibilité des ressources relatifs aux préoccupations à propos de la perturbation des routines scolaires lorsque les écoles étaient utilisées pendant les heures de cours régulières, des pratiques rigides ou trop formelles concernant la planification et la programmation qui peuvent avoir limité les occasions pour

l'innovation dans la manière que les installations étaient utilisées, et, tel que cité ailleurs, la demande excessive pour les installations. Les sous-catégories spécifiques de la disponibilité des ressources ont également émergées des données et ont été raffinées au long du processus de codage.

Programmes parascolaires

- Certains répondants, particulièrement ceux des écoles en milieu défavorisé, ont exprimé un fort désir d'avoir des efforts considérables investis à travailler en collaboration avec des groupes communautaires pour offrir des programmes parascolaires pour leurs étudiants.
- En contraste, plusieurs répondants communautaires ont indiqué qu'ils se sentent contraints dans leur habileté à utiliser des installations scolaires à cause de la programmation extensive par les écoles à l'extérieur des heures régulières d'école.
- Bien que les répondants reconnaissent que les écoles ont raisonnablement le droit d'avoir la priorité lorsqu'elles utilisent leurs propres installations, ils ont également exprimé le désir d'une plus grande disponibilité des installations et une plus grande flexibilité quant à la planification de l'utilisation de ces installations.
- Les priorités en conflit et aux niveaux élevés de demande pour les installations scolaires semblent particulièrement sévères sur l'espace du gymnase.

Maximisation de ressources limitées

- Dans les communautés petites ou rurales, en particulier, les répondants croient que le partage des installations entre les groupes d'utilisateurs est la meilleure option disponible pour maximiser l'utilisation et l'accès aux ressources et espaces de loisirs limités.
- Les répondants de telles communautés notent également comme un obstacle la pénurie de ressources suffisantes ou adéquates pour permettre la programmation des loisirs désirées. Dans certains cas, cela est perçu comme un facteur contribuant à une demande excessive pour l'espace.

5.2.8 Sécurité et protection

Les énoncés généraux concernant les enjeux de sécurité et de protection sont associés aux défis de fournir un environnement sécuritaire aux utilisateurs des installations, en assurant un accès équitable aux installations dans des instances où les utilisateurs n'ont pas les moyens de fournir leur propre équipement de sécurité (p. ex., les vestes de flottaison pour l'utilisation de la piscine à une installation qui ne dispose pas suffisamment de dispositifs de flottaison), et en assurant la sécurité des installations et de leur équipement (c.-à-d., prévenir le vol et le

vandalisme). Des sous-catégories spécifiques de sécurité et protection ont également émergées des données et ont été raffinées au long du processus de codage.

Ventes d'alcool

- Il y a de la variation dans la volonté des autorités d'installation, et en particulier les répondants scolaires, pour permettre la vente d'alcool pendant les événements organisés et gérés par des utilisateurs externes.

Préoccupations de responsabilité

- Préoccupations de responsabilité étaient perçues par certains répondants comme imposant de contraintes pas essentielles sur l'utilisation par les participants des installations.
- Certains répondants ont indiqué qu'ils sont inquiets concernant certains utilisateurs externes des installations qui ne disposent pas d'une protection adéquate ou suffisante contre les responsabilités.

Accès partiel vs complet à l'école

- Certains répondants ont exprimé des inquiétudes concernant le fait de ne pas être capable de limiter les parties des installations scolaires auxquelles les utilisateurs peuvent avoir accès pendant les événements communautaires.
- Cette inquiétude s'étend à la protection des installations scolaires et de l'équipement, de même que le besoin d'assurer un accès raisonnable aux installations dans les écoles (p. ex., toilettes) auxquelles il serait raisonnable de s'attendre pour la santé et le bien-être des utilisateurs communautaires et scolaires.

Sécurité des utilisateurs externes

- Des inquiétudes ont été exprimées à propos des niveaux attendus et/ou appropriés de surveillance durant les événements ou programmes organisés et offerts par les utilisateurs externes.

Sécurité des élèves durant les heures de cours

- Des inquiétudes ont également été exprimées à propos des défis associés aux accès non contrôlés aux installations scolaires pendant les heures régulières d'école à la lumière des considérations à propos du maintien de la sécurité et de la protection de l'élève.

Vandalisme et vol

- Comme il l'avait été suggéré plus tôt, plusieurs répondants ont exprimé des inquiétudes à propos du meilleur moyen de s'assurer de la sécurité des installations et de leurs équipements. Les répondants semblent particulièrement inquiets concernant le vol de technologies (dispendieuses) des installations scolaires lorsque leur utilisation se produit à l'extérieur des heures de cours.

5.2.9 Espace

Les énoncés généraux à propos des enjeux relatifs à l'espace pour obtenir le consentement parental à temps pour l'utilisation des installations par les élèves (en vue du besoin de réserver de telles installations à l'avance), des procédures de négociation pas claires ou des exigences pour l'utilisation d'installations communautaires dans les cas où les installations ne sont pas la propriété des municipalités et la pénurie d'installations communautaires adéquates. Des sous-catégories spécifiques ont également émergées des données et été raffinées au long du processus de codage.

Priorités en conflit

- Plusieurs répondants scolaires ont noté qu'ils ont fait des efforts considérables pour planifier des événements scolaires à l'avance, mais ont reconnu que des changements de dernière minute peuvent se produire et qu'ils se sont produits. Il a été également reconnu que de tels changements imprévus ont un impact sur l'accès des utilisateurs communautaires aux mêmes installations.
- Certains répondants ont noté que les groupes communautaires et les écoles se font la compétition pour les mêmes installations et/ou cases horaires. Il est toutefois reconnu que cela peut ne pas être seulement négatif, étant donné que cela reflète un désir d'utiliser et la demande pour les installations.
- Équilibrer raisonnablement les besoins occasionnellement en conflit des programmes de garderie opérant à l'extérieur des écoles avec ceux des écoles a été noté comme un enjeu par plusieurs répondants.

Installations insuffisantes (espace insuffisant pour accommoder la population d'utilisateurs et/ou pour permettre une utilisation complète)

- Certains répondants ont indiqué que la pénurie d'espaces adéquats dans leurs propres installations (p. ex., petits gymnases) est un facteur qui affecte la faible demande de leurs espaces.
- En autres cas, les répondants ont indiqué que les installations existantes ne sont pas suffisamment développées pour offrir des possibilités appropriées pour une utilisation maximale ou optimale (p. ex., de nouvelles patinoires qui n'offrent pas de service de location de patins pour les enfants qui n'ont pas de patins, aucun vestiaire ou aucune surveillance de l'installation).
- Les répondants ont exprimé un manque perçu de prévoyance des planificateurs dans le développement d'installations qui pourraient accommoder plusieurs utilisateurs de la communauté (les parents avec leurs enfants).
- Plusieurs répondants ont également indiqué qu'ils croient que plusieurs installations sont sous-équipées pour se permettre un usage approprié.
- Certains répondants ont indiqué que les installations sont insuffisantes en taille pour accommoder différentes utilisations et/ou qu'elles ne disposent pas de moyens appropriés pour s'assurer de l'accès aux personnes handicapées (p. ex., le manque de rampes d'accès, etc.).

5.3 Suggestions pour surmonter les défis

Finalement, on demanda à tous les répondants de faire des suggestions à propos de la manière d'aborder les défis découlant de l'utilisation d'installations. Il est à noter qu'il y avait une cohérence et une constance considérable entre les aspects de l'utilisation et le partage des installations que les répondants ont identifiés comme problématique et/ou difficile, et les suggestions pour des améliorations qu'ils ont faits. À un niveau général, certains répondants ont remarqué dans leurs propres pratiques le besoin de créativité et flexibilité dans la maximisation de l'utilisation de l'espace et plusieurs ont exprimé de la satisfaction avec les processus et approches actuels pour faciliter l'allocation et la programmation. Certains répondants ont par contre refusé de faire des suggestions indiquant qu'ils ne croyaient pouvoir changer grand-chose ou qu'ils voudraient changer en se fondant sur la demande actuelle sur leurs installations. Les sous-catégories spécifiques de suggestions qui ont émergés des données ont été raffinées au long du processus de codage. Dans les cas où le codage a révéla un chevauchement entre les catégories, celles-ci sont ici rapportées ensemble.

Disponibilité du personnel, surveillance et division des responsabilités et horaire d'utilisation

- Les répondants furent généralement en accord avec le besoin d'avoir des superviseurs expérimentés et bien formés durant les programmes et événements. Aussi, les répondants ont aussi indiqué penser que la formation devrait s'étendre à la sécurité des utilisateurs de même qu'à un usage approprié de l'équipement.
- Les répondants se sont entendus généralement sur le besoin d'attentes claires et explicites pour le personnel qui assume la surveillance concernant la préparation des installations, la surveillance pendant les événements, la protection de l'équipement et des installations, la surveillance des espaces adjacents et/ou utilisateurs, le nettoyage et l'entretien après l'événement ou le programme.
- Certains répondants ont indiqué que leur communauté bénéficierait grandement d'avoir des professionnels formés des loisirs.
- Plusieurs répondants semblent également croire que le fardeau de fournir du personnel qualifié devrait reposer sur les autorités municipales.
- Enfin, tel que noté ailleurs, certains répondants ont suggéré envisager des règles plus souples concernant l'exigence de payer du personnel pour la surveillance et ont également suggéré que le fardeau soit plutôt placé sur les bonnes qualifications afin de mieux capitaliser sur la disponibilité de bénévoles formés. Cette suggestion de souplesse s'étendait à la volonté de négocier des ententes flexibles concernant ceux pouvant donner l'accès aux installations.

Orientation communautaire, développement d'installations et reconnaissance des besoins de la collectivité

- Les répondants ont indiqué que la planification pour de nouvelles installations devrait être fondée sur l'orientation de l'utilisation communautaire, particulièrement pour des espaces vastes ou coûteux comme les gymnases ou aires communes (p. ex., accès et espace suffisant, moyens de s'assurer de la sécurité du reste des installations où ils seraient hébergés, etc.).
- Certains répondants ont suggéré que les installations devraient être davantage flexibles en ce qui concerne les horaires d'entretien afin de s'assurer de la disponibilité des installations durant les périodes de pointe prévues (p. ex., les vacances d'été) et ainsi réduire les chances de fermetures de l'installations à de tels moments.
- Les répondants ont également soulevé le besoin pour les communautés de prendre un engagement particulier afin de fournir des services et un programme aux résidents défavorisés.
- De même, et bien que cela ne soit pas lié à des considérations économiques, certains répondants ont associé une orientation communautaire à la planification de l'utilisation de l'installation avec le besoin d'adopter un vaste mandat de promotion de la santé et du bien-être.

- Certains répondants ont indiqué qu'ils bénéficieraient d'un processus de prise de décision plus rapide et plus transparent en ce qui concerne le développement d'installations financées par la province.
- Plusieurs répondants ont également indiqué qu'il est urgent de développer ou d'améliorer des installations. Cela n'est pas surprenant, étant donné le nombre de répondants qui a relevé que les installations existantes, et particulièrement les installations scolaires, sont déjà utilisées à pleine capacité et/ou qu'il y a des listes d'attente pour accéder à certaines installations spécifiques.

Attentes, collaboration et la nature des relations entre l'école et la communauté

- Certains répondants au niveau de l'école ont semblé exprimer une certaine frustration concernant le manque de reconnaissance de la part des autorités communautaires ou de certains groupes : (a) des différences et spécificités de chaque école et (b) le droit des écoles d'avoir une utilisation prioritaire de leurs propres installations.
- À travers les types de répondants, il fut recommandé d'avoir de meilleures discussions et une plus grande collaboration de même qu'une volonté de travailler en collaboration.
- Certains répondants ont indiqué que les écoles devraient avoir un accès libre aux installations communautaires pendant les heures de jour.
- Une communication claire et opportune est considérée comme un facteur clé dans la promotion d'attentes claires et une collaboration continue entre les parties. Cela a été soulevé particulièrement en relation avec les communautés où les ententes d'utilisation conjointe faisaient défaut ou ces mêmes ententes étaient considérées comme incomprises ou mal implantées.
- Des répondants ont également suggéré changer la perspective de la planification à court vers la planification à long terme en matière d'utilisation des installations.
- Parmi les répondants qui croient que les ententes actuelles fonctionnent bien, les attentes claires et un fort désir de collaboration constituent la clé.

Directives et politiques explicites, processus de suivi et protection contre les responsabilités

- Les répondants ont indiqué le besoin de politiques explicites et claires à propos des procédures et délais de réservation, des responsabilités pour les dommages aux installations et/ou équipement, des frais d'utilisation, des responsabilités et attentes concernant la communication (dans les cas d'annulation, par exemple) et/ou le suivi (dans les cas de problèmes durant l'utilisation des installations), et des points de contact ou de prise de décision clairs.
- Les répondants ont indiqué qu'un moyen de s'assurer de relations harmonieuses entre les parties serait de spécifier des conséquences claires pour le non-respect des attentes et directives d'utilisation et d'avoir du personnel désigné pour s'assurer d'un suivi

approprié. Certains répondants ont également suggéré que l'émission de permis d'utilisation devrait être associée à la prestation de service d'un personnel de surveillance bien formé et en nombre suffisant pendant le programme ou les événements.

- Les recommandations pour la clarté et le caractère explicite s'étendent également aux documents impliqués dans la réservation de l'utilisation des installations.
- Certains répondants ont aussi indiqué que les ententes et directives qui sont en place devraient être révisées pour s'assurer d'une prestation de services et d'installations plus équilibrée.
- En ce qui concerne la protection contre les responsabilités, les répondants ont suggéré avoir des mécanismes en place pour permettre l'attribution appropriée des responsabilités pour tous les usages faits des installations par un groupe d'utilisateurs donné sur une période déterminée. Cela est considéré comme une alternative désirable à la négociation et l'attribution de responsabilité sur la base cas par cas ou événement par événement.
- Les répondants scolaires semblent particulièrement intéressés à définir clairement la portée des responsabilités auxquels ils sont exposés et quelles responsabilités les utilisateurs extérieurs pourraient et devraient assumer lorsqu'ils utilisent les installations scolaires.

Financement et incitatifs, frais d'inscriptions et frais d'utilisation

- Plusieurs répondants ont suggéré qu'un financement additionnel devrait être injecté dans la programmation des loisirs et le développement d'installations. Les recommandations s'échelonnent du développement de nouvelles installations jusqu'à la prestation de financement additionnel pour couvrir les salaires du personnel requis pour donner l'accès aux installations et ensuite sécuriser ces installations, subventionner l'utilisation scolaires des installations communautaires, de nouveaux financements ou bourses pour le transport, et l'investissement dans l'amélioration d'installations pour donner l'accès à un plus grand nombre d'utilisateurs tout en maintenant l'intégrité de l'installation et de son équipement.
- Des structures de tarification préférentielle et/ou l'élimination des frais d'inscription ou frais d'utilisation furent également cités à plusieurs reprises comme un incitatif important pour l'utilisation par les écoles des installations communautaires. Cela fut particulièrement cité par les écoles, et mentionné comme un facteur important même pour les étudiants qui ont besoin ou qui suivent un programme qui nécessite un accès aux installations communautaires, en particulier si les cours représentent une exigence de graduation.
- Parmi les incitatifs additionnels, on compte : la flexibilité en matière de réservation, surveillance et de transport, la création d'une banque de données ou répertoire central des subventions disponibles aux écoles ou autres utilisateurs pour aider à

contrebalancer les coûts associés à l'accès et l'utilisation d'installations (p. ex., subventions de transport, équipement, accès à des entraîneurs ou du personnel de surveillance bénévoles, etc.).

- Des augmentations de financement pour les programmes parascolaires ont également été mentionnées.
- Certains répondants ont suggéré de faire des ententes d'utilisation conjointe une condition pour obtenir du financement provincial et de lier ces ententes à la poursuite d'objectifs spécifiques, comme la promotion de la santé, des améliorations des niveaux de forme physique de la communauté, etc.
- Il est intéressant de noter que, malgré les nombreuses suggestions de réduction des frais pour les écoles qui souhaitent utiliser les installations communautaires, certains répondants du secteur éducatif ont noté que les écoles devraient avoir plus de possibilités de charger certains frais pour l'utilisation de leurs installations pour contrebalancer des dépenses comme l'entretien des installations et la réparation ou le remplacement d'équipement.
- Relatif à cet enjeu, certains ont avancé la suggestion que l'utilisation de l'équipement de l'installation par des utilisateurs extérieurs soit limitée à certains types d'équipements afin de limiter les coûts associés à l'entretien, la réparation ou le remplacement d'équipement coûteux endommagé par une utilisation incorrecte ou le non-respect des directives d'utilisation.
- Finalement, les répondants ont également soulevé le besoin de flexibilité de la part des entités représentant les travailleurs pour leur permettre de soutenir l'utilisation des installations grâce au bénévolat, plutôt que d'exiger le paiement même pour les membres du personnel qui étaient volontaires pour offrir l'accès aux installations gratuitement.

6.0 Découvertes clés et suggestions pour le développement de politiques futures

Dans cette section, nous résumons et intégrons les conclusions émergentes de trois groupes de répondants et soulignons les découvertes clés émergentes des données. L'objectif ici est d'identifier des enjeux clés dans l'utilisation conjointe d'installations entre les écoles et la communauté où l'on pourrait s'attarder pour y apporter des améliorations. Après avoir présenté les découvertes clés, des suggestions sont offertes en lien avec la recommandation faite par le Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires qui a donné lieu à la présente recherche :

La Province mène une enquête auprès des divisions scolaires et des municipalités sur les frais et politiques d'utilisation associés à l'utilisation communautaire des écoles et de l'utilisation scolaires des installations communautaires. Les résultats de cette enquête seraient utilisés pour agir à titre de fondement pour le

développement de politiques futures liées aux frais d'utilisation et aux ententes d'utilisation conjointe.

6.1 Découvertes clés

Les découvertes clés émergeant des données se concentrent sur quatre principaux enjeux touchant : (1) les procédures, politiques et ententes, (2) la demande et la disponibilité des installations, (3) les exigences de surveillance et (4) les frais et coûts d'utilisation. Nous les décrivons chacun à tour de rôle ci-dessous.

6.1.1 Procédures, politiques et ententes

Les répondants semblaient se contredire sur les questions portant sur l'existence de directives, politiques et ententes formelles entre les écoles ou divisions scolaires et municipalités ou commissions des loisirs. Par exemple, les 24 directeurs généraux qui ont répondu à l'Enquête aux directeurs généraux ont indiqué que des directives formelles étaient en place, 23 ont rapporté qu'il y avait des politiques en place et 14 (58,3 %) ont rapporté qu'une entente d'utilisation conjointe existait avec la municipalité ou commission des loisirs locale. Cependant, dans l'Enquête aux directeurs, seulement 7 % ont rapporté que leur école bénéficiait d'une entente d'utilisation conjointe avec une municipalité ou commission des loisirs, 38,7 % ont rapporté l'existence d'une politique de division scolaire, et 23,3 % ont rapporté l'existence d'une politique scolaire. Par contraste, 72,3 % des répondants à l'Enquête aux municipalités ont rapporté que leur municipalité ou leur commission des loisirs avait une ou plusieurs entente(s) d'utilisation conjointe avec leur école ou division scolaire locale; 68,1 % de ces répondants sont des commissions des loisirs et le reste sont des municipalités. Cependant, seule la moitié des commissions des loisirs participantes ont rapporté avoir une entente d'utilisation conjointe bilatérale avec une division scolaire. Les autres 50 % ont rapporté avoir une entente unilatérale ou n'ont pas répondu à la question.

Ces découvertes suggèrent une incompréhension ou un manque de sensibilisation aux ententes d'utilisation conjointe parmi les autorités des écoles, divisions scolaires, municipalités et commissions des loisirs, ce qui est corroboré par les découvertes dans les questions ouvertes. Certains répondants aux questions ouvertes ont indiqué le besoin de politiques et directives claires, bien comprises et entendues entre les écoles et groupes communautaires, alors que l'absence de et/ou l'incompréhension de telles ententes furent rapportées comme menant à des conflits et une utilisation inéquitable des installations. Par exemple, les répondants ont cité des défis tels que ne pas connaître la structure tarifaire s'appliquant aux utilisateurs de l'école ou de la communauté, l'applicabilité de frais sur une base cas par cas, des procédures incohérentes ou obscures de réservation et d'annulation ou des niveaux inattendus de surveillance. Toutefois, même s'il y avait des ententes en place, les répondants ont souligné

qu'il y avait une incompréhension ou que les procédures et directives étaient mise en place de manière incohérente. Par exemple, l'assurance responsabilité, la responsabilité contre les dommages, les exigences minimales pour la dotation de personnel, gardien, ou sécurité, et la résolution de conflits étaient inexistantes ou incohérentes dans les ententes. De surcroît, le manque de connaissance ou de compréhension des spécificités des ententes d'utilisation conjointe suggèrent que les installations – potentiellement disponibles – ne sont pas utilisées ou sont sous-utilisées.

Ces découvertes suggèrent que les écoles et les municipalités bénéficieraient de la mise en place de politiques harmonisées permettant de créer des ententes formelles (et préférablement d'utilisation conjointe) contenant des directives, des politiques et des procédures claires. De plus, la mise en place de canaux structurés de communication serait bénéfique pour s'assurer que l'information est accessible et rendue disponible aux intervenants clés pour s'assurer de l'utilisation complète des installations disponibles. Nous développerons sur ce dernier aspect après avoir révisé les autres découvertes clés.

6.1.2 Demande et disponibilité des installations

Selon les répondants, les installations scolaires sont réservées pour le programme de l'école ou de la division scolaire (43,6 %) et pour les groupes préscolaires ou de garderie (25,4 %) durant leurs heures régulières de cours. Cela peut ne laisser que peu de disponibilité pour les utilisateurs communautaires durant les heures régulières de cours. Bien que les directeurs aient rapporté que les installations scolaires sont disponibles pour les utilisateurs communautaires à l'extérieur des heures régulières de cours, les installations scolaires sont en fait réservées pour la programmation de l'école ou de la division. Selon les répondants, les gymnases sont disponible pour l'utilisation communautaire, mais seulement à l'extérieur des heures régulières de cours. En fait, les conflits horaires et la disponibilité des gymnases (ou autre espace) sont rapportés par les directeurs généraux, directeurs et représentants des municipalités et commissions des loisirs comme étant les deux principaux obstacles concernant l'utilisation communautaire des installations scolaires.

Les réponses aux questions ouvertes ont confirmé les découvertes susmentionnées. Par exemple, les directeurs, directeurs généraux et représentants des municipalités et commissions des loisirs sont d'accord que la demande pour l'espace dans les installations scolaires dépasse la disponibilité et que l'utilisation communautaire des installations scolaires est limitée par les propres besoins de l'école, à la fois pendant et à l'extérieur des heures régulières de cours.

Près de la moitié de tous les directeurs d'école (46,3 %) a rapporté que leur école doit utiliser les installations communautaires ou municipales. Les centres de curling, les patinoires extérieures, les courts de tennis extérieurs et les piscines furent les plus fréquemment cités par ceux-ci. Toutefois, les répondants municipaux et des commissions des loisirs ont rapporté que

les aré纳斯, les terrains extérieurs, les centres de curling et les patinoires extérieures sont les installations les plus souvent disponibles pour les utilisateurs scolaires. Dans les trois groupes de répondants, les conflits horaires et la disponibilité d'espace furent rapportés être les principaux obstacles en ce qui concerne l'utilisation scolaires des installations communautaires.

L'espace fut également rapporté comme un défi affectant les installations communautaires et municipales. Par exemple, certaines installations n'offrent pas de services de location d'équipement, de vestiaires, de personnel sur les lieux ou ne disposent pas de transport en commun à proximité, ce qui empêche d'accommoder les utilisateurs scolaires. Les répondants ont rapporté que certaines installations communautaires et municipales n'accommodent pas une grande quantité d'utilisateurs, certaines installations ne sont pas suffisamment grandes et d'autres ne disposent pas d'accès adaptés pour les personnes handicapées.

6.1.3 Exigences en matière de surveillance

Les répondants étaient généralement d'accord en ce qui concerne le besoin d'avoir des surveillants expérimentés et bien formés pendant les programmes et événements, incluant la formation pour s'assurer de la sécurité des utilisateurs de même que d'un usage approprié de l'équipement. Les répondants étaient également généralement d'accord sur le besoin d'établir de manière explicite et claire les attentes du personnel surveillant en matière de préparation de l'installation, de surveillance pendant les événements, de la protection de l'équipement et des installations, de la surveillance des utilisateurs et/ou espaces adjacents, et du nettoyage et de l'entretien après un événement ou un programme.

6.1.4 Frais et coûts d'utilisation

Il est évident suite à l'analyse des données dans les annexes qu'il y a des incohérences et de la variabilité dans les frais et coûts chargés et encourus dans l'utilisation d'installations scolaires ou communautaires, et cela n'est pas inattendu étant donné la variabilité des besoins et des ressources. Certains répondants ont mentionné ne pas se faire charger de frais lorsque l'entente est réciproque, alors que d'autres ont mentionné que soit les utilisateurs scolaires soit les utilisateurs communautaires se font chargés pour l'utilisation alors que d'autres ne le sont pas.

Près de la moitié des directeurs d'école (49,2 %) ont rapporté que les utilisateurs communautaires n'ont pas à payer de frais de location pour l'utilisation des installations scolaires. Il est important de noter que 15 % des directeurs n'ont pas fourni de réponse à cette question, ce qui confirme la découverte susmentionnée selon laquelle il peut y avoir de la confusion à propos des politiques actuelles. Les groupes communautaires exempt de payer les

frais de location comprenaient ceux au sein d'une entente d'utilisation conjointe, les groupes à but non-lucratif ou les groupes avec une majorité de résidents de la division.

Seulement 29,8 % des directeurs ont rapporté que leur école doit payer des frais de location pour l'utilisation d'installations municipales ou communautaires; toutefois, la majorité (52,1 %) des directeurs n'a pas donné de réponse à cette question. Les installations municipales comme les aré纳斯, piscines et centres de curling furent les plus fréquemment cités par les directeurs pour les frais de location chargés.

Les coûts et les frais furent les obstacles les plus souvent cités par les trois groupes de répondants. De manière plus significative, le coût était également le défi le plus fréquemment rapporté lorsqu'on demandait des informations supplémentaires dans les questions ouvertes, et en particulier pour les utilisateurs scolaires des installations communautaires ou municipales. Les enjeux préoccupants comprennent les coûts pour remplacer, réparer ou entretenir l'équipement, les coûts pour transporter les utilisateurs scolaires (incluant l'équipement) vers les installations communautaires, les coûts relatifs à l'utilisation et/ou frais de location d'équipement (incluant les permis) et les coûts relatifs aux salaires du personnel (p. ex., personnel de surveillance, de sécurité et gardiens). Un des obstacles tarifaires rapportés spécifiques aux écoles est que les installations communautaires exigent un nombre minimal d'heures d'utilisation durant les heures d'école, lequel en plus des coûts associés à la location d'installations dans de telles circonstances, dépassent les besoins de l'école.

En fait, les écoles sont souvent dans l'impossibilité de rendre les installations scolaires disponibles aux utilisateurs communautaires étant donné les coûts supplémentaires en salaires encourus pour le personnel de surveillance, de sécurité et de gardiens à l'extérieur des heures régulières de cours. Concernant l'enjeu du coût, les répondants ont même cité l'imposition sur la charge de travail actuelle du personnel de l'école qui résulte lorsqu'on leur demande d'être disponibles à l'extérieur des heures régulières de cours pour donner l'accès aux installations, pour la surveillance et/ou l'entretien pour les utilisateurs communautaires des installations scolaires.

6.2 Suggestions pour le développement de politiques futures

Les répondants à l'enquête ont donné leurs commentaires afin d'aborder des solutions potentielles aux défis actuels dans l'utilisation réciproque d'installations communautaires et scolaires. Les suggestions émises ont porté sur les enjeux suivants : (1) frais et coûts d'utilisation, (2) développement de nouvelles installations et (3) formalisation d'ententes. Chacun de ceux-ci sont décrit ci-dessous et des suggestions pour le développement de politiques sont données.

6.2.1 Frais et coûts d'utilisation

Parmi les suggestions offertes par les répondants, on retrouve : des structures tarifaires préférentielles et/ou l'élimination des frais d'inscription ou des frais à l'utilisateur comme des incitatifs importants pour les écoles à utiliser les installations communautaires. Toutefois, certains répondants du secteur éducatif ont noté que les écoles devraient avoir plus d'occasions de charger pour l'utilisation de leurs installations pour couvrir les dépenses associées à l'entretien d'installations et la réparation ou le remplacement d'équipement.

Il fut également suggéré que du financement additionnel soit injecté dans la programmation de loisirs et le développement d'installations. Les recommandations s'échelonnent du financement additionnel pour couvrir le salaires du personnel requis pour donner l'accès aux installations et ensuite sécuriser ces installations, subventionner l'utilisation scolaire des installations communautaires, au financement ou aux subventions additionnels pour le transport et l'investissement dans des améliorations aux installations pour offrir l'accès à un plus grand nombre d'utilisateurs tout en maintenant l'intégrité de l'installation et de son équipement. Certains répondants ont suggéré de faire des ententes d'utilisation conjointe une condition pour obtenir du financement de la province et pour lier ces ententes à la poursuite d'objectifs spécifiques, comme la promotion de la santé et des augmentations dans les niveaux de condition physique de la communauté. L'établissement d'ententes formelles, qu'il s'agisse d'utilisation conjointe ou non, avec des politiques et procédures claires et cohérentes assurerait une distribution équitable des coûts et des frais.

6.2.2 Développement de nouvelles installations

Plusieurs répondants ont également indiqué avec une certaine urgence le besoin de nouvelles installations ou d'améliorations aux installations existantes. Les répondants ont indiqué que la planification pour de nouvelles installations devrait être basée sur une orientation en vue de l'utilisation communautaire et que l'attention devrait être changée du court terme vers la planification à long terme. Certains répondants ont noté qu'ils bénéficieraient d'un processus de prise de décision plus rapide et plus transparent en ce qui concerne le développement d'installations financées par la province et que le développement d'installation devrait être fait en consultation avec les intervenants clés pour permettre la maximisation ou l'utilisation optimale de l'espace.

Les installations scolaires actuelles pourraient être rendues plus flexibles en matière d'horaires d'entretien afin de s'assurer de la disponibilité des installations pendant les congés scolaires comme la semaine de relâche, les vacances d'été et des Fêtes. Bien qu'il s'agisse d'un fardeau financier additionnel, un mécanisme pour le recouvrement des coûts pourrait être inclus dans une entente d'utilisation conjointe par laquelle les utilisateurs scolaires bénéficieraient d'un accès gratuit aux installations communautaires pendant l'année scolaire.

6.2.3 Formalisation des ententes

Tel qu'indiqué ci-haut, le besoin le plus souvent exprimé fut celui de mettre en place des ententes formelles entre les écoles et les communautés. La mise en place d'une entente formelle semble permettrait d'éviter les incohérences et les conflits et faciliter les bonnes relations de travail parce que les principales politiques concernant, par exemple, les exigences de surveillance, la réservation et la planification des horaires, l'entretien, l'assurance et les responsabilités et les frais, seraient explicites et formalisées. La formalisation des ententes et la création d'un processus structuré de communication permettraient de surmonter le défi concernant la communication et les attentes exprimé par les répondants. Idéalement, l'entente contiendrait des clauses pour l'utilisation conjointe ou le partage des installations lorsque cela est possible. Les éléments suivants sont donc recommandés pour l'inclusion dans une entente bien élaborée :

- Procédure d'application formelle
- Frais de location et coûts relatifs :
 - l'utilisation,
 - l'équipement,
 - aux services et opérations,
 - à l'adhésion ou inscription,
 - au personnel,
 - à l'entretien,
 - à la sécurité et
 - aux permis
- Priorisation parmi les groupes d'utilisateurs
- Installations disponibles pour l'utilisation ou à être partagées
- Équipement fourni
- Disponibilité de vestiaires, douches et casiers
- Accès aux installations pendant et après les heures régulières :
 - accès aux clés,
 - heures d'ouverture et de fermeture et
 - restrictions de l'accès
- Procédures de réservation et de planification de l'horaire (et personne contact)
- Procédure d'annulation (et personne contact)
- Exigences de responsabilités et d'assurances
- Exigences de personnel et de surveillance et qualifications relatives à :
 - l'utilisation et soin des équipements et installations et
 - la garde des enfants et des jeunes
- Responsabilités des utilisateurs en rapport avec :
 - les exigences de surveillance,
 - la préparation de l'installation,
 - le nettoyage,

- le retour de l'équipement et
- le verrouillage
- Exigences de gardien
- Sécurité et protection relatifs :
 - aux utilisateurs,
 - à l'équipement,
 - au vol et vandalisme,
 - à l'accès partiel et complet à l'école ou aux installations,
 - aux ventes d'alcool et
 - aux procédures d'urgence
- Responsabilité pour les dommages aux installations ou équipements
- Procédure de résolution de conflits, incluant l'empiètement des horaires
- Personne contact désignée pendant et après les heures régulières
- Durée d'une entente, procédures d'amendement et termes de cessation

Chacun des éléments ci-dessus seront spécifiques à chaque école et communauté selon les ressources et besoins locaux. Certains répondants ont mentionné l'existence d'une entente « maîtresse » au niveau de la division. Elles peuvent être utilisées pour développer des ententes spécifiques entre les écoles, les municipalités ou les commissions des loisirs. Si une entente « maîtresse » n'existe pas, cela serait la première étape suggérée. Un comité de représentants des écoles, des divisions, des municipalités et des commissions des loisirs pourrait être formé pour développer des éléments clés devant être inclus dans une entente standard. Idéalement, les enseignants, étudiants, parents et membres de la communauté devraient faire partie du comité pour s'assurer d'une bonne représentation de tous les intervenants. Les enjeux comme les besoins de programmation ou d'installations, les coûts, les exigences de surveillance, et ainsi de suite, devraient être abordés et être convenus avant d'être rendus formels dans une entente.

Une fois que les politiques clés seront établies, le succès pourra être obtenu en désignant un « champion de la politique » spécialement responsable d'offrir de l'orientation et du soutien aux écoles, municipalités ou commissions des loisirs dans le développement d'ententes d'utilisation conjointe. Cette personne pourra également être responsable de s'assurer que les politiques soient mises en place suivant les décisions et que les procédures soient respectées. De plus, le champion de politique pourra offrir de l'information en personne ou des séances de formation lorsque cela est requis.

Chaque école et communauté devra déterminer ce qui fonctionne bien pour elles – il ne peut pas y avoir un seul modèle unique. Bien que la recommandation soit de formaliser l'utilisation partagée des installations, il est également important que les parties permettent de la flexibilité. Une communication claire et opportune est un facteur clé dans la promotion d'attentes claires et une collaboration continue entre les parties.

7.0 Références

- Gouvernement du Manitoba. (2005). *Des enfants en santé, pour un avenir en santé, Rapport du groupe de travail*. Winnipeg, MB : Auteur.
- Ministère de l'Éducation, de la citoyenneté et des jeunes. (2008). *Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires. Rapport final*. Winnipeg, MB : Auteur.
- Parcs et Association récréative de la Saskatchewan, Inc. (1989). *Community-School Use Agreements: A Guideline Manual*. Regina, SK: Auteur.

Annexe A : Enquête auprès des directeurs généraux

Enquête auprès des écoles et municipalités du Manitoba sur les frais d'utilisation et les politiques associées à l'utilisation des écoles par la communauté et l'utilisation d'installations municipales par l'école

Bienvenue à Echo en ligne.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des renseignements sur les frais et les politiques en matière d'utilisation des installations scolaires par les communautés et de l'utilisation des installations municipales par les écoles. L'enquête prendra environ cinq à dix minutes de votre temps.

Votre coopération dans cet important projet est grandement appréciée. Les résultats seront utilisés à titre de fondements pour le développement futur de politiques en matière de frais d'utilisation et d'ententes d'utilisation conjointe.

En cours de cette enquête, la terminologie suivante sera utilisée :

*Une « **entente bilatérale** » ou une « **entente formelle d'utilisation conjointe** » est définie comme une entente formelle entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et une école ou une commission scolaire stipulant l'accès conjoint aux installations entre l'école et les utilisateurs communautaires.*

*Une « **entente formelle unilatérale** » réfère à une entente formelle signée entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et l'école ou la commission scolaire concernant l'utilisation des installations municipales et communautaires par l'école ou l'utilisation des installations scolaires par la ville ou la communauté (p. ex., entente de location).*

*Une « **entente informelle** » réfère à une entente verbale entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et l'école ou la commission scolaire concernant l'utilisation conjointe ou l'utilisation unilatérale.*

*À moins d'indication contraire l' « **entente d'utilisation des installations** » sera utilisée tout au long de l'enquête pour référer à toutes ententes susmentionnées.*

Veillez noter que les termes « municipalité » et « commission des loisirs » sont utilisés de manière interchangeable.

Il est important de noter que cette enquête est complètement volontaire. Tous les renseignements recueillis demeureront strictement confidentiels et les répondants ne seront pas identifiés individuellement.

1. Veuillez indiquer le nom de votre division scolaire :
2. Veuillez indiquer votre poste :
3. Est-ce que votre division scolaire dispose de directives en place pour l'utilisation des installations scolaires par la communauté?
« Oui »
« Non »
4. Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, veuillez décrire brièvement les directives formelles actuellement en place. Sinon, cliquez sur « suivant ».
5. Est-ce que votre division scolaire dispose de politiques associées à l'utilisation des écoles par la communauté?
« Oui »
« Non »
6. Est-ce que votre division scolaire dispose d'une ou plusieurs ententes d'utilisation conjointe avec les municipalités locales ou commissions des loisirs?
« Oui »
« Non »
7. Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, veuillez indiquer les noms des municipalités ou commissions des loisirs avec lesquelles votre division scolaire dispose d'une entente d'utilisation conjointe. Sinon, cliquez sur « suivant ».
8. Considérant les obstacles ci-dessous, énumérez en ordre d'importance les cinq principaux défis auxquels sont confrontées les divisions scolaires en ce qui concerne l'utilisation des installations scolaires par la communauté.

Disponibilité du gymnase Disponibilité d'autres espaces que le gymnase Distance ou emplacement de l'école Coûts/frais Accès à l'équipement Exigences de supervision Exigences d'affectation de personnel par l'école ou la division scolaire Assurance-responsabilité Attitude ou relations avec le personnel de l'école ou les représentants de l'école Conflits horaires (p. ex., calendriers) Procédure de réservation Vacances d'été ou congés Supervision insuffisante Disponibilité du personnel municipal Autres

9. Considérant les obstacles ci-dessous, énumérez en ordre d'importance les cinq principaux défis auxquels sont confrontées les divisions scolaires en ce qui concerne l'utilisation des installations communautaires par l'école.

Disponibilité du gymnase
Disponibilité d'autres espaces que le gymnase
Distance ou emplacement de l'école
Coûts/frais
Accès à l'équipement
Exigences de supervision
Exigences d'affectation de personnel par l'école ou la division scolaire
Assurance-responsabilité
Attitude ou relations avec le personnel de l'école ou les représentants de l'école
Conflits horaires (p. ex., calendriers)
Procédure de réservation
Vacances d'été ou congés
Supervision insuffisante
Disponibilité du personnel municipal
Autres

10. Veuillez donner plus d'information dans l'espace ci-dessous. Veuillez décrire un ou plusieurs scénarios de défi et soyez le plus spécifique que possible.

11. Quelles suggestions pouvez-vous offrir pour surmonter ces défis?

Merci d'avoir rempli cette enquête. Votre coopération dans cet important projet est grandement appréciée.

Annexe B : Enquête auprès des directeurs et directrices

Enquête auprès des écoles et municipalités du Manitoba sur les frais d'utilisation et les politiques associées à l'utilisation des écoles par la communauté et l'utilisation d'installations municipales par l'école

Bienvenue à Echo en ligne.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des renseignements sur les frais et les politiques en matière d'utilisation des installations scolaires par les communautés et de l'utilisation des installations municipales par les écoles. L'enquête prendra environ 20 à 30 minutes de votre temps.

Votre coopération dans cet important projet est grandement appréciée. Les résultats seront utilisés à titre de fondements pour le développement futur de politiques en matière de frais d'utilisation et d'ententes d'utilisation conjointe.

En cours de cette enquête, la terminologie suivante sera utilisée :

*Une « **entente bilatérale** » ou une « **entente formelle d'utilisation conjointe** » est définie comme une entente formelle entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et une école ou une commission scolaire stipulant l'accès conjoint aux installations entre l'école et les utilisateurs communautaires.*

*Une « **entente formelle unilatérale** » réfère à une entente formelle signée entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et l'école ou la commission scolaire concernant l'utilisation des installations municipales et communautaires par l'école ou l'utilisation des installations scolaires par la ville ou la communauté (p. ex., entente de location).*

*Une « **entente informelle** » réfère à une entente verbale entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et l'école ou la commission scolaire concernant l'utilisation conjointe ou l'utilisation unilatérale.*

*À moins d'indication contraire l' « **entente d'utilisation des installations** » sera utilisée tout au long de l'enquête pour référer à toutes ententes susmentionnées.*

Veillez noter que les termes « municipalité » et « commission des loisirs » sont utilisés de manière interchangeable.

Il est important de noter que cette enquête est complètement volontaire. Tous les renseignements recueillis demeureront strictement confidentiels et les répondants ne seront pas identifiés individuellement.

1. Veuillez indiquer le nom de votre école :
2. Veuillez indiquer votre poste :
3. Y a-t-il de l'espace affecté à l'utilisation communautaire à votre école?
« Oui »
« Non »

Cette enquête se divise en trois parties. La partie A contient les questions touchant les politiques et les règlements qui pourraient être en place pour allouer les installations scolaires à l'utilisation par la communauté. La partie B contient des questions concernant l'utilisation d'installations municipales et communautaires par les écoles. La partie C permet de recueillir des commentaires d'ordre général concernant l'utilisation des installations scolaires par la communauté et l'utilisation des installations communautaires par l'école. Veuillez donner le plus de détails possibles dans vos réponses.

4. Comment l'utilisation communautaire des installations de l'école est-elle gérée? Sélectionner tout ce qui s'applique.
« Politique de la division scolaire »
« Politique de l'école »
« Processus formel »
« Processus informel »
« Entente d'utilisation conjointe avec la municipalité ou la commission des loisirs »
« Autre »
5. Si vous avez sélectionné « Entente d'utilisation conjointe avec la municipalité ou la commission des loisirs » à la question précédente, veuillez nous indiquer leur(s) nom(s). Sinon, cliquez sur « Suivant ».
6. Si vous avez sélectionné « Autre » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».
7. Lesquelles des groupes et programmes suivant sont généralement accordés la priorité pour l'utilisation des installations durant les heures de cours régulières (p. ex., de 8 h 30 à 16 h, le cas échéant)?
« Programme de l'école ou de la division »
« Groupes préscolaires ou de service de garde »
« Groupes de soutien communautaires »
« Groupes d'employés »
« Groupes organisés avec des étudiants de la division ou enfants résidents de la division »
« Groupes organisés avec une majorité de résidents de la division »
« Groupes organisés du public »

8. Lesquelles des groupes et programmes suivant sont généralement accordés la priorité pour l'utilisation des installations à l'extérieur des heures régulières de cours, comprenant les fins de semaine et jours de congé?

- « Programme de l'école ou de la division »
- « Groupes préscolaires ou de service de garde »
- « Groupes de soutien communautaires »
- « Groupes d'employés »
- « Groupes organisés avec des étudiants de la division ou enfants résidents de la division »
- « Groupes organisés avec une majorité de résidents de la division »
- « Groupes organisés du public »

9. Est-ce que les installations scolaires sont affectées selon un processus de demande formel pour les utilisateurs communautaires?

- « Oui »
- « Non »

10. Si vous avez répondu « Oui » à la question précédente, veuillez décrire le processus de demande. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

11. Indiquez les moments où les installations scolaires sont disponibles pour l'utilisation par la communauté. Choisissez tout ce qui s'applique.

- « Avant les heures de cours »
- « Durant les heures de cours »
- « Après les heures de cours »
- « Fins de semaine »
- « Vacances des Fêtes »
- « Semaine de relâche »
- « Vacances d'été »
- « Jours fériés »

12. Indiquez quelles installations scolaires sont disponibles pour la communauté durant les heures de cours régulières (p. ex., de 8 h 30 à 16 h)? Choisissez tout ce qui s'applique.

- « Salles de classe »
- « Théâtre »
- « Salle(s) de musique »
- « Atelier(s) »
- « Salle(s) multi-usage(s) »
- « Gymnase »
- « Piscine »
- « Terrain et/ou installations extérieurs »
- « Autre installations non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

13. Si vous avez répondu « Autre installations non mentionnées ci-dessus » à la question précédente, veuillez décrire les installations ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

14. Indiquez quelles installations scolaires sont disponibles pour la communauté à l'extérieur des heures régulières de cours, comprenant les fins de semaine et jours de congé? Choisissez tout ce qui s'applique.

« Salles de classe »

« Théâtre »

« Salle(s) de musique »

« Atelier(s) »

« Salle(s) multi-usage(s) »

« Gymnase »

« Piscine »

« Terrain et/ou installations extérieurs »

« Autre installations non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

15. Si vous avez répondu « Autre installations non mentionnées ci-dessus » à la question précédente, veuillez décrire les installations ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

16. Est-ce que tous les utilisateurs communautaires doivent payer des frais de location pour l'utilisation des installations scolaires?

« Oui »

« Non »

17. Quels groupes communautaires sont exempts de payer les frais de location pour l'utilisation d'installations scolaires? Choisissez tout ce qui s'applique.

« Groupes au sein d'une entente d'utilisation conjointe »

« Groupes de garderie des résidents »

« Groupes avec une majorité de résidents de la division »

« Organismes religieux »

« Groupes à but non lucratif »

« Groupes de jeunes »

« Organismes de formation aux adultes »

« Autre groupe non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

18. Si vous avez répondu «Autre groupe non mentionnées ci-dessus» à la question précédente, veuillez décrire les groupes qui sont exempts de payer les frais de location ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

19. Veuillez décrire brièvement la structure des frais de location pour les utilisateurs communautaires qui ne sont pas exempts (p. ex. groupes du public en général : taux horaire fixe de 25 \$ + taux horaire de 25 \$ pour concierge la fin de semaine).

20. Est-ce que les utilisateurs communautaires ont habituellement la permission d'utiliser l'équipement sportif appartenant à l'école (p. ex., ballons de soccer, bâton de hockey intérieur, poids)?

« Oui »

« Non »

21. Qui est responsable des réservations et des confirmations de l'utilisation des installations scolaires par les utilisateurs communautaires (p. ex., personnel de la division scolaire, directeur, secrétaire, enseignant désigné)?

22. Est-ce que les utilisateurs communautaires doivent acheter de l'assurance-responsabilité?

« Oui »

« Non »

23. Est-ce que les ententes d'utilisation communautaire couvrent les dommages à l'équipement ou les installations scolaires causés par les utilisateurs communautaires?

« Oui »

« Non »

24. Les dommages sont la responsabilité de :

« L'individu qui a causé le dommage »

« Le groupe communautaire auquel appartient la personne »

« L'école »

« Autre non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

18. Si vous avez répondu « Autre non mentionnées ci-dessus » à la question précédente, veuillez décrire qui est responsable des dommages ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

26. Est-ce que les ententes d'utilisation communautaire spécifient l'affectation de personnel et la supervision pour l'utilisation communautaire des installations scolaires?

« Oui »

« Non »

27. Qui est responsable de la supervision, de l'affectation de personnel et des responsabilités associées?

« L'utilisateur ou le groupe communautaire »

« L'école »

« Les deux »

28. Est-ce qu'un gardien est requis sur les lieux pendant l'utilisation communautaire des installations scolaires?

« Oui »

« Non »

« Parfois (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

29. Si vous avez répondu « Parfois » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

30. Est-ce qu'il est requis d'avoir du personnel de sécurité sur les lieux durant l'utilisation communautaire des installations scolaires?

« Oui »

« Non »

« Parfois (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

31. Si vous avez répondu « Parfois » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

32. Les spectateurs sont-ils permis aux événements communautaires tenus sur la propriété de l'école?

« Oui »

« Non »

« Parfois (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

33. Si vous avez répondu « Parfois » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

Les questions dans cette section touchent l'utilisation des installations municipales ou communautaires par l'école. Veuillez donner les plus de détails possibles dans vos réponses.

34. Est-ce que votre école requiert l'utilisation d'installations municipales ou communautaires?

« Oui »

« Non »

35. Si oui, lesquelles des installations municipales ou communautaires suivantes sont requises par votre école? Choisissez tout ce qui s'applique.

« Anneau(x) extérieur(s) »

« Aréna(s) intérieur(s) »

« Terrain(s) extérieur(s) »

« Terrain(s) de tennis intérieur(s) »

« Terrain(s) de racquetball intérieur(s) »

« Terrain(s) de racquetball extérieur(s) »

« Centre(s) de curling »

« Salle(s) d'entraînement »

« Studio(s) de danse »

« Salle(s) de classe »

« Salle(s) multi-usage(s) »

« Gymnase(s) »

- « Piscine(s) »
- « Allée(s) de quilles »
- « Terrain(s) de golf »
- « Champ(s) de pratique »
- « Installation(s) extérieure(s) de natation »
- « Installation(s) de cyclisme »
- « Installation(s) équestre(s) »
- « Installation(s) de planches à roulettes »
- « Installations de ski (alpin, de fond, acrobatique) »
- « Autre non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

36. Si vous avez répondu « Autre non mentionnées ci-dessus » à la question précédente, veuillez décrire les installations municipales ou communautaires requises par votre école ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

37. Est-ce que votre école paie des frais de location pour l'utilisation d'installations municipales?
- « Oui »
 - « Non »

38. Lesquelles des installations municipales ou communautaires suivantes requises par votre école exigent des frais de location?

- « Anneau(x) extérieur(s) »
- « Aréna(s) intérieur(s) »
- « Terrain(s) extérieur(s) »
- « Terrain(s) de tennis intérieur(s) »
- « Terrain(s) de racquetball intérieur(s) »
- « Terrain(s) de racquetball extérieur(s) »
- « Centre(s) de curling »
- « Salle(s) d'entraînement »
- « Studio(s) de danse »
- « Salle(s) de classe »
- « Salle(s) multi-usage(s) »
- « Gymnase(s) »
- « Piscine(s) »
- « Allée(s) de quilles »
- « Terrain(s) de golf »
- « Champ(s) de pratique »
- « Installation(s) extérieure(s) de natation »
- « Installation(s) de cyclisme »
- « Installation(s) équestre(s) »
- « Installation(s) de planches à roulettes »
- « Installations de ski (alpin, de fond, acrobatique) »
- « Autre non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

39. Si vous avez répondu « Autre non mentionnées ci-dessus » à la question précédente, veuillez préciser les installations municipales ou communautaires requises par votre école et décrire brièvement la structure des frais de location (p. ex. Club communautaire : taux horaire de 25 \$ pour l'aréna intérieure durant les heures scolaires, la glace extérieure est gratuite, 2 \$ du jeu pour les dix quilles, adhésion réduite de 25 % pour élèves durant les heures scolaires). Sinon, cliquez sur « Suivant ».

40. Considérant les obstacles ci-dessous, énumérez en ordre d'importance les cinq principaux défis auxquels sont confrontées les écoles en ce qui concerne l'utilisation des installations scolaires par la communauté.

Disponibilité du gymnase
Disponibilité d'autres espaces que le gymnase
Distance ou emplacement de l'école
Coûts/frais
Accès à l'équipement
Exigences de supervision
Exigences d'affectation de personnel par l'école ou la division scolaire
Assurance-responsabilité
Attitude ou relations avec le personnel de l'école ou les représentants de l'école
Conflits horaires (p. ex., calendriers)
Procédure de réservation
Vacances d'été ou congés
Supervision insuffisante
Disponibilité du personnel municipal
Autres

41. Considérant les obstacles ci-dessous, énumérez en ordre d'importance les cinq principaux défis auxquels sont confrontées les écoles en ce qui concerne l'utilisation des installations communautaires par l'école.

Disponibilité du gymnase
Disponibilité d'autres espaces que le gymnase
Distance ou emplacement de l'école
Coûts/frais
Accès à l'équipement
Exigences de supervision
Exigences d'affectation de personnel par l'école ou la division scolaire
Assurance-responsabilité
Attitude ou relations avec le personnel de l'école ou les représentants de l'école
Conflits horaires (p. ex., calendriers)
Procédure de réservation
Vacances d'été ou congés
Supervision insuffisante
Disponibilité du personnel municipal
Autres

42. Veuillez donner plus de renseignements dans l'espace ci-dessous. Décrivez un ou plusieurs scénario(s) de défis. Si cette question ne s'applique pas à votre contexte, veuillez cliquer sur « Suivant ».

43. Quelles suggestions pouvez-vous offrir pour surmonter ces défis?

Merci d'avoir rempli cette enquête. Votre coopération dans cet important projet est grandement appréciée.

Annexe C : Enquête auprès des directeurs et directrices du Conseil scolaire de Winnipeg

Enquête auprès des écoles et municipalités du Manitoba sur les frais d'utilisation et les politiques associées à l'utilisation des écoles par la communauté et l'utilisation d'installations municipales par l'école

Bienvenue à Echo en ligne.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des renseignements sur les frais et les politiques en matière d'utilisation des installations scolaires par les communautés et de l'utilisation des installations municipales par les écoles. L'enquête prendra environ 20 à 30 minutes de votre temps.

Votre coopération dans cet important projet est grandement appréciée. Les résultats seront utilisés à titre de fondements pour le développement futur de politiques en matière de frais d'utilisation et d'ententes d'utilisation conjointe.

En cours de cette enquête, la terminologie suivante sera utilisée :

*Une « **entente bilatérale** » ou une « **entente formelle d'utilisation conjointe** » est définie comme une entente formelle entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et une école ou une commission scolaire stipulant l'accès conjoint aux installations entre l'école et les utilisateurs communautaires.*

*Une « **entente formelle unilatérale** » réfère à une entente formelle signée entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et l'école ou la commission scolaire concernant l'utilisation des installations municipales et communautaires par l'école ou l'utilisation des installations scolaires par la ville ou la communauté (p. ex., entente de location).*

*Une « **entente informelle** » réfère à une entente verbale entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et l'école ou la commission scolaire concernant l'utilisation conjointe ou l'utilisation unilatérale.*

*À moins d'indication contraire l' « **entente d'utilisation des installations** » sera utilisée tout au long de l'enquête pour référer à toutes ententes susmentionnées.*

Veuillez noter que les termes « municipalité » et « commission des loisirs » sont utilisés de manière interchangeable.

Il est important de noter que cette enquête est complètement volontaire. Tous les renseignements recueillis demeureront strictement confidentiels et les répondants ne seront pas identifiés individuellement.

1. Veuillez indiquer le nom de votre école :

2. Veuillez indiquer votre poste :

Les questions suivantes permettent de donner une rétroaction générale à propos de l'utilisation des installations municipales ou communautaires par les écoles. Veuillez nous donner le plus de détails possibles dans votre réponse.

3. Est-ce que votre école requiert l'utilisation d'installations municipales ou communautaires?

« Oui »

« Non »

4. Si oui, lesquelles des installations municipales ou communautaires suivantes sont requises par votre école? Choisissez tout ce qui s'applique.

« Anneau(x) extérieur(s) »

« Aréna(s) intérieur(s) »

« Terrain(s) extérieur(s) »

« Terrain(s) de tennis intérieur(s) »

« Terrain(s) de racquetball intérieur(s) »

« Terrain(s) de racquetball extérieur(s) »

« Centre(s) de curling »

« Salle(s) d'entraînement »

« Studio(s) de danse »

« Salle(s) de classe »

« Salle(s) multi-usage(s) »

« Gymnase(s) »

« Piscine(s) »

« Allée(s) de quilles »

« Terrain(s) de golf »

« Champ(s) de pratique »

« Installation(s) extérieure(s) de natation »

« Installation(s) de cyclisme »

« Installation(s) équestre(s) »

« Installation(s) de planches à roulettes »

« Installations de ski (alpin, de fond, acrobatique) »

« Autre non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

5. Si vous avez répondu « Autre non mentionnées ci-dessus » à la question précédente, veuillez décrire les installations municipales ou communautaires requises par votre école ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

6. Est-ce que votre école paie des frais de location pour l'utilisation d'installations municipales?

« Oui »

« Non »

7. Lesquelles des installations municipales ou communautaires suivantes requises par votre école exigent des frais de location?

« Anneau(x) extérieur(s) »

« Aréna(s) intérieur(s) »

« Terrain(s) extérieur(s) »

« Terrain(s) de tennis intérieur(s) »

« Terrain(s) de racquetball intérieur(s) »

« Terrain(s) de racquetball extérieur(s) »

« Centre(s) de curling »

« Salle(s) d'entraînement »

« Studio(s) de danse »

« Salle(s) de classe »

« Salle(s) multi-usage(s) »

« Gymnase(s) »

« Piscine(s) »

« Allée(s) de quilles »

« Terrain(s) de golf »

« Champ(s) de pratique »

« Installation(s) extérieure(s) de natation »

« Installation(s) de cyclisme »

« Installation(s) équestre(s) »

« Installation(s) de planches à roulettes »

« Installations de ski (alpin, de fond, acrobatique) »

« Autre non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

8. Si vous avez répondu « Autre non mentionnées ci-dessus » à la question précédente, veuillez préciser les installations municipales ou communautaires requises par votre école et décrire brièvement la structure des frais de location (p. ex. Club communautaire : taux horaire de 25 \$ pour l'aréna intérieure durant les heures scolaires, la glace extérieure est gratuite, 2 \$ du jeu pour les dix quilles, adhésion réduite de 25 % pour élèves durant les heures scolaires). Sinon, cliquez sur « Suivant ».

9. Considérant les obstacles ci-dessous, énumérez en ordre d'importance les cinq principaux défis auxquels sont confrontées les écoles en ce qui concerne l'utilisation des installations scolaires par la communauté.

Disponibilité du gymnase
Disponibilité d'autres espaces que le gymnase
Distance ou emplacement de l'école
Coûts/frais

Accès à l'équipement
Exigences de supervision
Exigences d'affectation de personnel par l'école ou la division scolaire
Assurance-responsabilité
Attitude ou relations avec le personnel de l'école ou les représentants de l'école
Conflits horaires (p. ex., calendriers)
Procédure de réservation
Vacances d'été ou congés
Supervision insuffisante
Disponibilité du personnel municipal
Autres

10. Considérant les obstacles ci-dessous, énumérez en ordre d'importance les cinq principaux défis auxquels sont confrontées les écoles en ce qui concerne l'utilisation des installations communautaires par l'école.

Disponibilité du gymnase
Disponibilité d'autres espaces que le gymnase
Distance ou emplacement de l'école
Coûts/frais
Accès à l'équipement
Exigences de supervision
Exigences d'affectation de personnel par l'école ou la division scolaire
Assurance-responsabilité
Attitude ou relations avec le personnel de l'école ou les représentants de l'école
Conflits horaires (p. ex., calendriers)
Procédure de réservation
Vacances d'été ou congés
Supervision insuffisante
Disponibilité du personnel municipal
Autres

11. Veuillez donner plus de renseignements dans l'espace ci-dessous. Décrivez un ou plusieurs scénario(s) de défis. Si cette question ne s'applique pas à votre contexte, veuillez cliquer sur « Suivant ».

12. Quelles suggestions pouvez-vous offrir pour surmonter ces défis?

Merci d'avoir rempli cette enquête. Votre coopération dans cet important projet est grandement appréciée.

Annexe D : Enquête auprès des municipalités et des commissions des loisirs

Enquête auprès des écoles et municipalités du Manitoba sur les frais d'utilisation et les politiques associées à l'utilisation des écoles par la communauté et l'utilisation d'installations municipales par l'école

Bienvenue à Echo en ligne.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des renseignements sur les frais et les politiques en matière d'utilisation des installations scolaires par les communautés et de l'utilisation des installations municipales par les écoles. L'enquête prendra environ 20 à 30 minutes de votre temps.

Votre coopération dans cet important projet est grandement appréciée. Les résultats seront utilisés à titre de fondements pour le développement futur de politiques en matière de frais d'utilisation et d'ententes d'utilisation conjointe.

En cours de cette enquête, la terminologie suivante sera utilisée :

*Une « **entente bilatérale** » ou une « **entente formelle d'utilisation conjointe** » est définie comme une entente formelle entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et une école ou une commission scolaire stipulant l'accès conjoint aux installations entre l'école et les utilisateurs communautaires.*

*Une « **entente formelle unilatérale** » réfère à une entente formelle signée entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et l'école ou la commission scolaire concernant l'utilisation des installations municipales et communautaires par l'école ou l'utilisation des installations scolaires par la ville ou la communauté (p. ex., entente de location).*

*Une « **entente informelle** » réfère à une entente verbale entre la municipalité, la commission des loisirs ou tout autre organisme communautaire et l'école ou la commission scolaire concernant l'utilisation conjointe ou l'utilisation unilatérale.*

*À moins d'indication contraire l' « **entente d'utilisation des installations** » sera utilisée tout au long de l'enquête pour référer à toutes ententes susmentionnées. Veuillez prendre note que les termes « municipalité », « commission des loisirs », « comité des loisirs » et « département des loisirs » sont utilisés de manière interchangeable. À des fins de brièveté, le terme « municipalité » sera utilisé pour référer à n'importe lequel des termes ci-dessus.*

Il est important de noter que cette enquête est complètement volontaire. Tous les renseignements recueillis demeureront strictement confidentiels et les répondants ne seront pas identifiés individuellement.

1. Quel est le nom de votre municipalité, commission des loisirs, comité des loisirs ou département des loisirs?
2. Quel est votre poste?
3. Question pour les directeurs municipaux uniquement : Quelles municipalités et divisions scolaires constituent la commission des loisirs, comité des loisirs ou département des loisirs officiel? (Si vous êtes directeur des loisirs, veuillez cliquer sur « Suivant ».)
4. Est-ce que votre (vos) municipalité(s) a (ont) une ou plusieurs entente(s) d'utilisation des installations avec les écoles ou les divisions scolaires locaux pour l'utilisation des installations municipales et l'utilisation des installations scolaires par les communautés?
« Oui »
« Non »
5. Énumérez le nom des écoles et/ou des divisions scolaires avec lesquels vous avez des ententes d'utilisation des installations. Veuillez également indiquer si chaque entente est unilatérale, bilatérale, formelle ou informelle. (Utilisez les abréviations suivantes : 1=unilatérale; 2=bilatérale; F=formelle; I=informelle.)
6. Est-ce que les ententes d'utilisation des installations incluent un processus de demande pour les utilisateurs scolaires des installations municipales?
« Oui »
« Non »
« Oui et non (Vous devrez expliquer lors de la prochaine question.) »
7. Si vous avez répondu « Oui et non » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».
8. Lesquelles des installations municipales suivantes peuvent être utilisées par les écoles? Veuillez choisir tout ce qui s'applique.
« Anneau(x) extérieur(s) »
« Aréna(s) intérieur(s) »
« Terrain(s) extérieur(s) »
« Terrain(s) de tennis intérieur(s) »
« Terrain(s) de racquetball intérieur(s) »
« Terrain(s) de racquetball extérieur(s) »
« Centre(s) de curling »
« Salle(s) d'entraînement »
« Studio(s) de danse »
« Salle(s) de classe »
« Salle(s) multi-usage(s) »
« Gymnase(s) »
« Piscine(s) »

- « Allée(s) de quilles »
- « Terrain(s) de golf »
- « Champ(s) de pratique »
- « Installation(s) extérieure(s) de natation »
- « Installation(s) de cyclisme »
- « Installation(s) équestre(s) »
- « Installation(s) de planches à roulettes »
- « Installations de ski (alpin, de fond, acrobatique) »
- « Autre non mentionnées ci-dessus (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

9. Si vous avez sélectionné « Autres installations non mentionnées ci-dessus » à la question précédente, veuillez décrire les installations municipales ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

10. Est-ce que les ententes d'utilisation des installations exigent des utilisateurs scolaires qu'ils paient des frais de location pour utiliser les installations municipales?

- « Oui »
- « Non »
- « Oui et non (Vous devrez expliquer lors de la prochaine question.) »

11. Si vous avez répondu « Oui et non » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

12. Est-ce que les ententes d'utilisation des installations exigent des utilisateurs de commission des loisirs et/ou communautaires qu'ils paient des frais de location pour l'utilisation des installations scolaires?

- « Oui »
- « Non »
- « Oui et non (Vous devrez expliquer lors de la prochaine question.) »

13. Si vous avez répondu « Oui et non » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

14. Veuillez décrire brièvement la structure des frais de location pour les utilisateurs scolaires de vos installations.

15. Décrivez brièvement les frais de location facturés par les écoles pour l'utilisation de leurs installations par la commission des loisirs et/ou la communauté.

16. Est-ce que les ententes d'utilisation des installations couvrent les procédures pour l'annulation des réservations des installations?

- « Oui »
- « Non »

17. Est-ce que les ententes d'utilisation des installations dictent des directives afin de prioriser l'affectation de l'espace municipal?

« Oui »

« Non »

18. Si vous avez répondu « Oui » à la question précédente, expliquez les directives en place pour prioriser l'affectation de l'espace. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

19. Est-ce que les ententes d'utilisation des installations couvrent les dommages à l'équipement municipal ou aux installations causés par les utilisateurs scolaires?

« Oui »

« Non »

20. Est-ce que les ententes d'utilisation des installations spécifient la dotation et la supervision lors de l'utilisation des installations municipales par les écoles?

« Oui »

« Non »

21. Qui pourrait être responsable de la supervision, de la dotation et des responsabilités associées? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

« L'école »

« La division scolaire »

« La municipalité »

« Autre (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

22. Si vous avez répondu « Autre » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

23. Est-ce que les ententes d'utilisation des installations couvrent la résolution de litige entre l'école et les utilisateurs communautaires?

« Oui »

« Non »

Les questions suivantes permettent de donner une rétroaction générale à propos de l'utilisation par la communauté des installations scolaires et de l'utilisation des installations municipales par les écoles. Veuillez nous donner le plus de détails possibles dans votre réponse.

24. Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontées les municipalités en ce qui concerne l'utilisation des installations municipales par les écoles? Choisissez tout ce qui s'applique.

« Disponibilité de l'espace »

« Distance ou emplacement de l'école »

- « Coûts/frais »
- « Accès à l'équipement »
- « Exigences de supervision »
- « Exigences d'affectation de personnel par l'école ou la division scolaire »
- « Assurance-responsabilité »
- « Attitude ou relations avec le personnel de l'école ou les représentants de l'école »
- « Conflits horaires (p. ex., calendriers) »
- « Procédure de réservation »
- « Vacances d'été ou congés »
- « Supervision insuffisante »
- « Disponibilité du personnel municipal »
- « Autres (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

25. Si vous avez répondu « Autre » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

26. Veuillez donner plus de renseignements dans l'espace ci-dessous. Décrivez un ou plusieurs scénarios de défis concernant l'utilisation des installations municipales par les écoles et soyez le plus spécifique que possible. Si cette question ne s'applique pas à votre contexte, veuillez cliquer sur « Suivant ».

27. Quelles suggestions feriez-vous pour vous attaquer aux défis rencontrés en ce qui concerne l'utilisation des installations municipales par les écoles?

28. Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontées les municipalités en ce qui concerne l'utilisation des installations scolaires par la commission des loisirs et/ou par la communauté? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- « Disponibilité de l'espace »
- « Distance ou emplacement de l'école »
- « Coûts/frais »
- « Accès à l'équipement »
- « Exigences de supervision »
- « Exigences d'affectation de personnel par l'école ou la division scolaire »
- « Assurance-responsabilité »
- « Attitude ou relations avec le personnel de l'école ou les représentants de l'école »
- « Conflits horaires (p. ex., calendriers) »
- « Procédure de réservation »
- « Vacances d'été ou congés »
- « Supervision insuffisante »
- « Disponibilité du personnel municipal »
- « Autres (Vous devrez expliquer à la question suivante.) »

29. Si vous avez répondu « Autre » à la question précédente, veuillez expliquer ici. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

30. Veuillez donner plus de renseignements dans l'espace ci-dessous. Décrivez un ou plusieurs scénario(s) de défis touchant l'utilisation des installations scolaires par la commission des loisirs et/ou par la communauté et soyez aussi spécifique que possible. Si cette question ne s'applique pas à votre contexte, veuillez cliquer sur « Suivant ».

31 Quelles suggestions feriez-vous pour vous attaquer aux défis rencontrés en ce qui concerne l'utilisation des installations scolaires par la commission des loisirs et/ou par la communauté?

Merci d'avoir répondu à cette enquête en ligne. Votre coopération dans cet important projet est grandement appréciée.

Annexe E : Lettre d'invitation à l'enquête aux directeurs généraux et directeurs et directrices



Éducation, Citoyenneté et Jeunesse
Division du Bureau de l'éducation française
Édifice Robert-Fletcher
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) Canada R3G 0T3
Tél. 204 945-6916 Téléc. 204 945-1625
Évaluation Téléc. 204 948-3234
C.-élec. bef@gov.mb.ca

Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport
Direction des loisirs et des services régionaux
6^e étage, 213 avenue Notre Dame
Winnipeg Manitoba R3B 1N3
T 204-945-3766 F 204-945-1684
www.manitoba.ca

Novembre 2009

Destinataires : Directeurs généraux des divisions scolaires
Directeurs d'école

Objet : Sondage en ligne

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2008, un rapport du Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC) a recommandé que la province procède à un sondage auprès des divisions scolaires et des municipalités au sujet des frais et des politiques liés à l'utilisation des installations scolaires par les communautés et celle des installations communautaires par les écoles. En tant que coprésidents du comité, nous vous informons par la présente qu'un sondage sera administré sous peu et nous vous demandons d'y participer. Les résultats de ce sondage permettront de faire l'état des lieux de la situation actuelle et serviront de base à l'élaboration des futures lignes directrices et politiques.

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba et celui de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport du Manitoba ont retenu les services du Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) pour mener à bien ce sondage. Le CCA est un organisme indépendant sans but lucratif qui se consacre à la promotion et au soutien de la recherche afin d'améliorer l'apprentissage sous tous ses aspects dans tout le pays et dans tous les milieux. Il prépare trois sondages. Le premier s'adresse aux directeurs généraux des divisions scolaires. Le deuxième est destiné aux directeurs d'école. Le troisième sera distribué aux directeurs municipaux des municipalités qui ne participent pas aux Commissions des loisirs financées par le Programme de possibilités récréatives de la province, ainsi qu'aux directeurs des programmes de loisir des municipalités qui y participent.

Nous souhaiterions connaître la situation actuelle de votre division scolaire/école et votre expérience relative aux ententes d'utilisation des installations. Le sondage est en ligne et requerra environ 20 à 30 minutes de votre temps.

La confidentialité de tous les renseignements recueillis sera préservée et les répondants ne seront pas identifiés à titre individuel. Ce sondage est l'outil le plus efficace et le plus économique que nous ayons à notre disposition pour recueillir des renseignements pertinents auprès du plus grand nombre de personnes possible. Nous espérons que vous soutiendrez cet important projet et participerez à ce sondage.

Le sondage sera disponible en ligne vers la fin novembre 2009, date à laquelle le Conseil canadien sur l'apprentissage vous enverra par courriel les instructions détaillées pour y accéder. Veuillez noter que ce courriel sera envoyé aux directeurs d'écoles par l'intermédiaire du directeur général de leur division scolaire. Nous apprécions beaucoup votre collaboration à cet important projet. Veuillez ne pas hésiter à communiquer avec Paul Paquin, conseiller pédagogique au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ou Ellen Kelley, conseillère à la Direction des loisirs au ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport si vous avez des questions ou des préoccupations. Vous pouvez joindre Monsieur Paquin par téléphone au 945-3529 ou par courriel à paul.paquin@gov.mb.ca ou Madame Kelley par téléphone au 945-4401 ou par courriel à ellen.kelley@gov.mb.ca.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le sous-ministre adjoint,

La directrice,

Jean-Vianney Auclair
Division du Bureau de l'éducation française
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse
Manitoba

Annette Willborn
Direction des loisirs et des services
régionaux
Culture, Patrimoine, Sport et Tourisme



Culture, Heritage, Tourism and Sport

Direction des loisirs et des services régionaux
6th Floor – 213 Notre Dame Ave., Winnipeg, Manitoba R3B 1N3
T 204-945-3766 F 204-945-1684
www.manitoba.ca

Education, Citizenship and Youth

Bureau de l'éducation française Division
509 – 1181 Portage Ave., Winnipeg, Manitoba R3G 0T3
T 204-945-6928 F 204-948-2994
www.manitoba.ca

November 2009

To: Superintendents of School Divisions
Principals of Schools

Subject: Online Survey

Dear Superintendent/Principal:

In December 2008, a report by Advisory Committee on Joint Use of School and Community Facilities (ACJUSC) recommended that the Province conduct a survey of school divisions and municipalities on user fees and policies related to community use of schools and school use of community facilities. As co-chairs of the committee, we are writing to you to let you know that a survey has been developed and that we are requesting your participation. The results of this survey will build an understanding of the current situation and will be used as a foundation for future policy development.

The Manitoba Departments of Education, Citizenship and Youth and Culture, Heritage, Tourism and Sport have contracted with the Canadian Council on Learning (CCL) to conduct the survey. CCL is an independent, non-profit corporation that promotes and supports research to improve all aspects of learning across Canada. CCL is preparing three separate surveys; one for School Division Superintendents and another for School Principals. A third survey will be sent to the Chief Administrative Officers of municipalities that do not participate in Recreation Commissions funded through the Province's Recreation Opportunities Program and to the Recreation Directors of those municipalities that do.

We would like to learn about the current situation at your school division/school and your experience with facility use agreements. The survey is online and will take approximately 20 to 30 minutes of your time to complete. All information collected will be kept strictly confidential and respondents will not be identified individually. This survey is the most efficient and economical tool at our disposal allowing us to gather relevant information from the largest

possible number of people. It is our hope that you will support this important project and participate in this survey.

The online survey will be available near the end of November 2009 at which time you will receive an email from the Canadian Council on Learning. Please note that this email will be sent to School Principals via the School Division Superintendent. Your cooperation in this important project is very much appreciated. If you have any questions or concerns, please do not hesitate to contact Paul Paquin, Curriculum Consultant with Manitoba Education, Citizenship and Youth or Ellen Kelley, Recreation Consultant with Manitoba Culture, Heritage, Tourism and Sport. Mr. Paquin can be reached at 945-3529 or electronically at paul.paquin@gov.mb.ca. Ms. Kelley can be reached at 945-4401 or electronically at ellen.kelley@gov.mb.ca.

Sincerely,

Annette Willborn
Director
Recreation and Regional Services Branch
Manitoba Culture, Heritage, Tourism and Sport

Jean-Vianney Auclair
Assistant Deputy Minister
Bureau de l'éducation française Division
Manitoba Education, Citizenship and Youth

Annexe F : Lettre d'invitation à l'enquête aux directeurs municipaux et directeurs des loisirs



Éducation

Division du Bureau de l'éducation française
Édifice Robert-Fletcher
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) Canada R3G 0T3
Tél. 204 945-6916 Téléc. 204 945-1625
C.-élec. bef@gov.mb.ca

Vie saine, Jeunesse et Aînés

Direction des loisirs et des services régionaux
6^e étage, 213 avenue Notre Dame
Winnipeg (Manitoba) Canada R3B 1N3
Tél. 204-945-3766 Téléc. 204-945-1684
www.manitoba.ca

Décembre 2009

DESTINATAIRES : Directeurs municipaux
Directeurs des loisirs

Objet : Sondage en ligne

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2008, un rapport du Comité consultatif sur l'utilisation conjointe des installations scolaires et communautaires (CCUCISC) a recommandé que la province procède à un sondage auprès des divisions scolaires et des municipalités au sujet des frais et des politiques liés à l'utilisation des installations scolaires par les communautés et celle des installations communautaires par les écoles. En tant que coprésidents du comité, nous vous informons par la présente qu'un sondage sera administré sous peu et nous vous demandons d'y participer. Les résultats de ce sondage permettront de faire l'état des lieux de la situation actuelle et serviront de base à l'élaboration des futures lignes directrices et politiques.

Le ministère de l'Éducation et celui de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés du Manitoba ont retenu les services du Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA) pour mener à bien ce sondage. Le CCA est un organisme indépendant sans but lucratif qui se consacre à la promotion et au soutien de la recherche afin d'améliorer l'apprentissage sous tous ses aspects dans tout le pays et dans tous les milieux. Il prépare trois sondages. Le premier s'adresse aux directeurs généraux des divisions scolaires. Le deuxième est destiné aux directeurs d'école. Le troisième sera distribué aux directeurs municipaux des municipalités qui ne participent pas aux Commissions des loisirs financées par le Programme de possibilités récréatives de la province, ainsi qu'aux directeurs des programmes de loisir des municipalités qui y participent.

Nous souhaiterions connaître la situation actuelle de votre commission des loisirs/ municipalité et votre expérience relative aux ententes d'utilisation des installations. Le sondage est en ligne et requerra environ 20 à 30 minutes de votre temps. La confidentialité de tous les renseignements

recueillis sera préservée et les répondants ne seront pas identifiés à titre individuel. Ce sondage est l'outil le plus efficace et le plus économique que nous ayons à notre disposition pour recueillir des renseignements pertinents auprès du plus grand nombre de personnes possible. Nous espérons que vous soutiendrez cet important projet et participerez à ce sondage.

Le sondage sera disponible en ligne au début de janvier 2010. Le Conseil canadien sur l'apprentissage vous enverra prochainement par courriel les instructions détaillées pour y accéder. Nous apprécions beaucoup votre collaboration à cet important projet. Veuillez ne pas hésiter à communiquer avec Paul Paquin, conseiller pédagogique au ministère de l'Éducation ou Ellen Kelley, conseillère des loisirs au ministère de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés si vous avez des questions ou des préoccupations. Vous pouvez joindre Monsieur Paquin par téléphone au 945-3529 ou par courriel à paul.paquin@gov.mb.ca ou Madame Kelley par téléphone au 945-4401 ou par courriel à ellen.kelley@gov.mb.ca.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le sous-ministre adjoint,

La directrice,

Jean-Vianney Auclair
Division du Bureau de l'éducation française
Éducation Manitoba

Annette Willborn
Direction des loisirs et des services
régionaux
Vie saine, Jeunesse et Aînés



Vie saine, Jeunes et Aînés

Direction des loisirs et des services régionaux
6th Floor – 213 Notre Dame Ave., Winnipeg, Manitoba R3B 1N3
T 204-945-3766 F 204-945-1684
www.manitoba.ca

Education

Bureau de l'éducation française Division
509 – 1181 Portage Ave., Winnipeg, Manitoba R3G 0T3
T 204-945-6928 F 204-948-2994
www.manitoba.ca

December 2009

To: Recreation Directors
Chief Administrative Officers

Subject: Online Survey

Dear Sir or Madame:

In December 2008, a report by the Advisory Committee on Joint Use of School and Community Facilities (ACJUSC) recommended that the Province conduct a survey of school divisions and municipalities on user fees and policies related to community use of schools and school use of community facilities. As co-chairs of the committee, we are writing to you to let you know that a survey has been developed and that we are requesting your participation. The results of this survey will build an understanding of the current situation and will be used as a foundation for future policy development.

The Manitoba Departments of Education and Healthy Living, Youth and Seniors have contracted with the Canadian Council on Learning (CCL) to conduct the survey. CCL is an independent, non-profit corporation that promotes and supports research to improve all aspects of learning across Canada. CCL is preparing three separate surveys; one for School Division Superintendents and another for School Principals. A third survey will be sent to the Chief Administrative Officers of municipalities that do not participate in Recreation Commissions funded through the Province's Recreation Opportunities Program and to the recreation directors of those municipalities that do.

We would like to learn about the current situation at your recreation commission/ municipality and your experience with facility use agreements. The survey is online and will take approximately 20 to 30 minutes of your time to complete. All information collected will be kept strictly confidential and respondents will not be identified individually. This survey is the most efficient and economical tool at our disposal allowing us to gather relevant information from the largest possible number of people. It is our hope that you will support this important project and participate in this survey.

The online survey will be available at the beginning of January 2010 and you will soon be receiving an email from the CCL with detailed instructions on accessing the survey. Your cooperation in this important project is very much appreciated. If you have any questions or concerns, please do not hesitate to contact Ellen Kelley, Consultant with Healthy Living, Youth and Seniors, or Paul Paquin, Curriculum Consultant with Manitoba Education. Ms Kelley can be reached at 945-4401 or electronically at ellen.kelley@gov.mb.ca. Mr. Paquin can be reached at 945-3529 or electronically at paul.paquin@gov.mb.ca.

Sincerely,

Annette Willborn
Director
Recreation and Regional Services Branch
Manitoba Healthy Living, Youth and Seniors

Jean-Vianney Auclair
Assistant Deputy Minister
Bureau de l'éducation française
Manitoba Education

Annexe G : Courriel électronique aux directeurs généraux

A message in English follows

Bonjour,

Au nom des ministères manitobains de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Sports, je vous écris à propos de votre participation à une enquête sur les politiques relatives à l'utilisation communautaire des installations scolaires et à l'utilisation des installations communautaires par les écoles. Ce courriel contient les renseignements et les instructions dont vous aurez besoin pour avoir accès à l'enquête.

Nous avons préparé trois enquêtes distinctes : une pour les directeurs généraux de division scolaire, une autre pour les directeurs d'école et une autre pour les municipalités et les commissions des loisirs. Les directeurs généraux se feront demander de transférer l'enquête des directeurs grâce à leurs listes de courriels.

Pour le moment, nous sollicitons la participation des directeurs généraux. Cette enquête est présentement disponible en ligne et peut être accédée par tout ordinateur branché sur Internet comme un ordinateur personnel, un ordinateur de bureau ou un ordinateur dans une bibliothèque publique. Pour avoir accès à l'enquête, cliquez sur le lien suivant : <http://echoonline.ccl-cca.ca/Default.aspx?release=2da1e4e7-cd0d-43f5-9b34-a5b4b95bfdc0>. Vous pouvez effectuer l'enquête en anglais ou en français. L'enquête sera disponible en ligne jusqu'au 4 décembre 2009. Votre coopération dans ce projet important est essentielle et nous vous encourageons à participer. Veuillez le faire sans délai!

Pour toute question à propos de l'enquête, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Vous pouvez me rejoindre au (604) 694-2710 poste 303 ou par courriel à sguerriero@ccl-cca.ca. Vous pouvez également communiquer avec Paul Paquin, conseiller pédagogique auprès des ministères manitobains de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, et des Sports ou avec Ellen Kelley, conseillère en loisirs auprès des ministères de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Sports du Manitoba. M. Paquin peut être rejoint au 945-3529 ou électroniquement à paul.paquin@gov.mb.ca. Mme Kelley peut être rejointe au 945-4401 ou électroniquement à ellen.kelley@gov.mb.ca.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

Sonia Guerriero, PhD

Senior Research Analyst/Project Manager
Research and Knowledge Mobilization
Canadian Council on Learning

Hello,

I am writing on behalf of the Manitoba Departments of Education, Citizenship and Youth and Culture, Heritage, Tourism and Sport about your participation in a survey on the policies related to the community use of school facilities and school use of community facilities. This email contains the information and instructions you will need to access the survey.

We have developed three separate surveys; one for School Division Superintendents, another for School Principals, and another for municipalities and recreation commission. Superintendents will be asked to forward the Principals survey via their email lists.

At this time, we are soliciting the participation of Superintendents. This survey is currently available online and can be accessed from any computer connected to the internet such as a home computer, a work computer, or a computer at a public library. To access the survey, click on the following link <http://echoonline.ccl-cca.ca/Default.aspx?release=2da1e4e7-cd0d-43f5-9b34-a5b4b95bfdc0>. You can take the survey in either English or French. The online survey will be available until December 4, 2009.

Your cooperation in this important project is very important and we encourage you to participate. Please do not delay!

If you have any questions or concerns about the survey, please do not hesitate to contact me. I can be reached at 604-694-2710, extension 303 or via email at sguerriero@ccl-cca.ca. You may also contact Paul Paquin, Curriculum Consultant with Manitoba Education, Citizenship and Youth or Ellen Kelley, Recreation Consultant with Manitoba Culture, Heritage, Tourism and Sport. Mr. Paquin can be reached at 945-3529 or electronically at paul.paquin@gov.mb.ca. Ms. Kelley can be reached at 945-4401 or electronically at ellen.kelley@gov.mb.ca.

Sincerely,

Sonia Guerriero, PhD

Senior Research Analyst/Project Manager
Research and Knowledge Mobilization
Canadian Council on Learning
Analyste principale à la recherche/Gestionnaire de projet
La Direction de la Recherche et de la mobilisation des connaissances
Conseil canadien sur l'apprentissage
701 West Georgia Street, Suite 1805
Vancouver, BC V7Y 1C6
sguerriero@ccl-cca.ca
T: 604.662.3101 x303 | F: 604.662.3168

Annexe H : Courriel électronique aux directeurs et directrices d'école

A message in English follows

VEUILLEZ TRANSMETTRE CE COURRIEL A TOUT LES DIRECTEURS ET DIRECTRICES DE VOTRE DIVISION SCOLAIRE

Bonjour,

Au nom des ministères manitobains de l'Éducation et de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Sports, je vous écris à propos de votre participation à une enquête sur les politiques relatives à l'utilisation communautaire des installations scolaires et à l'utilisation des installations communautaires par les écoles. Ce courriel contient les renseignements et les instructions dont vous aurez besoin pour avoir accès à l'enquête.

Nous avons préparé trois enquêtes distinctes : une pour les directeurs généraux de division scolaire, une autre pour les directeurs et directrices d'école et une autre pour les municipalités et les commissions des loisirs. Les directeurs généraux se feront demander de transférer l'enquête des directeurs et directrice grâce à leurs listes de courriels.

Pour le moment, nous sollicitons la participation des directeurs et directrices. Cette enquête est présentement disponible en ligne et peut être accédée par tout ordinateur branché sur Internet comme un ordinateur personnel, un ordinateur de bureau ou un ordinateur dans une bibliothèque publique. Pour avoir accès à l'enquête, cliquez sur le lien suivant : <http://echoonline.ccl-cca.ca/Default.aspx?release=bd2ed5ec-0787-402e-9c04-bb7912950b91>. Vous pouvez effectuer l'enquête en anglais ou en français. L'enquête sera disponible en ligne jusqu'au 11 décembre 2009. Votre coopération dans ce projet important est essentielle et nous vous encourageons à participer. Veuillez le faire sans délai!

Pour toute question à propos de l'enquête, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Vous pouvez me rejoindre au (604) 694-2710 poste 303 ou par courriel à sguerriero@ccl-cca.ca. Vous pouvez également communiquer avec Paul Paquin, conseiller pédagogique auprès du ministère manitobain de l'Éducation ou avec Ellen Kelley, conseillère en loisirs auprès du ministère manitobain de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et des Sports. M. Paquin peut être rejoint au 945-3529 ou électroniquement à paul.paquin@gov.mb.ca. Mme Kelley peut être rejointe au 945-4401 ou électroniquement à ellen.kelley@gov.mb.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

Sonia Guerriero, PhD

Senior Research Analyst/Project Manager

Research and Knowledge Mobilization

Canadian Council on Learning

PLEASE FORWARD TO ALL PRINCIPALS IN YOUR SCHOOL DIVISION

Hello,

I am writing on behalf of the Manitoba departments of Education and of Culture, Heritage, Tourism and Sport about your participation in a survey on the policies related to the community use of school facilities and school use of community facilities. This email contains the information and instructions you will need to access the survey.

We have developed three separate surveys; one for School Division Superintendents, another for School Principals, and another for municipalities and recreation commission. Superintendents will be asked to forward the Principals survey via their email lists.

At this time, we are soliciting the participation of Principals. This survey is currently available online and can be accessed from any computer connected to the internet such as a home computer, a work computer, or a computer at a public library. To access the survey, click on the following link <http://echoonline.ccl-cca.ca/Default.aspx?release=bd2ed5ec-0787-402e-9c04-bb7912950b91>. You can take the survey in either English or French. The online survey will be available until December 11, 2009.

Your cooperation in this important project is very important and we encourage you to participate. Please do not delay!

If you have any questions or concerns about the survey, please do not hesitate to contact me. I can be reached at 604-694-2710, extension 303 or via email at sguerriero@ccl-cca.ca. You may also contact Paul Paquin, Curriculum Consultant with Manitoba Education or Ellen Kelley, Recreation Consultant with Manitoba Culture, Heritage, Tourism and Sport. Mr. Paquin can be reached at 945-3529 or electronically at paul.paquin@gov.mb.ca. Ms. Kelley can be reached at 945-4401 or electronically at ellen.kelley@gov.mb.ca.

Sincerely,

Sonia Guerriero, PhD

Senior Research Analyst/Project Manager
Research and Knowledge Mobilization
Canadian Council on Learning
Analyste principale à la recherche/Gestionnaire de projet
La Direction de la Recherche et de la mobilisation des connaissances
Conseil canadien sur l'apprentissage
701 West Georgia Street, Suite 1805
Vancouver, BC V7Y 1C6
sguerriero@ccl-cca.ca / T: 604.662.3101 x303 | F: 604.662.3168

Annexe I : Courriel électronique aux municipalités et commissions des loisirs

A message in English follows

Bonjour,

Au nom des ministères manitobains de Vie saine, Jeunesse et Aînés et de l'Éducation, je vous écris à propos de votre participation à une enquête sur les politiques relatives à l'utilisation communautaire des installations scolaires et à l'utilisation des installations communautaires par les écoles. Ce courriel contient les renseignements et les instructions dont vous aurez besoin pour avoir accès à l'enquête.

Nous avons préparé trois enquêtes distinctes : une pour les directeurs généraux de division scolaire, une autre pour les directeurs et directrices d'école et une autre pour les municipalités et les commissions des loisirs. Pour le moment, nous sollicitons la participation des directeurs municipaux des municipalités qui ne participent pas aux Commissions des loisirs financées par le Programme de possibilités récréatives de la province, ainsi qu'aux directeurs des programmes de loisir des municipalités qui y participent.

Cette enquête est présentement disponible en ligne et peut être accédée par tout ordinateur branché sur Internet comme un ordinateur personnel, un ordinateur de bureau ou un ordinateur dans une bibliothèque publique. Pour avoir accès à l'enquête, cliquez sur le lien suivant : <http://echoonline.ccl-cca.ca/Default.aspx?release=a7b68eb6-a53b-4fae-b0ff-6f80df1b6e6d>. Vous pouvez effectuer l'enquête en anglais ou en français. L'enquête sera disponible en ligne jusqu'au 3 février 2010.

Pour toute question à propos de l'enquête, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Vous pouvez me rejoindre au (604) 694-2710 poste 303 ou par courriel à sguerriero@ccl-cca.ca. Vous pouvez également communiquer avec Ellen Kelley, conseillère en loisirs auprès du ministère manitobain de la Vie saine, Jeunesse et Aînés ou avec Paul Paquin, conseiller pédagogique auprès du ministère manitobain de l'Éducation. Mme Kelley peut être rejointe au 945-4401 ou électroniquement à ellen.kelley@gov.mb.ca. M. Paquin peut être rejoint au 945-3529 ou électroniquement à paul.paquin@gov.mb.ca.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

Sonia Guerriero, PhD

Senior Research Analyst/Project Manager
Research and Knowledge Mobilization
Canadian Council on Learning

Hello,

I am writing on behalf of the Province of Manitoba's Departments of Healthy Living, Youth and Seniors and of Education about your participation in a survey on the policies related to the community use of school facilities and school use of community facilities. This email contains the information and instructions you will need to access the survey.

We have developed three separate surveys; one for School Division Superintendents, another for School Principals, and another for municipalities and recreation commissions. At this time, we are soliciting the participation of Recreation Directors of municipalities involved in the Recreation Opportunities Program (ROP) and Chief Administrative Officers of municipalities which are not involved in ROP.

This survey is currently available online and can be accessed from any computer connected to the internet such as a home computer, a work computer, or a computer at a public library. To access the survey, click on the following link <http://echoonline.ccl-cca.ca/Default.aspx?release=a7b68eb6-a53b-4fae-b0ff-6f80df1b6e6d>. You can take the survey in either English or French. The online survey will be available until February 3, 2010.

If you have any questions or concerns about the survey, please do not hesitate to contact me. I can be reached at 604-694-2710, extension 303 or via email at sguerriero@ccl-cca.ca. You may also contact Ellen Kelley, Recreation Consultant with Healthy Living, Youth and Seniors or Paul Paquin, Curriculum Consultant with Manitoba Education. Ms. Kelley can be reached at 945-4401 or electronically at ellen.kelley@gov.mb.ca. Mr. Paquin can be reached at 945-3529 or electronically at paul.paquin@gov.mb.ca.

Sincerely,

Sonia Guerriero, PhD

Senior Research Analyst/Project Manager
Research and Knowledge Mobilization
Canadian Council on Learning
Analyste principale à la recherche/Gestionnaire de projet
La Direction de la Recherche et de la mobilisation des connaissances
Conseil canadien sur l'apprentissage
701 West Georgia Street, Suite 1805
Vancouver, BC V7Y 1C6
sguerriero@ccl-cca.ca
T: 604.662.3101 x303 | F: 604.662.3168